



Organisation
internationale
du Travail



RAPPORT MONDIAL SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Ouvrir aux jeunes la voie du travail décent



2015

Rapport mondial de 2015 sur le travail des enfants
Ouvrir aux jeunes la voie du travail décent

Rapport mondial de 2015 sur le travail des enfants

Ouvrir aux jeunes la voie
du travail décent

Copyright © Organisation internationale du Travail 2015
Première édition 2015

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

BIT

Rapport mondial de 2015 sur le travail des enfants: Ouvrir aux jeunes la voie du travail décent / Bureau international du Travail. Genève: BIT, 2015

ISBN 978-92-2-229689-7 (Print); 978-92-2-229690-3 (Web PDF)

International Labour Office

travail des enfants / emploi des jeunes / normes internationales de travail / transition de l'école au travail / création d'emploi / travail dangereux / travail décent – 13.01.2

Également disponible en anglais: *World report on child labour 2015: Paving the way to decent work for young people* (ISBN: 978-92-2-129689-8 (print); 978-92-2-129690-4 (web pdf)), Genève, 2015; et en espagnol: *Informe mundial de 2015 sobre el trabajo infantil: Allonar el camino hacia el trabajo decente para los jóvenes* (ISBN 978-92-2-329689-6 (print); 978-92-2-329690-2 (web pdf)), Genève, 2015.

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des plateformes de distribution numérique. On peut aussi se les procurer directement en contactant ilo@turpin-distribution.com. Pour plus d'information visitez notre site web: www.ilo.org/publns ou contactez ilopubs@ilo.org.

Visitez notre site web: www.ilo.org/childlabour

Photographies de la couverture © BIT/Crozet, M.

Photocomposition par le Centre international de Formation de l'OIT, Turin – Italie

Imprimé en France – ICA

Préface

Le présent rapport est le deuxième d'une série de rapports mondiaux sur le travail des enfants, prévus par le document final, la Feuille de route, de la Conférence mondiale sur le travail des enfants de La Haye de 2010. Cet ensemble de rapports mondiaux constituera un nouvel instrument pour promouvoir la lutte efficace contre le travail des enfants. Il vise en particulier à aider à documenter les activités mondiales précédant la date cible de 2016 pour l'abolition des pires formes de travail des enfants. Les rapports mondiaux font partie intégrante du Plan d'action mondial sur l'élimination du travail des enfants de 2010, approuvé par le Conseil d'administration de l'OIT en novembre 2010, et du le Plan d'action pour la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, de novembre 2012.

Les rapports mondiaux ont une orientation technique et factuelle et une nature thématique. Chacun d'eux cherche à analyser la situation actuelle en termes de connaissances dans des domaines de politique choisis se rapportant au travail des enfants. L'ensemble est utilisé pour bâtir une base de données factuelles pour les politiques nécessaires en vue de l'accélération des progrès dans la lutte contre le travail des enfants. Les rapports ne présentent pas les résultats de nouvelles recherches, mais rassemblent et analysent les résultats de recherches existantes dans le domaine du travail des enfants, dont beaucoup sont soutenues par le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) et le programme «Comprendre le travail des enfants» (UCW), initiative de recherche conjointe de l'OIT, de l'UNICEF et de la Banque mondiale.

Le thème du premier rapport mondial, publié en 2013, était le travail des enfants et la protection sociale. Ce deuxième rapport mondial examine l'interaction entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes. Le rapport, à travers l'analyse des données collectées par les enquêtes du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) et du programme «Enquêtes sur la transition de l'école vers la vie active» (ETVA) du BIT, évalue les principaux obstacles rencontrés par les jeunes travailleurs, âgés de 15 à 17 ans, dans leur recherche d'un travail décent. Ce faisant, il examine les résultats en matière d'emploi des anciens enfants travailleurs et des enfants qui ont commencé leur transition vers l'emploi à un âge précoce (c'est-à-dire, à 15 ans), et il compare ces résultats avec ceux d'autres groupes d'enfants. La préparation de ce rapport a été coordonnée par l'équipe d'UCW, en étroite collaboration avec le Programme sur l'emploi des jeunes du Département des politiques de l'emploi du BIT.

Table des matières

Préface	v
Abréviations	xi
Résumé	xiii
Partie I. Introduction – Objectifs, portée et structure du rapport	1
Partie II. Travail des enfants et emploi des jeunes – Théorie, normes, concepts et cadres politiques	5
Comprendre le lien entre le travail des enfants et l’emploi des jeunes: perspective du cycle de vie	5
Normes relatives au travail des enfants	7
Action contre le travail des enfants	9
Emploi des jeunes: répondre à la crise	11
Partie III. Transition de l’école vers le monde du travail – Le travail des enfants et la capacité des jeunes à trouver un travail décent	15
Débouchés professionnels des anciens enfants travailleurs	15
Transition de l’école vers le monde du travail	19
Abandon scolaire précoce et transition de l’école vers l’emploi	24
Partie IV. Perspectives d’emploi des jeunes et travail des enfants – Pourquoi la situation de l’emploi des jeunes influence-t-elle le travail des enfants?	31
Demande de travailleurs qualifiés	32
Perceptions des conditions du marché du travail	36
Partie V. Adolescents et travaux dangereux – Travail des enfants parmi les adolescents âgés de 15 à 17 ans	39
Introduction	39
Qu’est-ce que le travail dangereux réalisé par des enfants?	40
Prévalence du travail dangereux chez les adolescents	43
Nature du travail dangereux	52
Incidence du travail dangereux	55
Partie VI. La voie à suivre – Une approche politique cohérente pour lutter contre le travail des enfants et le déficit de travail décent pour les jeunes	59
Créer les conditions du changement: <i>un environnement économique et légal favorable</i>	60
Intervention précoce: <i>retirer les enfants du travail et les scolariser</i>	62

Faciliter la transition entre l'école et le travail: <i>promouvoir les possibilités de travail décent pour les jeunes</i>	63
Lutter contre le travail dangereux des adolescents: <i>éliminer le travail des enfants parmi les adolescents âgés de 15 à 17 ans</i>	64
Intégrer l'égalité entre hommes et femmes: <i>prendre en compte les vulnérabilités des filles et des adolescentes</i>	65
Assurer l'élaboration de politiques informées: <i>combler les lacunes de connaissances concernant le travail des enfants et l'emploi des jeunes</i>	66
Références	71
Annexes	
Annexe 1. Sources des données	73
Annexe 2. La liste de travaux dangereux	77

Figures

Figure 1. Les jeunes qui ont travaillé dans leur enfance sont davantage susceptibles de devenir des travailleurs familiaux non rémunérés.	xv
Figure 2. Les enfants qui abandonnent l'école précocement courent généralement davantage de risques de rester hors du monde du travail	xvi
Figure 3. Les enfants qui abandonnent l'école précocement sont généralement moins susceptibles d'obtenir un <i>emploi stable</i> que ceux mieux éduqués	xvii
Figure 4. Les enfants qui abandonnent l'école précocement mettent généralement plus de temps à trouver un premier emploi	xvii
Figure 5. Dans beaucoup de pays, un pourcentage élevé d'adolescents effectue un travail dangereux, ce qui constitue donc du travail des enfants.	xxii
Figure 6. Dans beaucoup de pays, les adolescents effectuant des travaux dangereux représentent en fait la majorité des adolescents employés de ce groupe d'âge.	xxiii
Figure 7. Les travaux dangereux semblent particulièrement communs parmi les adolescents employés dans l'industrie et l'agriculture.	xxiii
Figure 8. Une réponse politique cohérente en matière de travail des enfants et de déficit de travail décent pour les jeunes.	xxv
Figure 9. Le travail décent pendant le cycle de vie	5
Figure 10. Le travail des enfants et le travail décent pendant le cycle de vie.	6
Figure 11. Les jeunes qui ont travaillé dans leur enfance atteignent des niveaux scolaires inférieurs.	17
Figure 12. Les jeunes qui ont travaillé dans leur enfance sont davantage susceptibles de devenir des travailleurs familiaux non rémunérés	18

Figure 13.	Les jeunes qui ont travaillé dans leur enfance sont davantage susceptibles d'avoir des emplois à faibles revenus.	19
Figure 14.	Une part importante des jeunes devrait ne jamais compléter sa transition vers aucun emploi.	22
Figure 15.	Une part encore plus importante de jeunes n'obtiendra probablement jamais un <i>emploi stable</i>	24
Figure 16.	Parmi ceux qui arrivent à trouver un emploi, les durées médianes de transition peuvent s'étendre jusqu'à deux ans, bien que les différences de pays à pays soient importantes	25
Figure 17.	Dans beaucoup de pays, une part importante d'enfants abandonne l'école avant l'âge de 15 ans.	25
Figure 18.	Les enfants qui abandonnent l'école précocement courent généralement davantage de risques de rester hors du monde du travail	26
Figure 19.	Les enfants qui abandonnent l'école précocement sont généralement moins susceptibles d'obtenir un <i>emploi stable</i> que ceux mieux éduqués	27
Figure 20.	Les enfants qui abandonnent l'école précocement mettent généralement plus de temps à trouver un premier emploi	28
Figure 21.	L'introduction de semences à haut rendement (et l'augmentation des retours à l'école primaire qui en découle) a conduit à une augmentation substantielle de la scolarisation primaire pour les enfants des ménages <i>propriétaires terriens</i> qui peuvent profiter de cette nouvelle technologie	33
Figure 22.	Travail dangereux et emploi des jeunes	41
Figure 23.	La diminution de l'incidence du travail dangereux a été beaucoup plus lente chez les adolescents	44
Figure 24.	Dans beaucoup de pays, un pourcentage élevé d'adolescents effectue un travail dangereux, ce qui constitue donc du travail des enfants.	45
Figure 25.	Dans beaucoup de pays, les adolescents effectuant des travaux dangereux représentent en fait la majorité des adolescents employés de ce groupe d'âge.	47
Figure 26.	Les adolescents effectuant des travaux dangereux représentent aussi une proportion importante du <i>total</i> d'enfants en situation de travail des enfants	48
Figure 27.	La proportion d'adolescents effectuant des travaux dangereux est généralement moindre que celle des adultes, bien que, de ce point de vue, les différences entre les deux groupes ne soient souvent pas importantes	49
Figure 28.	L'implication dans le travail dangereux paraît avoir une importante dimension de genre	51
Figure 29.	Les longues heures de travail sont le critère le plus important pour le travail des enfants parmi les adolescents	53
Figure 30.	Le travail dangereux semble particulièrement commun parmi les adolescents employés dans l'industrie et l'agriculture.	54

Figure 31.	Le travail dangereux paraît particulièrement courant parmi les adolescents qui ont un travail rémunéré ou un travail familial	54
Figure 32.	Les adolescents effectuant des travaux dangereux sont davantage susceptibles de subir des effets négatifs sur leur santé résultant de leur travail	55
Figure 33.	Les adolescents effectuant des travaux dangereux sont davantage susceptibles d’avoir abandonné l’école précocement	56
Figure 34.	Les adolescents effectuant des travaux dangereux sont bien moins susceptibles de poursuivre leur éducation	57
Figure 35.	Une réponse politique cohérente en matière de travail des enfants et de déficit de travail décent pour les jeunes.	59

Tableaux

Tableau 1.	Politiques de lutte contre le travail des enfants et de promotion du travail décent pour les jeunes	67
Tableau A1.	Enquêtes nationales auprès de ménages utilisées à la Partie III, section: débouchés professionnels des anciens enfants travailleurs	73
Tableau A2.	Enquêtes de l’OIT sur la transition de l’école vers la vie active (ETVA) utilisées à la Partie III, section: transition de l’école vers le monde du travail	74
Tableau A3.	Source des données utilisées à la Partie V: adolescents et travaux dangereux	75
Tableau A4.	Pays disposant d’une liste de travaux dangereux	78

Encadrés

Encadré 1.	Le concept du travail décent	2
Encadré 2.	L’OIT et le travail décent	12
Encadré 3.	Projet de l’OIT «Work4Youth» et les «Enquêtes sur la transition de l’école vers la vie active» (ETVA)	21
Encadré 4.	Mesurer le travail décent	23
Encadré 5.	L’abandon scolaire précoce et la mobilité ascendante	29
Encadré 6.	Evaluer le travail dangereux	42
Encadré 7.	Les adolescents effectuant des travaux dangereux dans les économies industrialisées	46
Encadré 8.	Les enfants ne sont pas des adultes en miniature	51

Abréviations

CDE	Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
ECA	Europe de l'Est et Asie centrale
ENTE	Enquête nationale sur le travail des enfants
ETVA	Enquêtes sur la transition de l'école vers la vie active (BIT)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants (BIT)
MOAN	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MICS	Enquête par grappe à indicateurs multiples
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
PEJ	Programme sur l'emploi des jeunes (BIT)
PPTD	Programme par pays de promotion du travail décent
SEAT	Statistiques européennes sur les accidents du travail
SIMPOC	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants de l'IPEC (BIT)
TI	Technologie de l'information
TPO	Territoire palestinien occupé
UCW	Programme inter-agences «Comprendre le travail des enfants»
UITA	Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Résumé

La nécessité d'accélérer l'action mondiale de lutte contre le travail des enfants et le déficit de travail décent pour les jeunes est très claire. Il demeurent toujours 168 millions d'enfants en situation de travail des enfants dans le monde, alors que, parallèlement, il y a 75 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans au chômage et beaucoup plus qui doivent accepter des emplois qui ne leur apportent pas un revenu équitable, la sécurité au travail, une protection sociale ou d'autres caractéristiques essentielles du travail décent.

Le présent rapport se concentre sur le double défi de l'élimination du travail des enfants et de l'assurance d'un travail décent pour les jeunes. Cette orientation découle des obstacles que le travail des enfants et le déficit de travail décent pour les jeunes représentent pour la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015, ainsi que les rapports étroits qui existent entre ces deux défis. Le présent rapport montre qu'il ne sera pas possible de parvenir à un travail décent pour tous, probablement un des principaux objectifs du développement durable pour l'après 2015, sans éliminer le travail des enfants et sans combler le déficit de travail décent auquel sont confrontés les jeunes.

Le rapport commence par une analyse préalable des normes, concepts et politiques. Il passe ensuite à une discussion sur la réciprocity des liens entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes: d'abord, comment le travail des enfants et l'abandon scolaire précoce affectent les voies de transition des jeunes et leurs éventuelles possibilités d'emploi; ensuite, comment les difficultés d'emploi des jeunes et le peu de bénéfices de l'éducation peuvent influencer les décisions des ménages au sujet du travail des enfants et d'une scolarité précoce dans le cycle de vie. Le rapport traite ensuite de la question du travail des enfants chez les adolescents âgés de 15 à 17 ans, groupe intermédiaire pertinent pour élargir les efforts relatifs tant au travail des enfants qu'à l'emploi des jeunes. Il s'achève par un ensemble de recommandations destinées à aligner et à améliorer la cohérence des politiques et programmes de lutte contre le travail des enfants et contre le déficit de travail décent pour les jeunes.

Comment le travail des enfants et l'abandon scolaire précoce affectent les voies de transition des jeunes et leurs éventuelles possibilités d'emploi

Les données provenant du Programme «Enquêtes sur la transition de l'école vers la vie active» (ETVA) du BIT, indiquent que 20 à 30 pour cent des adolescents et des jeunes adultes des pays à faibles revenus du programme ETVA achèvent leur transition vers le marché du travail à l'âge de 15 ans, c'est-à-dire en tant qu'enfants travailleurs¹.

¹ BIT: *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes: une génération menacée* (Genève, 2013).

La même source indique qu'encore plus de jeunes de ces pays abandonnent l'école avant 15 ans (voir Figure 17), du fait, *entre autres*, de la pauvreté, de la vulnérabilité sociale, de problèmes d'accès à l'éducation et de sa qualité, ainsi que de pressions sexospécifiques². Comment les possibilités d'emploi des anciens enfants travailleurs et des autres qui ont commencé leur transition vers le travail à un âge précoce diffèrent-elles de celles des autres jeunes?

Un programme d'évaluation soutenu par le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC), unité statistique du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) du BIT, nous permet de traiter partiellement cette question. Les enquêtes du SIMPOC contiennent des informations sur l'âge auquel les enfants commencent à travailler, permettant de simples comparaisons entre les résultats en matière d'emploi et les résultats scolaires des enfants qui travaillaient déjà à 15 ans, par rapport à ceux qui ont commencé à travailler après cet âge.

Les résultats de cette comparaison sont cohérents parmi les 12 pays dont les données sont disponibles – *une expérience antérieure de travail des enfants est associée à de moindres résultats scolaires et à un travail moins rémunéré, qui ne remplit pas les critères de base du travail décent*³. Les jeunes qui ont porté le fardeau du travail pendant l'enfance sont systématiquement plus susceptibles de devoir accepter des emplois familiaux non rémunérés (Figure 1a) et sont aussi plus susceptibles d'avoir des emplois sous-payés (Figure 1b).

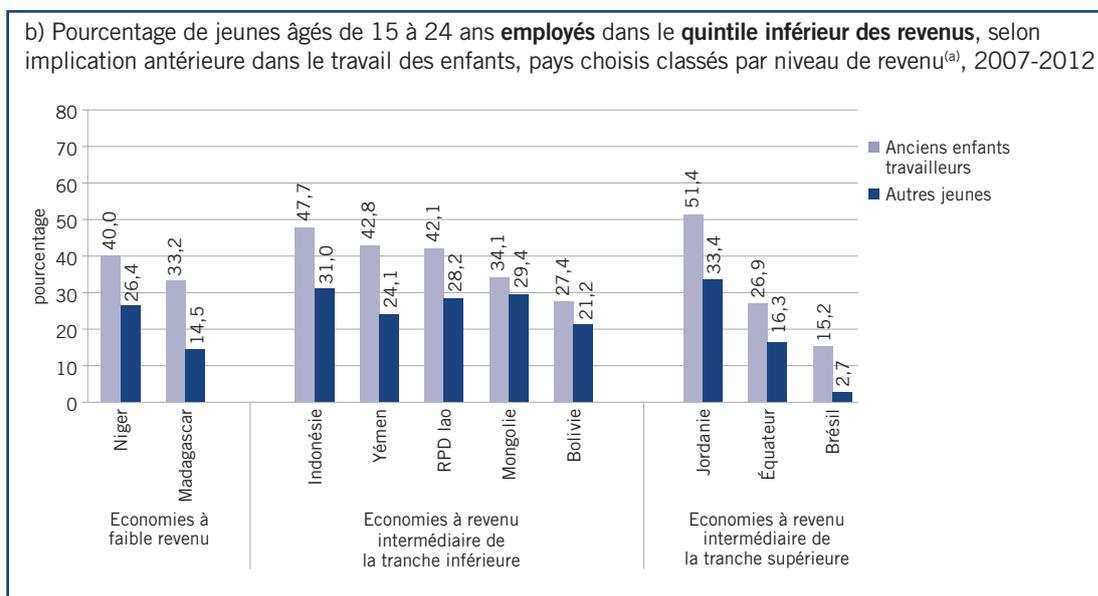
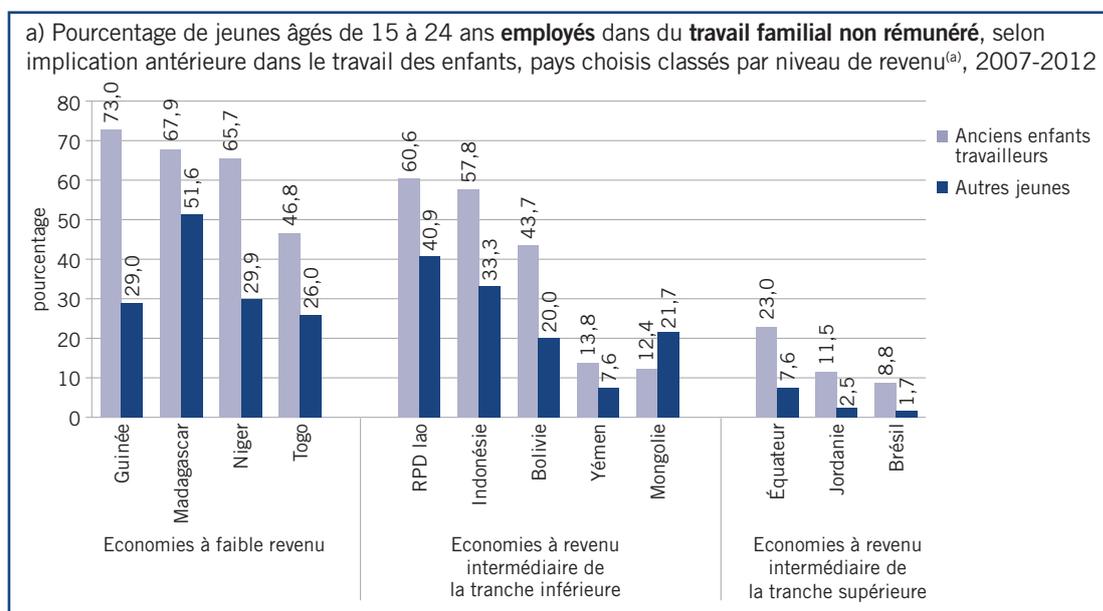
Ces informations sont limitées essentiellement au statut d'activité d'une personne à deux moments distincts du cycle de vie: spécifiquement, le statut du travail pendant l'enfance (c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 15 ans) et le statut de l'emploi (à un moment donné) pendant l'adolescence (c'est-à-dire dans le groupe d'âge des 15-24 ans). Les résultats des enquêtes du SIMPOC ne nous disent *rien* sur la manière dont le premier statut affecte la trajectoire de la transition menant au second, information fondamentale pour comprendre *pourquoi* une implication précoce dans le travail influence les résultats en matière d'emploi pendant l'adolescence.

Nous nous tournons donc maintenant vers la question de la *transition vers le monde du travail* et la manière dont un abandon précoce de l'école peut influencer la voie de la transition. Une autre initiative importante de collecte de données de l'OIT est le programme des enquêtes ETVA que nous permet de caractériser les voies de transition des jeunes dans les pays en développement et de voir comment la transition vers le travail à un âge précoce affecte les voies de transition et les résultats en matière d'emploi des jeunes.

² Pour un examen plus détaillé de ce point, voir par exemple BIT: *Rapport mondial sur le travail des enfants: Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants* (Genève, 2013); et BIT: *Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants. Rapport inter-agences en vue de la Conférence mondiale sur le travail des enfants de La Haye de 2010* (Genève, 2010).

³ Le travail décent résume les aspirations des gens au cours de leur vie active. Il sous-entend des opportunités de travail productif et rétribué par des revenus équitables, qui se déroule sur un lieu de travail sûr et qui permettent d'assurer une protection sociale pour les familles, de meilleures opportunités de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté des personnes d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions relatives à leur vie, ainsi que l'égalité des chances et de traitement entre femmes et hommes. La définition du travail décent est analysée plus en détail dans l'Encadré 2 et sa mesure est discutée dans l'Encadré 4.

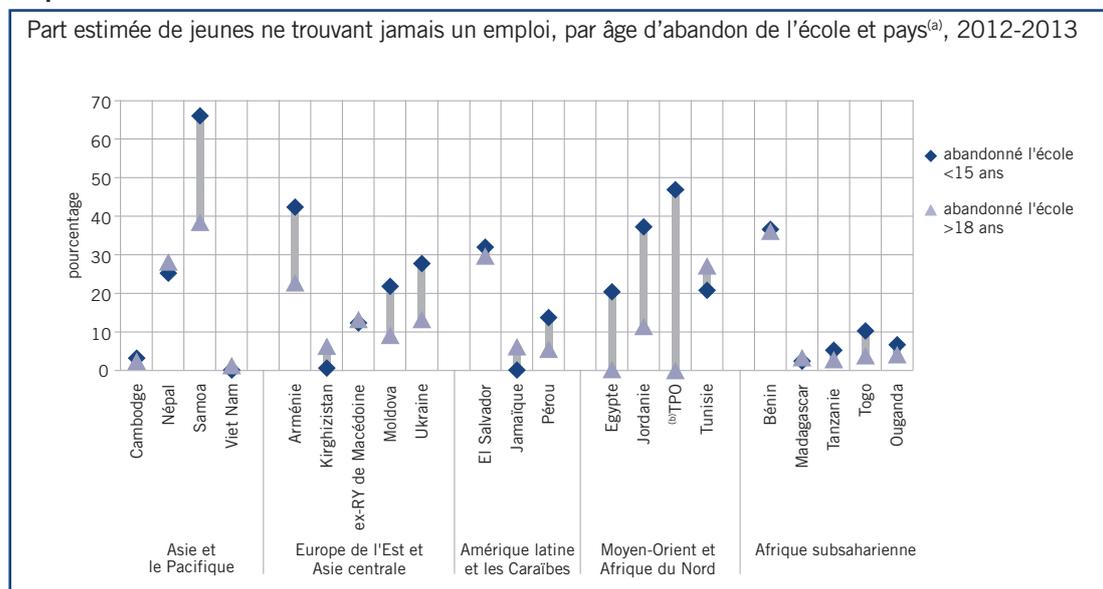
Figure 1. Les jeunes qui ont travaillé dans leur enfance sont davantage susceptibles de devenir des travailleurs familiaux non rémunérés



Note: (a) Classification des revenus nationaux de la Banque mondiale, selon le PIB par habitant, au 1er juillet 2012: Faible revenu: 1 025 dollars E.-U. ou moins; Revenu moyen inférieur: 1 026 à 4 035 dollars E.-U.; Revenu moyen supérieur: 4 036 à 12 475 dollars E.-U.; Revenu supérieur: 12 476 dollars E.-U. ou plus.

Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A1).

Figure 2. Les enfants qui abandonnent l'école précocement courent généralement davantage de risques de rester hors du monde du travail



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) TPO - Territoire palestinien occupé.

Source: Calculs basés sur les enquêtes du programme du BIT «Enquêtes sur la transition de l'école vers la vie active» (ETVA) (voir l'Annexe 1, Tableau A2).

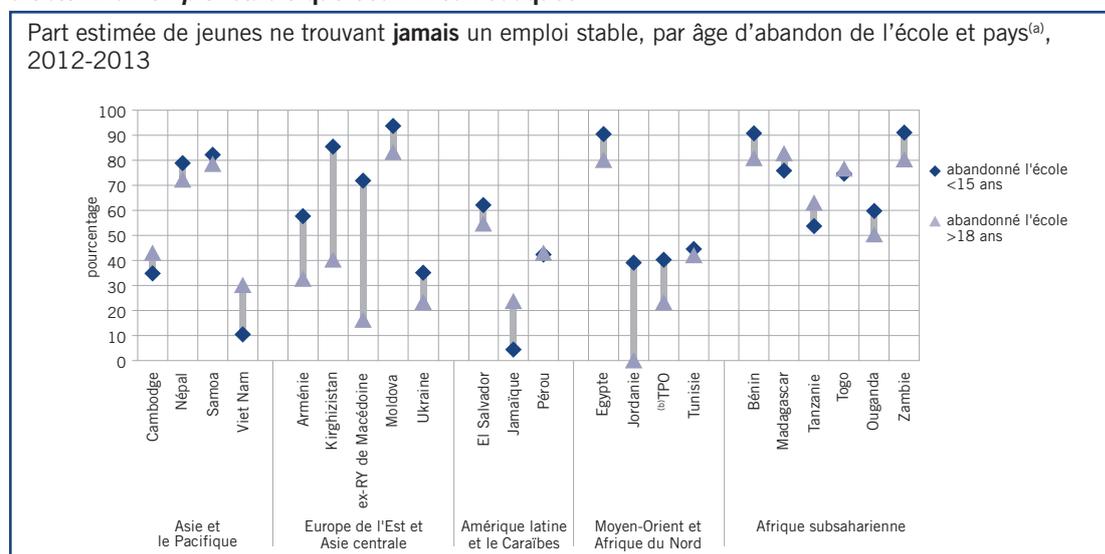
Un fort pourcentage de jeunes abandonne l'école avant ou à l'âge minimum général d'admission à l'emploi de 15 ans – fixé dans la Convention n° 138 de l'OIT⁴ – dans les pays en développement couverts par le programme ETVA. Ce groupe d'enfants qui a abandonné l'école précocement court un plus grand risque de rester hors du monde du travail, c'est-à-dire de ne jamais trouver un emploi (Figure 2)⁵. Les enfants qui abandonnent l'école précocement et qui arrivent à trouver un travail sont moins susceptibles que les jeunes mieux éduqués d'obtenir des *emplois stables*, définis par nous comme du travail rémunéré avec un contrat de 12 mois ou plus (Figure 19)⁶. A son tour, la stabilité de l'emploi est essentielle pour la sécurité sur le lieu de travail et,

⁴ La Convention n° 138 de l'OIT autorise un Etat membre dont l'économie et les institutions scolaires ne sont pas suffisamment développées à spécifier un âge minimum de 14 ans. La législation ou la réglementation nationale peut autoriser l'emploi d'enfants âgés de 13 à 15 ans à des travaux légers: a) qui ne sont pas susceptibles de porter préjudice à leur santé ou à leur développement, et b) ne sont pas de nature à porter préjudice à leur assiduité scolaire, à leur participation à des programmes d'orientation ou de formation professionnelle approuvés par l'autorité compétente, ou à leur aptitude à bénéficier de l'instruction reçue. Un Membre dont l'économie et les institutions scolaires ne sont pas suffisamment développées peut remplacer les âges de 13 et 15 ans pour des travaux légers par les âges de 12 et 14 ans.

⁵ Pour d'autres détails concernant la méthodologie, voir UCW: *Pathways to work in the developing world: An analysis of young persons' transition from school to the workplace*. Document de travail d'UCW (Rome, 2014).

⁶ Suivant le modèle utilisé pour l'analyse des enquêtes ETVA. Voir Elder, S.: *ILO School-to-work transition survey: A methodological guide* (Genève, BIT, 2009). Dans notre cas, cet indicateur devrait être examiné avec précaution pour deux raisons: dans les pays à faible ou moyen revenu, la part des emplois rémunérés tend à être bien inférieure à celle des pays à haut revenu (pour lesquels le concept de l'emploi stable a été élaboré). En outre, dans notre échantillon, nous avons des pays avec des niveaux de développement et des structures économiques très différents: Ceci se reflète évidemment sur la prévalence de l'emploi stable chez les jeunes. Ainsi que cela a été démontré dans les rapports nationaux qui résument les résultats des enquêtes ETVA, une majorité de jeunes dans les pays à faible revenu complètent la transition vers l'auto-emploi plutôt que vers un emploi stable.

Figure 3. Les enfants qui abandonnent l'école précocement sont généralement moins susceptibles d'obtenir un *emploi stable* que ceux mieux éduqués

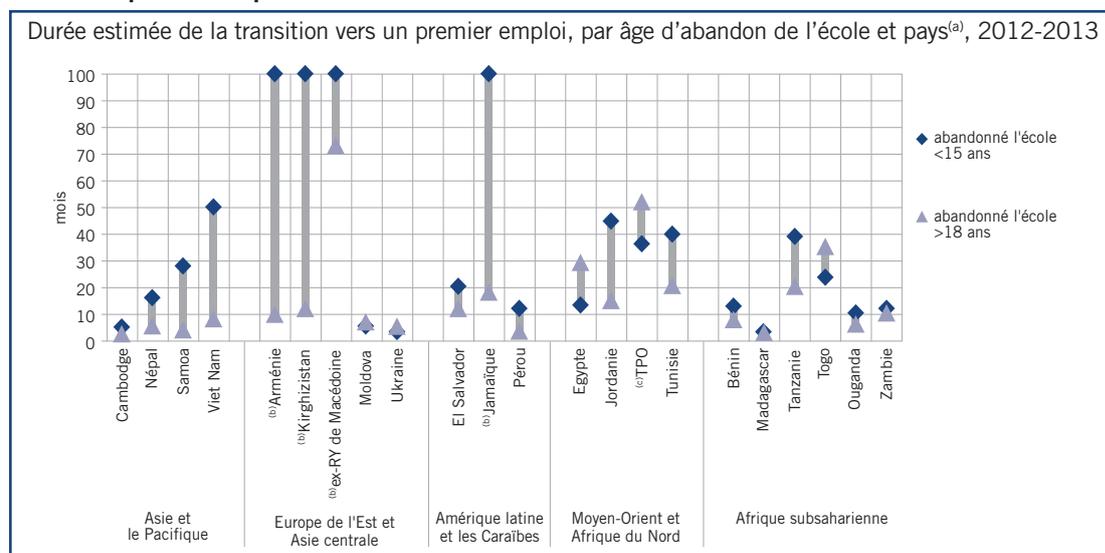


Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) TPO - Territoire palestinien occupé.
Source: Calculs basés sur les enquêtes ETVA du BIT (voir l'Annexe 1, Tableau A2).

finalement, pour le travail décent, qui est le résultat souhaité de la transition vers le monde du travail.

Ceux qui abandonnent l'école avant l'âge de 15 ans et qui arrivent réellement à trouver un emploi mettent plus de temps que les autres jeunes pour le faire. La Figure 4, qui rend compte des résultats concernant la durée de la transition vers le premier emploi, indique que la différence de durée entre les jeunes qui ont abandonné l'école précocement et les autres est souvent très grande. Dans les pays couverts par

Figure 4. Les enfants qui abandonnent l'école précocement mettent généralement plus de temps à trouver un premier emploi



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) Arménie, Kirghizistan, ex-RY de Macédoine et Jamaïque présentent le plus haut taux de 100 mois. (c) TPO - Territoire palestinien occupé.
Source: Calculs basés sur les enquêtes ETVA du BIT (voir l'Annexe 1, Tableau A2).

le programme ETVA, l'obtention d'un emploi stable prend aussi plus de temps aux personnes qui ont abandonné l'école précocement qu'aux jeunes mieux éduquées (non montré). Ces résultats vont à l'encontre de l'idée commune que les enfants mieux éduqués quittant l'école avec des ensembles de compétences plus spécialisées ont relativement plus de difficultés à mettre le pied dans le marché de l'emploi.

Pris dans leur ensemble, ces résultats indiquent que les enfants forcés, par la situation de leur famille ou par d'autres facteurs, d'abandonner l'école avant leur quinzième anniversaire sont doublement désavantagés: ils sont moins susceptibles de trouver un emploi et ceux qui en trouvent un mettent plus de temps à y parvenir. Les résultats renforcent un message central du présent rapport: dans beaucoup de contextes nationaux, les actions politiques visant à combattre l'abandon précoce de l'école et le travail des enfants sont fondamentales pour élargir les efforts qui cherchent à assurer un travail décent aux jeunes.

Pourquoi la situation de l'emploi des jeunes influence-t-elle le travail des enfants?

Comment les conditions du marché du travail auxquelles les jeunes font face sont-elles liées au travail des enfants? En théorie, la réponse est claire. Les mauvaises perspectives d'emploi peuvent décourager la scolarisation des enfants plus tôt dans leur cycle de vie. En d'autres termes, dans les pays où il y a peu d'opportunités de travail décent requérant des compétences et où les bénéfices de l'éducation sont donc limités, les parents ont moins de raisons de retarder l'entrée de leurs enfants sur le marché du travail et d'encourir les frais associés à leur scolarisation. Dans le même ordre d'idées, dans les pays où la demande de main-d'œuvre qualifiée est élevée et les bénéfices de l'éducation sont donc significatifs, les familles sont fortement encouragées à retarder la transition de leurs enfants vers le monde du travail et, au lieu de cela, à investir dans leur éducation.

Passons maintenant de la théorie à la pratique et examinons des données factuelles provenant d'études de cas du monde réel relatives à l'incidence de l'emploi des jeunes sur le travail des enfants et les décisions de scolarisation. Globalement, les cas cités indiquent que, conformément à la théorie, une demande accrue de travailleurs qualifiés est accompagnée d'une augmentation de l'assiduité à l'école et d'une diminution du travail des enfants. Néanmoins, il s'agit là d'un domaine où subsistent de fortes lacunes de connaissances.

Le premier cas se concentre sur l'impact de l'accès des fermiers à des semences à haut rendement dans un ensemble de villages en Inde, à la fin des années 1960⁷. L'adoption de ces nouvelles semences n'a pas été facile et a exigé des essais et un apprentissage considérables. Les fermiers bénéficiant de plus d'éducation étaient sans doute mieux équipés pour suivre ce processus d'expérimentation et d'apprentissage,

⁷ Rosenzweig, M.R.: "Why Are there Returns to Schooling?", dans *American Economic Review*, Vol. 85, No. 2, pp. 153-158 (1995); Foster, A.D. et Rosenzweig, M.R.: "Learning by Doing and Learning from Others: Human Capital and Technical Change in Agriculture", dans *Journal of Political Economy*, Vol. 103, No. 6, pp. 1176-1209 (1995).

puis pour recevoir les nouvelles semences. En d'autres termes, l'introduction de ces semences a augmenté les bénéfices de l'éducation⁸. L'étude de ce cas montre que dans les secteurs où les nouvelles semences étaient le plus rentables en raison de sols et de conditions climatiques favorables, et où l'*augmentation* du bénéfice de l'éducation était donc plus importante, les ménages ont réagi par une augmentation de l'inscription de leurs enfants à l'école⁹.

Toutefois, tous les enfants ne bénéficient pas de la même manière de ces évolutions. L'augmentation de l'inscription scolaire a été bien plus élevée parmi les enfants des ménages propriétaires terriens qui ont pu profiter de cette nouvelle technologie que chez les enfants des ménages sans terres¹⁰. L'étude a également montré que les avantages de l'introduction des semences à haut rendement en termes de fréquentation scolaire ont dépendu de la disponibilité d'écoles dans les régions en question¹¹. Conformément aux expériences des autres pays, l'accès à des services (dans ce cas des écoles) était une condition nécessaire pour qu'une augmentation potentielle des bénéfices de l'éducation devienne efficace.

Une autre expérience intéressante menée en Inde concerne la croissance rapide du secteur des technologies de l'information (TI) depuis les années 1990, ce qui a aussi affecté fortement les bénéfices de l'éducation sur le marché du travail indien. La croissance de ce secteur a entraîné une forte augmentation de la demande de travailleurs hautement qualifiés, en particulier ceux ayant une bonne connaissance de la langue anglaise. Une étude de cas montre qu'entre 1995 et 2003, les districts qui ont enregistré l'arrivée la plus importante d'entreprises et d'emplois dans le secteur des services de TI ont également enregistré la plus forte augmentation de l'inscription scolaire. L'étude montre aussi que cette augmentation était particulièrement marquée dans les écoles où l'anglais était la langue d'enseignement¹².

Deux cas extérieurs à l'Inde offrent une vision supplémentaire de la manière dont la scolarisation des enfants peut être affectée par des changements en termes de bénéfice de l'éducation sur un marché du travail local. Le premier cas concerne la croissance rapide

⁸ De gros propriétaires terriens, qui avaient un meilleur accès à des facteurs de production comme les tracteurs, les puits, les engrais et les pesticides ont également bénéficié d'un avantage considérable dans ce contexte.

⁹ Foster, A.D. et Rosenzweig, M.R.: "Technical Change and Human Capital Returns and Investments: Evidence from the Green Revolution", dans *American Economic Review*, Vol. 86, No. 4, pp. 931-953 (1996). Les auteurs de l'étude n'enquêtent pas sur le rôle éventuel d'un effet de substitution pour expliquer ce résultat. Il est toutefois possible que l'introduction des semences à haut rendement ait également fait diminuer les besoins de main-d'œuvre dans la ferme, y compris celui du travail fourni par des enfants.

¹⁰ Foster, A.D. et Rosenzweig, M.R.: "Technological Change and the Distribution of Schooling: Evidence from Green-revolution India", dans *Journal of Development Economics*, Vol. 74, pp. 87-111 (2004).

¹¹ Foster, A.D. et Rosenzweig, M.R. (1996), op. cit.

¹² Shastry, G.K.: "Human Capital Response to Globalization: Education and Information Technology in India", dans *Journal of Human Resources*, Vol. 47, No. 2, pp. 287-330 (2012).

du secteur de l'habillement au Bangladesh¹³. Cette croissance a principalement profité aux femmes, parce que ce secteur emploie surtout des femmes et parce que l'éducation était associée à de meilleures conditions de travail en rapport avec les alternatives à disposition. Une étude de l'impact de l'expansion du secteur de l'habillement montre que la scolarisation des filles les plus jeunes (âgées de 5 à 10 ans) a augmenté en proportion directe avec le taux d'expansion du secteur de l'habillement¹⁴. Le second cas concerne l'expansion rapide de l'industrie manufacturière d'exportation à la fin des années 1980 et dans la décennie de 1990 au Mexique. Cette étude conclut que les effets des ouvertures d'usines dépendent du type de main-d'œuvre recherché: l'augmentation des possibilités d'emplois peu qualifiés (c'est-à-dire des emplois requérant un niveau d'éducation bas) tend à diminuer le niveau scolaire, alors que l'augmentation des possibilités d'emplois hautement qualifiés tend à augmenter le niveau scolaire¹⁵.

D'autres études de cas soulignent l'importance de la connaissance et des perceptions. Clairement, s'ils ne sont pas conscients (ou perçoivent faussement) d'un changement des bénéfices de l'éducation, les parents seront incapables de réagir à ce changement ou peuvent réagir d'une manière incohérente face aux signaux du marché du travail. Une étude menée en République dominicaine a trouvé que, au vu d'informations indiquant que les bénéfices réels de l'éducation sur le marché du travail étaient plus élevés que ce qu'ils pensaient initialement, des enfants sont restés à l'école plus longtemps et ont retardé leur entrée sur le marché du travail¹⁶. Dans le même ordre d'idées, la perception par les individus des bénéfices de l'éducation a fait l'objet de recherches à Madagascar¹⁷. Il a été démontré que l'apport d'informations aidait les étudiants et les parents à évaluer plus précisément les bénéfices moyens de l'éducation, ce qui a entraîné une augmentation de la scolarisation des enfants.

Les cas que nous avons analysés *supra* indiquent clairement qu'une augmentation de la demande de qualifications et les bénéfices de l'éducation se traduisent par des investissements accrus dans l'éducation. Les perspectives futures du marché du travail des jeunes et en particulier les bénéfices de l'éducation sur le marché du travail ont une forte influence sur les décisions des ménages, plus tôt dans le cycle de vie, concernant la distribution du temps des enfants entre l'école et le travail. Ces conclusions constituent

¹³ Dans le contexte du secteur de l'habillement au Bangladesh, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Société financière internationale de la Banque mondiale ont lancé dans ce pays le programme *Better Work* (Travailler mieux) en novembre 2013, dans le but de fournir des évaluations du respect par les fabriques de la législation nationale et des normes internationales fondamentales du travail, de publier des compte-rendus publics transparents sur les conclusions et de fournir des conseils aux fabriques pour leur permettre de procéder aux améliorations nécessaires. Le partenariat entre le gouvernement, les employeurs, les syndicats, les acheteurs et d'autres parties prenantes du secteur va se concentrer sur la promotion de changements durables dans le domaine, en aidant les fabriques à se préoccuper des conditions de travail et à créer des capacités de gestion de la main-d'œuvre et des relations travailleurs-direction au niveau de la fabrique. Le programme apportera également de la formation et des conseils aux fabriques, pour permettre que celles-ci améliorent les conditions de travail et la compétitivité.

¹⁴ Heath, R. et Mobarak, A.M.: *Does Demand or Supply Constrain Investments in Education? Evidence from Garment Sector Jobs in Bangladesh*, document de travail (2012).

¹⁵ Atkin, D.: *Endogenous Skill Acquisition and Export Manufacturing in Mexico*, document de travail (2012).

¹⁶ Jensen, R.: "The (Perceived) Returns to Education and the Demand for Schooling", dans *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 125, No. 2, pp. 515-548 (2010).

¹⁷ Nguyen, T.: *Information, Role Models and Perceived Returns to Education: Experimental Evidence from Madagascar*, document de travail (2008).

un argument supplémentaire important pour traiter en parallèle les questions de l'emploi des jeunes et du travail des enfants: non seulement le travail des enfants influence l'emploi des jeunes, mais les perspectives d'emploi des jeunes affectent pleinement le travail des enfants. Élargir les possibilités de travail décent pour les jeunes, notamment pour les jeunes vulnérables, constitue une composante importante d'une stratégie plus large pour traiter le travail des enfants. Les interventions destinées à illustrer les bénéfices de l'éducation sont également pertinentes dans ce contexte.

Travail des enfants parmi les adolescents âgés de 15 à 17 ans

Le travail dangereux parmi les adolescents qui ont atteint l'âge minimum général d'admission à l'emploi ou travail, mais qui ne sont pas encore des adultes (c'est-à-dire le groupe d'âge des 15-17 ans)¹⁸ constitue une pire forme de travail des enfants et une violation des normes internationales du travail. La Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999), demande aux pays de prendre des mesures immédiates et efficaces pour abolir, de toute urgence, cette pire forme de travail des enfants, ainsi que toutes les autres¹⁹.

Les dernières estimations mondiales de l'OIT pour 2012 indiquent que tant en pourcentage qu'en nombres absolus, le travail dangereux parmi les adolescents âgés de 15 à 17 ans atteint des niveaux importants²⁰:

- les adolescents âgés de 15 à 17 ans qui effectuent des travaux dangereux sont 47,5 millions;
- les adolescents âgés de 15 à 17 ans qui effectuent des travaux dangereux représentent 40 pour cent des travailleurs âgés de 15 à 17 ans, ce qui constitue un indicateur clair du déficit de travail décent auquel ce groupe d'âge est confronté; et
- les adolescents âgés de 15 à 17 ans qui effectuent des travaux dangereux représentent plus d'un quart (28 pour cent) de l'ensemble des enfants astreints au travail des enfants.

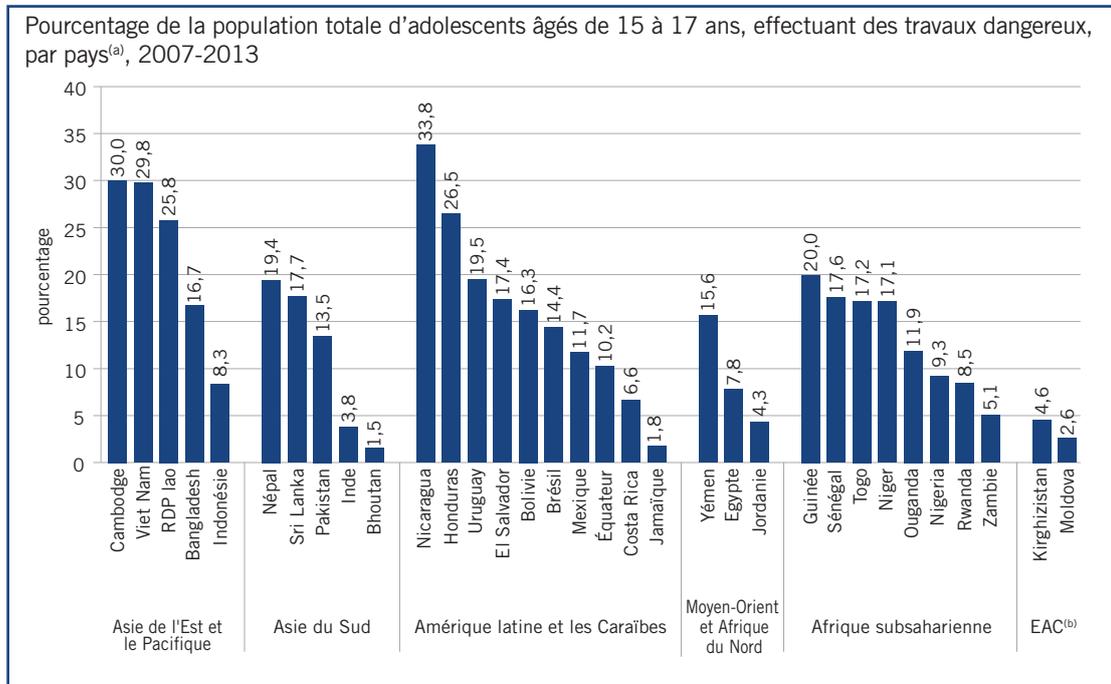
Ces chiffres saisissants soulignent l'importance de distinguer le travail décent et les formes de travail qui constituent du travail des enfants dans les programmes de promotion de l'emploi des jeunes. Les implications politiques sont, elles aussi, claires: les politiques nationales doivent s'orienter vers le retrait des jeunes des travaux dangereux ou vers le retrait des situations dangereuses rencontrées par les jeunes sur leur lieu de travail. Alors que l'objectif politique final devrait être le travail décent, ces

¹⁸ Dans les pays où l'âge minimum général d'admission à l'emploi est de 14 ans, la limite d'âge inférieure devrait aussi être techniquement de 14 ans. Toutefois, à des fins de comparaison, dans cette partie, nous appliquons l'âge limite inférieur de 15 ans à tous les pays.

¹⁹ Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999), concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (entrée en vigueur: le 19 novembre 2000).

²⁰ IPEC: *Tendances mondiales du travail des enfants de 2008 à 2012* (Genève; BIT, 2013).

Figure 5. Dans beaucoup de pays, un pourcentage élevé d'adolescents effectue un travail dangereux, ce qui constitue donc du travail des enfants



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles; (b) EAC - Europe de l'Est et Asie centrale.

Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A3).

chiffres montrent clairement qu'une première priorité essentielle pour atteindre ce but doit être le retrait des jeunes des formes d'emploi dangereuses.

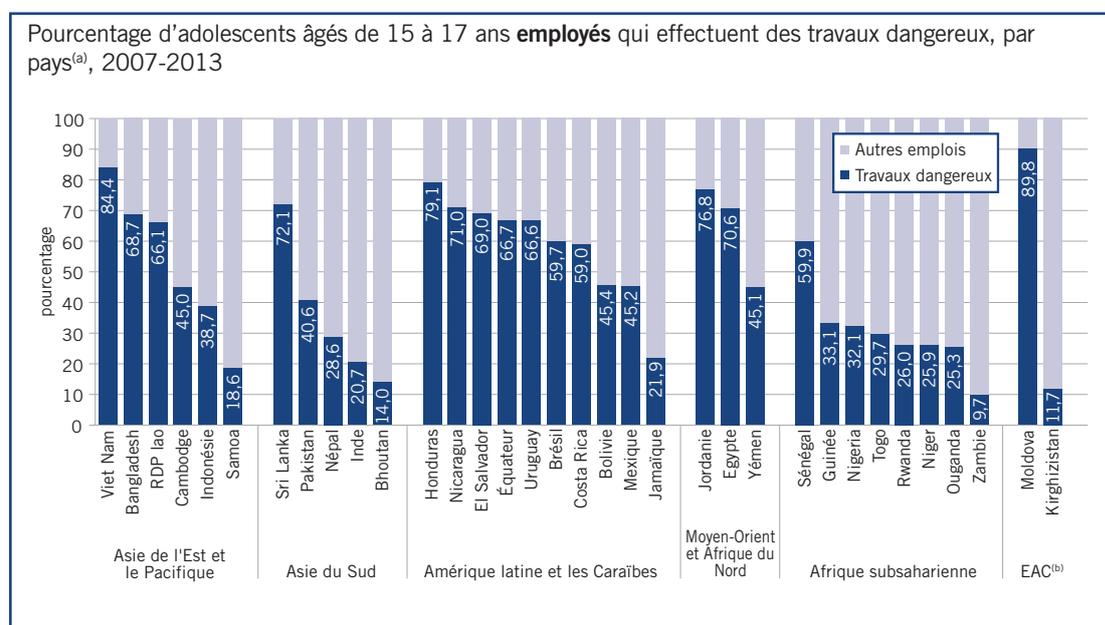
La Figure 5 présente les chiffres et pourcentages de jeunes dans les travaux dangereux spécifiques à chaque pays. La liste des pays est limitée par le manque de données et, malheureusement, est loin d'être complète, soulignant ainsi le besoin général d'amélioration des statistiques sur les travaux dangereux (les sources des données nationales spécifiques figurent à l'Annexe 1, Tableau A3). Les estimations indiquent qu'il existe des pourcentages importants de jeunes effectuant des travaux dangereux dans la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles, bien qu'une grande différence existe entre pays et entre régions²¹.

Une autre manière d'aborder la question des emplois dangereux est son importance *par rapport à l'emploi global* au sein du groupe d'âge des 15-17 ans. En d'autres termes, le pourcentage des jeunes *employés* dans ce groupe d'âge qui effectuent des travaux dangereux. Nous avons déjà vu qu'au niveau mondial, ceux qui effectuaient des travaux dangereux représentaient 40 pour cent des adolescents âgés de 15 à 17 ans. Des estimations au niveau national, rapportées dans la Figure 6, suggèrent également qu'un pourcentage très élevé des adolescents qui sont employés effectuent des travaux dangereux dans la plupart des pays.

Le calcul du pourcentage d'adolescents âgés de 15 à 17 ans employés dans des travaux dangereux de chaque secteur nous apporte d'autres détails permettant de savoir où, dans

²¹ Dans la mesure où les instruments d'enquête et les données de référence de celles-ci diffèrent de pays à pays, les comparaisons nationales sont purement indicatives.

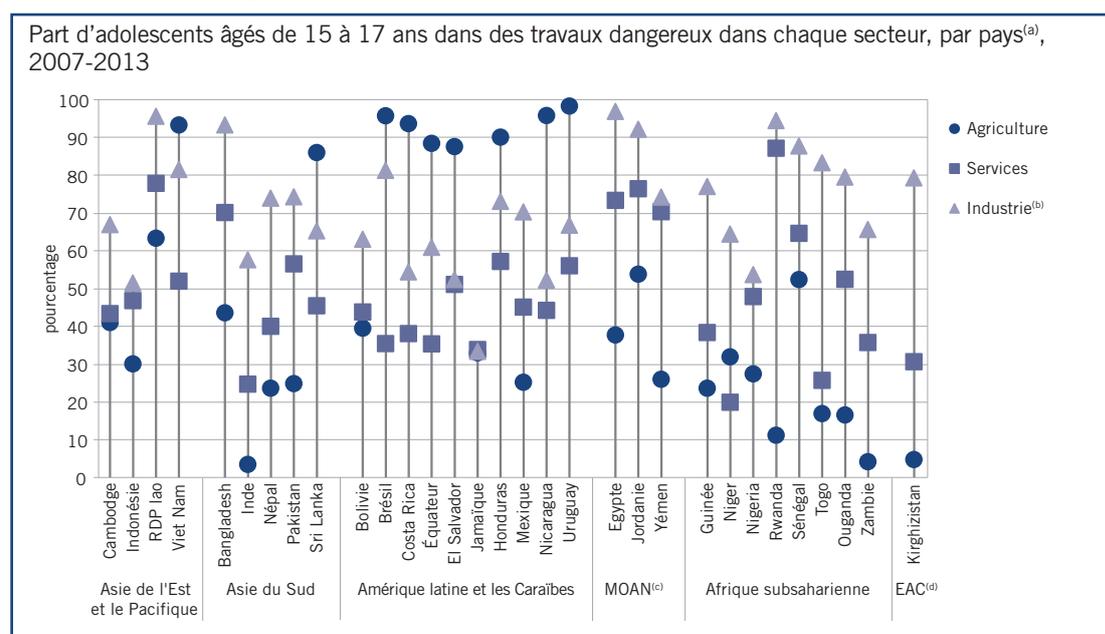
Figure 6. Dans beaucoup de pays, les adolescents effectuant des travaux dangereux représentent en fait la majorité des adolescents employés de ce groupe d'âge



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles; (b) EAC - Europe de l'Est et Asie centrale.

Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A3).

Figure 7. Le travail dangereux semble particulièrement commun parmi les adolescents employés dans l'industrie et l'agriculture



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) L'industrie comprend la fabrication, l'électricité, le gaz, l'eau, les mines et le bâtiment. (c) MOAN - Moyen-Orient et Afrique du Nord. (d) EAC - Europe de l'Est et Asie centrale.

Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A3).

l'économie, le risque de travail dangereux est le plus important. Les jeunes travaillant dans l'industrie, ce qui comprend la fabrication, l'électricité, le gaz, l'eau, les mines et le bâtiment, sont ceux qui courent le plus grand risque de danger dans toutes les régions, à l'exception de l'Amérique latine et les Caraïbes (Figure 7). Dans cette région, le secteur agricole, qui comprend la pêche, la sylviculture, l'élevage du bétail et l'aquaculture, en plus des exploitations de subsistance et commerciales, est celui où les adolescents employés sont le plus susceptibles de se retrouver dans des emplois dangereux.

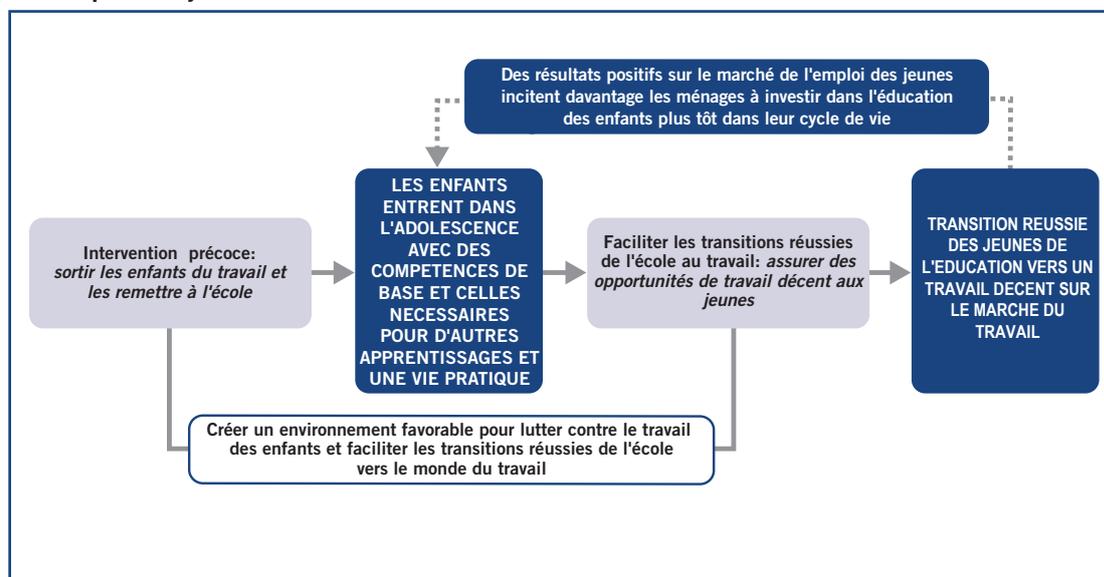
La voie à suivre: une approche politique cohérente pour lutter contre le travail des enfants et le déficit de travail décent pour les jeunes

Nous avons démontré ci-dessus les liens étroits entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes. Nous analyserons maintenant la conclusion politique logique découlant de ces liens: *le besoin d'une approche politique cohérente pour lutter de manière intégrée contre le travail des enfants et le déficit de travail décent*. Regardant vers l'avenir, la promotion du travail décent pour tous sera probablement un des éléments essentiels du Programme de développement pour l'après-2015. Une telle approche politique cohérente en matière de travail des enfants et d'emploi des jeunes sera fondamentale pour atteindre cet objectif.

La cohérence politique signifie des politiques qui tiennent pleinement compte des liens étroits entre le travail des enfants et emploi des jeunes dans les pays où le travail des enfants est une réalité. La Figure 8 illustre ceci en des termes plus concrets. Un ensemble de politiques agissant suffisamment tôt au cours du cycle de vie est nécessaire pour promouvoir l'éducation en tant qu'alternative au travail des enfants et, après cela, pour assurer que les enfants entrent dans l'adolescence avec les aptitudes et les compétences nécessaires pour poursuivre leur apprentissage et s'assurer d'un travail décent. Ces fondements sont à leur tour essentiels pour le succès des politiques lors de l'étape suivante du cycle de vie, afin d'améliorer les résultats en matière d'emploi des jeunes et assurer une transition réussie de l'éducation vers le travail décent. Les succès politiques enregistrés dans la création d'opportunités de travail décent pour les jeunes peuvent aussi avoir un effet positif important plus tôt dans le cycle de vie, en créant des incitations pour que les parents investissent dans l'éducation de leurs enfants plus jeunes.

- **Intervenir suffisamment tôt: retirer les enfants du travail et les remettre à l'école.** Nous avons vu ci-dessus la manière dont l'abandon scolaire précoce des enfants et leur implication prématurée dans le travail peuvent influencer négativement les voies vers le travail empruntées par les jeunes. Ceci souligne l'importance d'intervenir suffisamment tôt dans le cycle de vie pour lutter contre le travail des enfants et la marginalisation scolaire, en tant que stratégie élargie pour améliorer les résultats en matière d'emploi des jeunes. Retirer les enfants du travail des enfants et les remettre à l'école ne sont pas seulement des buts en soi, mais sont également des mesures essentielles pour assurer que les enfants aborderont l'adolescence avec les connaissances et les aptitudes de base nécessaires pour continuer à apprendre

Figure 8. Une réponse politique cohérente en matière de travail des enfants et de déficit de travail décent pour les jeunes



et effectuer une transition réussie vers la vie active. Une intervention précoce évite aussi le besoin d'autres mesures correctives dispendieuses, plus tard dans le cycle de vie. En d'autres termes, l'objectif de l'élimination du travail des enfants est un point de départ nécessaire pour la réalisation de l'Agenda du travail décent pour tous, y compris les jeunes.

Heureusement, nous ne devons pas réinventer la roue pour savoir comment lutter contre le travail des enfants. Nous pouvons nous appuyer sur un large ensemble de données actuelles concernant les causes du travail des enfants et sur une grande expérience de la programmation dans la lutte contre le travail des enfants, accumulée au cours des deux dernières décennies²².

Les données factuelles et l'expérience accumulées à ce jour convergent vers deux piliers politiques particulièrement importants pour combattre le travail des enfants: l'éducation et la protection sociale. Assurer un enseignement gratuit, obligatoire et de qualité jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi donne l'occasion aux familles d'investir dans l'éducation de leurs enfants en tant qu'alternative au travail des enfants et fait que cela est avantageux pour elles. L'élargissement de la protection sociale aide à éviter que le travail des enfants ne soit utilisé comme une stratégie de survie des ménages pour faire face aux chocs économiques et à la vulnérabilité sociale.

- **Faciliter la transition de l'école vers le monde du travail: promouvoir les opportunités de travail décent pour les jeunes.** Nous avons aussi vu comment une augmentation de la demande d'aptitudes et un bénéfice plus élevé de l'éducation peuvent se traduire par des investissements accrus dans l'éducation. En d'autres

²² La *Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants* adoptée lors de la Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants (2010); et la *Déclaration de Brasilia sur le travail des enfants*, émanant de la III Conférence mondiale sur le travail des enfants (2013) offrent toutes deux un cadre fondamental aux efforts politiques.

termes, les perspectives du marché du travail des jeunes et en particulier les bénéfices de l'éducation sur le marché du travail peuvent avoir une forte influence sur les décisions des ménages concernant la répartition du temps des enfants entre travail et école, plus tôt dans le cycle de vie. L'augmentation des opportunités de travail décent pour les jeunes qui s'ensuit, notamment pour les jeunes vulnérables, n'est pas seulement essentielle pour lutter contre la crise de l'emploi des jeunes, mais est aussi un élément nécessaire de toute stratégie de lutte contre le travail des enfants.

Encore une fois, il n'est pas nécessaire de réinventer la roue quant à la manière de promouvoir et de faciliter la transition vers le travail décent. S'il n'existe pas d'approche unique pour lutter contre la crise de l'emploi des jeunes, le grand ensemble de données factuelles et d'expériences à disposition tend vers un ensemble de domaines politiques à considérer par rapport aux circonstances nationales et locales²³. Au-delà des politiques macroéconomiques en faveur de l'emploi, on trouve parmi les types spécifiques d'interventions considérées comme étant particulièrement pertinentes l'amélioration de l'employabilité des jeunes moyennant l'investissement dans l'éducation et la formation, le renforcement des institutions du marché du travail et l'encouragement à l'entrepreneuriat des jeunes.

- **S'occuper des jeunes dans le travail dangereux: éliminer le travail des enfants parmi les adolescents âgés de 15 à 17 ans.** Tant le pourcentage que le chiffre absolu des adolescents âgés de 15 à 17 ans qui effectuent des travaux dangereux sont considérables. Un total de 47,5 millions d'adolescents âgés de 15 à 17 ans effectuent des travaux dangereux, ce qui représente 40 pour cent de tous les adolescents âgés de 15 à 17 ans employés et plus d'un quart de tous les enfants travailleurs. Ces chiffres saisissants soulignent l'importance d'accorder une attention toute particulière au groupe d'âge critique des 15-17 ans dans les actions de lutte contre le travail des enfants *et* dans celles de promotion du travail décent pour les jeunes.

Lorsque des adolescents dans le groupe d'âge des 15-17 ans travaillent dans des secteurs ou des métiers considérés comme dangereux²⁴ ou dans lesquels il n'y a pas de possibilité d'améliorer les conditions de travail, les exigences politiques sont claires: il faut les soustraire du travail dangereux. Dans ces cas, il est impératif qu'il y ait une stratégie en place prodiguant aux jeunes des services de soutien adéquats et une deuxième chance d'obtenir un travail décent. L'atténuation du risque est une option stratégique dans les cas où les jeunes sont

²³ Le BIT apporte des conseils intégrés fondés sur les données factuelles et les expériences passées dans l'«Appel à l'action sur la crise de l'emploi des jeunes», approuvé par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs lors de la Conférence internationale du Travail de juin 2012. BIT: *La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action*. Résolution et conclusions de la 101e session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 2012).

²⁴ Il est important de réitérer que les Conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT affirment que les types spécifiques d'emplois ou de travaux qui constituent du travail dangereux sont déterminés par les lois ou les règlements nationaux ou par l'autorité compétente. Lorsqu'ils ratifient les Conventions n° 182 et n° 138, les pays s'engagent à déterminer les travaux à interdire aux personnes âgées de moins de 18 ans. L'article 4 de la Convention n° 182 dit à ce sujet: Les types de travail visés à l'article 3 d) [travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant] doivent être déterminés par la législation nationale ou l'autorité compétente, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées, en prenant en considération les normes internationales pertinentes, et en particulier les paragraphes 3 et 4 de la Recommandation n° 190 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999).

exposés à des dangers dans des secteurs ou des métiers qui *ne sont pas désignés comme dangereux dans les listes nationales des travaux dangereux* et où il y a une possibilité d'améliorer les conditions de travail. Une telle stratégie implique des mesures pour supprimer le danger, écarter suffisamment l'adolescent du danger pour qu'il n'y soit plus exposé ou minimiser le risque associé au danger.

- **Intégrer l'égalité entre hommes et femmes: *prendre en compte les vulnérabilités des filles et des adolescentes.*** Il est essentiel de tenir compte des préoccupations sexospécifiques pour réussir les interventions précoces contre le travail des enfants et les interventions ultérieures de promotion d'une transition réussie vers le travail décent. Les filles font face à des difficultés lorsqu'elles entrent et restent à l'école, à cause de facteurs comme les mariages précoces et les demandes de responsabilités domestiques émanant de leur propre foyer. Les filles sont aussi particulièrement vulnérables aux pires formes de travail des enfants, comme l'exploitation sexuelle commerciale et les formes cachées de travail des enfants tel le travail domestique chez des tiers. Cette situation met en lumière le besoin primordial de stratégies éducatives inclusives, dont des écoles favorables aux filles, adaptées et favorables aux défis scolaires qu'elles doivent affronter. Elle requiert également des interventions ciblées sur les divers facteurs culturels, sociaux et économiques qui rendent les filles particulièrement vulnérables à certains types de travail des enfants.

Les adolescentes souffrent dans bien des régions de moins d'opportunités sur le marché du travail et de plus de difficultés lors de la transition vers du travail décent. Elles sont aussi souvent confinées dans un éventail plus étroit d'opportunités professionnelles que les garçons. Les trajectoires professionnelles des jeunes femmes peuvent être gravement limitées en raison de l'attente sociétale et familiale, à savoir: quitter leur travail après le mariage ou après la naissance du premier enfant. Cette position désavantageuse des filles sur le marché du travail souligne le besoin d'efforts continus assurant l'égalité des chances et l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes jeunes dans l'éducation et le travail.

- **Assurer l'élaboration de politiques informées: *combler les lacunes de connaissances concernant le travail des enfants et l'emploi des jeunes.*** En dépit des progrès significatifs réalisés dans l'élaboration d'une base de données factuelles dans les domaines du travail des enfants et de l'emploi des jeunes, le présent rapport montre que d'importantes lacunes de connaissances persistent, ce qui constitue une contrainte importante pour la formulation des politiques. Ces lacunes comprennent: a) l'incidence spécifique du travail des enfants sur les futurs résultats du marché du travail et sur la manière dont cette incidence peut varier en fonction des différents types de travail des enfants et de la manière dont le travail des enfants est combiné avec la fréquentation scolaire; b) les types spécifiques de travail dangereux effectué par les jeunes et les facteurs qui sous-tendent leur participation à des travaux dangereux. L'élaboration de critères de mesure adéquats pour les travaux dangereux est une priorité importante dans ce cadre; c) le rôle des conditions du marché du travail des jeunes et des bénéfices de l'éducation – ainsi que les *attentes* dans ces domaines – dans les décisions des ménages relatives à la

scolarisation et au travail des enfants tôt dans le cycle de vie; et d) l'incidence des politiques et des interventions relatives au travail des enfants et à l'emploi des jeunes. Il y a besoin de davantage de données factuelles, *entre autres* sur l'incidence des politiques visant les travaux dangereux chez les jeunes, l'incidence des politiques d'emploi des jeunes sur le travail des enfants et l'incidence des politiques de lutte contre le travail des enfants sur l'emploi des jeunes.

- **Assurer les conditions nécessaires au progrès: bâtir un environnement propice.** Les progrès réalisés pour retirer les enfants du travail auquel ils sont astreint et les remettre à l'école, ainsi que pour fournir des opportunités de travail décent aux jeunes ne seront guère possibles en l'absence d'un environnement économique et juridique propice. Une croissance économique soutenue, inclusive et durable est une des composantes fondamentales du Programme de développement pour l'après-2015 et sera essentielle pour étendre les opportunités de travail décent pour les jeunes et, finalement, pour combler le déficit de travail décent des jeunes. Ces politiques macroéconomiques et de croissance peuvent soutenir l'emploi des jeunes grâce à l'encouragement de la diversification économique et le développement de secteurs menant à la création d'emplois pour les jeunes. Des opportunités élargies de travail décent augmentent davantage les bénéfices de l'éducation et, par voie de conséquence, créent les incitations pour que les enfants restent à l'école au lieu d'aller travailler prématurément.

Obtenir des progrès durables dans la lutte contre le travail des enfants et promouvoir le travail décent pour les jeunes requiert un environnement législatif favorable, conforme aux normes internationales et intégré dans les politiques, plans et programmes nationaux de développement. Ceci a l'effet important de montrer la volonté nationale et celui de fournir un cadre à l'action. Dans le domaine du travail des enfants, la plupart des pays du monde ont maintenant ratifié la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999), et la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973). La prochaine étape fondamentale sur le front législatif consiste à assurer que ces conventions sont effectivement transcrites dans la législation nationale et effectivement appliquées. Ce processus devrait comprendre l'élaboration de listes nationales des travaux dangereux qui sont interdits à toutes les personnes âgées de moins de 18 ans.

Dans le contexte de l'emploi des jeunes, il est essentiel de garantir les droits des jeunes au travail, afin qu'ils obtiennent un traitement égal et soient protégés contre les mauvais traitements et l'exposition aux dangers²⁵. La résolution de la Conférence internationale du Travail (CIT) de 2012 identifie un certain nombre de secteurs clés qui peuvent guider les gouvernements et leurs partenaires sociaux dans l'élaboration de politiques d'emploi des jeunes compatibles avec les dispositions des normes internationales du travail. En particulier, l'application de la législation du travail et des conventions collectives devrait être renforcée et la participation des jeunes aux organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que dans le dialogue social, devrait être améliorée.

²⁵ Paquet de formation récent destiné à soutenir les syndicats, les services de l'emploi et les institutions de formation, ainsi que les organisations de jeunes, dans leurs initiatives visant à améliorer la sensibilisation des jeunes à leurs droits au travail, voir BIT: *Les droits des jeunes au travail: Travail décent pour les jeunes: Guide et boîte à outils du facilitateur* (Genève, 2014).

PARTIE I

Introduction

Objectifs, portée et structure du rapport

Le présent rapport mondial se concentre sur le double défi que représentent l'élimination du travail des enfants et de l'assurance d'un travail décent pour les jeunes. Cette orientation découle de l'obstacle que le travail des enfants et le déficit de travail décent pour les jeunes représente pour la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015, ainsi que les liens étroits qui existent entre eux. Ainsi que ce rapport va le montrer clairement, il ne sera pas possible de parvenir à un travail décent pour tous, un des principaux objectifs du développement durable pour l'après-2015, sans éliminer le travail des enfants et sans combler le déficit de travail décent auquel sont confrontés les jeunes.

Les estimations mondiales du travail des enfants du BIT, portant sur 2012, montrent qu'en dépit de progrès importants, 168 millions d'enfants sont encore astreints au travail des enfants dans le monde, ce qui représente presque 11 pour cent de la population infantine globale. Les enfants effectuant un travail dangereux mettant directement en péril leur santé, leur sécurité et leur développement moral constituent presque la moitié de tous les enfants travailleurs, soit 85 millions en valeur absolue.

En même temps, le déficit d'opportunité de travail décent est une réalité tenace pour des millions de jeunes. Encore une fois selon l'OIT, le taux de chômage des jeunes dans le monde entier en 2014 était presque trois fois supérieur à celui des adultes²⁶. Dans de nombreux pays, ce paysage morose du chômage des jeunes est encore aggravé par le grand nombre de jeunes qui ont abandonné le monde du travail ou qui sont piégés dans des emplois de mauvaise qualité, leur offrant peu de perspectives d'échapper à la pauvreté. En 2012, quelque 200 millions de jeunes travaillaient mais gagnaient moins de 2 dollars des Etats-Unis par jour²⁷. La mobilité professionnelle des jeunes, tant interne que transfrontalière, croît rapidement, principalement du fait des difficultés à obtenir un travail décent, ce qui entraîne son propre ensemble de défis politiques. La solution du problème de «déficit de travail décent» auquel les jeunes sont confrontés est aussi rendue plus difficile par les tendances démographiques qui provoquent un accroissement de la population jeune dans beaucoup de pays à faible revenu.

Les conséquences du travail des enfants et du déficit de travail décent pour les jeunes sont plus difficiles à quantifier mais tout aussi alarmantes. Il existe un nombre important de données factuelles montrant que le travail des enfants peut mettre gravement en danger la santé et la sécurité immédiates et à long terme des enfants, ainsi

²⁶ BIT: *Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde: Tendances 2015* (Genève, 2015).

²⁷ BIT (2012), op. cit.

que leur capacité à fréquenter et à tirer des bénéfices de l'école²⁸. Les conséquences des difficultés de l'emploi au cours de la jeunesse peuvent également être très sérieuses. Les jeunes incapables de s'assurer un travail décent se retrouvent fréquemment en marge de la société et plus exposés à des comportements risqués et violents. Le chômage peut compromettre de façon permanente leur potentiel productif et donc influencer les caractéristiques de l'emploi, du salaire et de la sécurité de l'emploi pendant toute la vie.

Ainsi que le présent rapport le montrera, les questions du travail des enfants et de l'emploi des jeunes peuvent être considérées comme les deux faces d'une même pièce, indiquant le besoin de cohérence politique dans leur approche. Les résultats en matière d'emploi sont typiquement pires pour les anciens enfants travailleurs et les autres enfants qui ont abandonné l'école précocement, étant des groupes qui ont moins de possibilités d'atteindre le niveau d'éducation nécessaire pour accéder à un travail décent. En fait, les jeunes aujourd'hui sans travail ou les jeunes qui sont des travailleurs pauvres sont souvent des anciens enfants travailleurs (voir Partie III). Le lien entre le travail des enfants et les résultats du marché du travail peut également fonctionner dans l'autre sens: les mauvaises perspectives futures du marché du travail peuvent décourager les familles d'investir à présent dans l'éducation des enfants (voir Partie IV). Enfin, beaucoup d'adolescents âgés de 15 à 17 ans qui travaillent, et donc encore des enfants en termes légaux, peuvent être eux-mêmes vulnérables au travail des enfants (voir Partie V).

Le travail des enfants et le déficit de travail décent pour les jeunes sont symptomatiques du manque général de croissance économique soutenue, inclusive et durable de l'économie mondiale, notamment dans les pays en développement. La croissance ralentie et sans emploi, qui est une évolution vers des modes de production informels, et le recours accru à des travailleurs à temps partiel ou temporaires sont des tendances qui ont affecté particulièrement les jeunes travailleurs. Ces tendances ont aussi fortement compliqué la génération de moyens de subsistance par les membres des

Encadré 1. Le concept du travail décent

Le travail décent résume les aspirations des gens au cours de leur vie active. Il sous-entend des opportunités de travail productives et rétribuées par des revenus équitables, qui se déroulent sur un lieu de travail sûr et qui permettent d'assurer une protection sociale pour les familles, de meilleures opportunités de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté des personnes d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions relatives à leur vie, ainsi que l'égalité des chances et de traitement entre femmes et hommes.

Le concept de travail décent a été formulé par les mandants de l'OIT – gouvernements et organisations de travailleurs et d'employeurs – comme le moyen d'identifier les priorités majeures de l'Organisation. Il est fondé sur l'idée que le travail est source de dignité personnelle, de stabilité familiale, de paix dans la communauté et de démocratie, de croissance économique qui augmente les possibilités d'emploi productif et de développement des entreprises.

Source : OIT (<http://ilo.org/global/about-the-ilo/decent-work-agenda/lang--fr/index.htm>)

²⁸ Pour une étude de la question, voir BIT (2010), op. cit.

ménages en âge de travailler, ce qui à son tour a entraîné un recours accru au travail des enfants dans bien des cas.

Le travail des enfants et le déficit de travail décent présentent également une importante dimension sexospécifique, qui doit être abordée dans les réponses politiques. Les filles font face à des difficultés lorsqu'elles entrent et demeurent à l'école, à cause de facteurs comme les mariages précoces et les demandes de responsabilités domestiques émanant de leur propre foyer. Elles sont aussi particulièrement vulnérables aux pires formes de travail des enfants, comme l'exploitation sexuelle commerciale et les formes cachées de travail des enfants comme le travail domestique chez des tiers. Les adolescentes souffrent dans bien des régions de moins de possibilités sur le marché du travail et de plus de difficultés lors de la transition vers du travail décent. Elles sont aussi souvent confinées dans un éventail plus étroit de possibilités professionnelles que les garçons.

Les pressions budgétaires croissantes dans les postes de dépenses publiques les plus importants, comme l'éducation et la sécurité sociale, ont exacerbé les autres facteurs qui sous-tendent le travail des enfants et le déficit de travail décent. Un accès limité à une éducation de qualité a fait que les jeunes sont davantage susceptibles de manquer d'aptitudes et de compétences de base nécessaires pour le travail et la vie et ont fait de la scolarisation une alternative moins viable au travail des enfants au début du cycle de vie. Parallèlement, une protection sociale limitée a forcé beaucoup de ménages vulnérables à recourir au travail des enfants comme stratégie pour y faire face et a poussé beaucoup de jeunes vulnérables dans une pauvreté sérieuse lorsqu'ils effectuent la transition de l'école vers la vie active.

Un certain nombre de publications mondiales récentes traitent des jeunes dans les pays en développement. Depuis 2004, les rapports biennaux du BIT sur les tendances mondiales de l'emploi des jeunes offrent une image quantitative aux niveaux mondial et régional de la manière dont le statut des jeunes sur le marché du travail et les défis qu'ils doivent affronter changent progressivement. Tous ces rapports identifient le besoin de s'occuper d'urgence des jeunes vulnérables.

Depuis 2003, le rapport mondial sur la jeunesse des Nations Unies se concentre sur des sujets spécifiques de développement intéressant la jeunesse, comme les migrations dans le rapport de 2013. Le rapport sur le développement dans le monde de 2007²⁹ de la Banque mondiale fournit un panorama des défis sociaux et économiques auxquels les jeunes sont confrontés et en déduit le besoin d'investir dans leur éducation, soins et formation professionnelle. Le rapport de l'UNICEF sur la situation des enfants dans le monde de 2011³⁰ a dressé un catalogue du grand nombre de dangers qu'affrontent les adolescents âgés de 10 à 19 ans, dont les grossesses précoces et les accouchements, la marginalisation éducative et économique ainsi que les mauvais traitements et l'exploitation sur le lieu de travail, et appelle à des politiques permettant de faire de cet âge vulnérable l'âge de tous les possibles. Le Rapport mondial de suivi de l'Education

²⁹ Banque mondiale: *Development and the Next Generation. World Development Report 2007* (Washington, D.C., 2006).

³⁰ UNICEF: *L'adolescence: l'âge de tous les possibles – La situation des enfants dans le monde 2011* (New York, 2011).

pour tous de 2012³¹ de l'UNESCO a mis en avant l'importance centrale de l'éducation dans la préparation des jeunes pour la vie et dans la fourniture à ceux-ci de travail décent. Le rapport du BIT à la Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants de 2010³² a insisté sur l'importance de traiter l'emploi des jeunes en même temps que d'autres questions comme l'éducation, la protection sociale et la pauvreté, dans le cadre d'une réponse politique intégrée au travail des enfants.

Le présent rapport met en évidence la mesure dans laquelle une intervention précoce contre le travail des enfants dans le cycle de vie est importante pour améliorer les résultats en matière d'emploi des jeunes. Le rapport participe au débat politique sur le travail des enfants et l'emploi des jeunes de deux manières précises: d'abord, il analyse *l'intersection* entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes, c'est-à-dire la manière dont le premier affecte le second, et réciproquement, et la mesure dans laquelle les populations d'enfants travailleurs et de jeunes employés se chevauchent. La compréhension de cette intersection est à son tour fondamentale en vue de réponses documentées tant au travail des enfants qu'à l'emploi des jeunes dans les pays où prévalent ces deux défis. En deuxième lieu, et découlant de ce qui précède, le rapport est précieux pour rechercher les résultats en matière d'emploi des jeunes pour les expériences préalables dans l'enfance, en suivant une approche fondée sur le cycle de vie. En se fondant sur les informations rétrospectives des enquêtes ETVA et sur d'autres sources de données, le rapport illustre comment les voies de la transition vers le marché du travail sont affectées par l'astreinte préalable des jeunes au travail des enfants, par l'âge auquel ils abandonnent l'école et par d'autres facteurs présents auparavant dans leurs vies, et aborde les implications politiques.

La suite de ce rapport est organisée comme suit: La Partie II présente les normes, concepts et cadres politiques qui sous-tendent l'action mondiale dans les domaines du travail des enfants et de l'emploi des jeunes. La Partie III examine les liens entre le travail des enfants, la vulnérabilité des jeunes et la transition vers la vie active. La Partie IV observe la manière dont les difficultés d'emploi des jeunes et les faibles bénéfices de l'éducation peuvent influencer sur les décisions des ménages concernant le travail des enfants au début du cycle de vie. La Partie V traite de la question du travail des enfants chez les adolescents âgés de 15 à 17 ans, soit la tranche d'âge qui se chevauche avec la tranche d'âge normalement utilisée dans les analyses de l'emploi des jeunes (c'est-à-dire les jeunes âgés de 15 à 24 ans). La Partie VI s'achève par un ensemble de recommandations destinées à aligner et à améliorer la cohérence des politiques et programmes de lutte contre le travail des enfants et contre le déficit de travail décent pour les jeunes.

³¹ UNESCO: *Jeunes et compétences: L'éducation au travail – Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour Tous de 2012* (Paris, 2012).

³² BIT (2010), op. cit.

PARTIE II

Travail des enfants et emploi des jeunes

Théorie, normes, concepts et cadres politiques

Cette partie argumente, au niveau théorique, en faveur de politiques cohérentes et alignées en matière de travail des enfants et de défis relatifs à l'emploi des jeunes dans les pays où tous deux prévalent. Elle présente les normes, concepts et cadres politiques qui sous-tendent l'action mondiale dans les domaines du travail des enfants et de l'emploi des jeunes.

Comprendre le lien entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes: perspective du cycle de vie

L'importance d'une éducation de qualité et d'un environnement qui promeuve un développement physique, mental et émotionnel normal comme point de départ pour du travail décent pendant le cycle de vie est bien établie. Les enfants qui bénéficient d'une bonne éducation et d'un environnement de développement sain sont davantage susceptibles de disposer des compétences et des aptitudes de vie nécessaires pour effectuer une transition réussie vers une vie active au cours de l'adolescence et du début de la vie d'adulte. Une transition réussie est vitale pour s'assurer d'un travail décent, avec des revenus adéquats et sûrs pendant l'âge adulte, ce qui constitue à son tour un ingrédient essentiel pour s'assurer une protection et une sécurité sociales formelles pendant la vieillesse (Figure 9).

Figure 9. Le travail décent pendant le cycle de vie

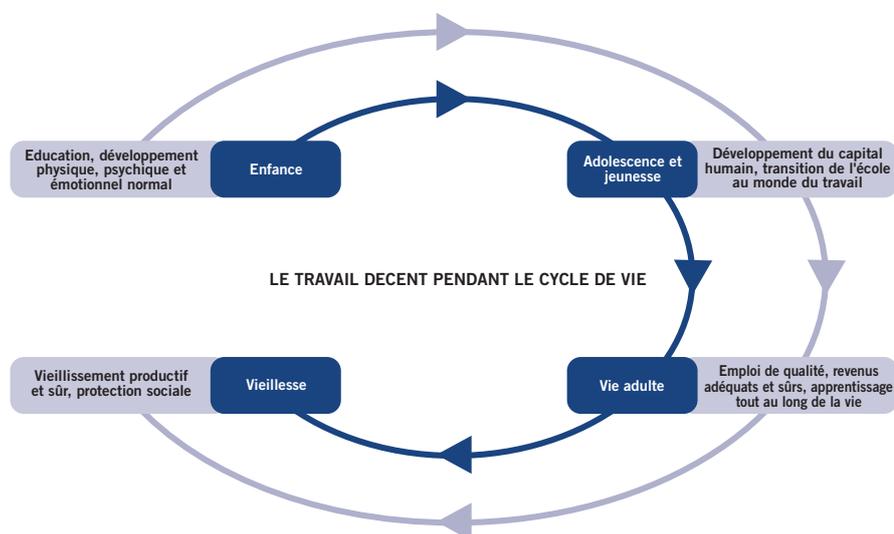
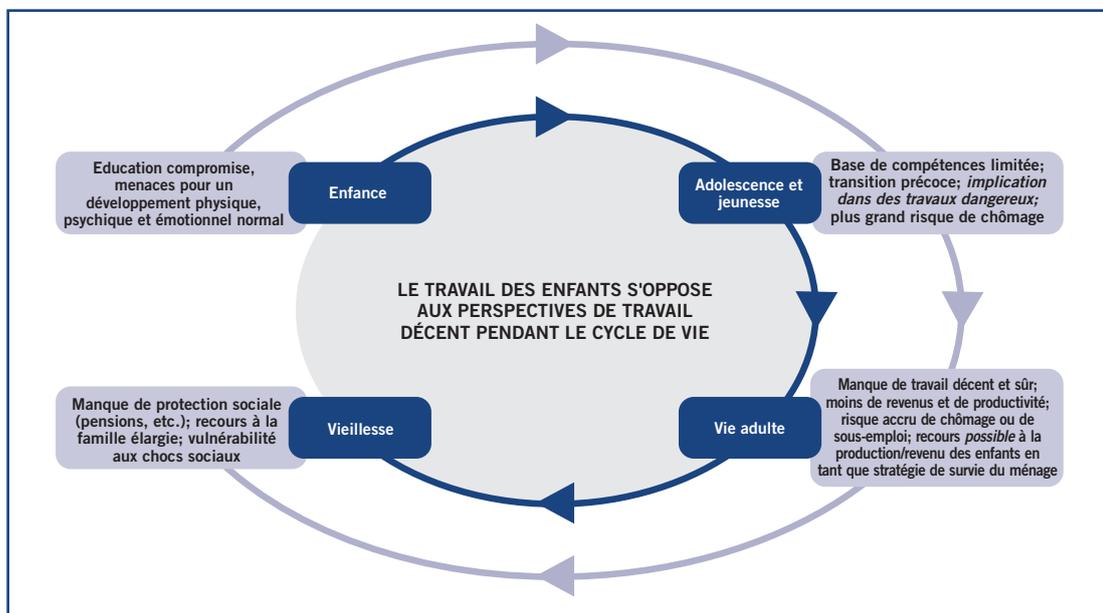


Figure 10. Le travail des enfants et le travail décent pendant le cycle de vie



Une participation précoce au travail sous forme de travail des enfants peut rompre cette chaîne et contrer les perspectives de travail décent tout au long du cycle de vie. Les enfants privés d'éducation ou qui abordent l'adolescence étant astreints au travail des enfants sont bien moins susceptibles de disposer des compétences et aptitudes nécessaires pour s'assurer d'un travail décent et bien plus susceptibles d'être vulnérables au déficit de travail ou à un travail mal payé, ou à l'insécurité de l'emploi et à des situations dangereuses. Leur vulnérabilité est fréquemment exacerbée par les facteurs qui s'y rapportent, comme des problèmes de santé découlant de leur participation prématurée au travail. Les mauvaises perspectives d'emploi des anciens enfants travailleurs peuvent se poursuivre pendant l'âge adulte. Leur expérience professionnelle en tant qu'adultes est en effet susceptible d'être caractérisée par de bas revenus, de l'insécurité et des périodes de chômage.

D'avantage exposés à la pauvreté, ces adultes sont aussi davantage susceptibles de devoir dépendre du travail ou de la productivité de leurs enfants en tant que stratégie de survie du ménage, perpétuant ainsi le cycle travail des enfants-pauvreté (Figure 10)³³.

Le lien entre le travail des enfants et les résultats en matière d'emploi des jeunes provenant de ce simple cadre du cycle de vie est donc clair: le travail des enfants (et les faibles niveaux de scolarité qui en résultent) conduit à une vulnérabilité accrue dans l'adolescence et à des difficultés d'accès à un travail décent. Ce lien de causalité peut aussi fonctionner dans l'autre sens: de faibles perspectives d'emploi à l'adolescence ou à l'âge adulte décourageant d'investir dans l'éducation des enfants. Voyant peu de

³³ Le lien entre la pauvreté et le travail des enfants est bien établi. Pour une analyse de ce point, voir par exemple, BIT (2013b), op.cit. Toutefois, les recherches effectuées jusqu'ici montrent clairement que la pauvreté n'est en rien le seul déterminant du travail des enfants. Un grand ensemble d'autres facteurs, dont l'appartenance ethnique, le manque de parents, les migrations, la sexospécificité, l'état de santé, l'accès et la qualité de l'école, la couverture de sécurité sociale, l'accès au crédit et le niveau d'éducation des parents peuvent aussi jouer des rôles importants.

revenus découler de la scolarisation de leurs enfants, les parents les astreignent au travail dès leur jeune âge. Ainsi, d'un point de vue politique, il est justifié d'examiner en parallèle les questions du travail des enfants et de l'emploi des jeunes.

Ce simple cadre du cycle de vie ne dit pas tout en réalité. Ainsi, en l'absence d'une stratégie de développement élargie centrée, *entre autres*, sur la génération d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, sans des investissements publics significatifs dans des domaines comme l'éducation et la sécurité sociale et en ignorant les facteurs socioculturels sous-tendus, dont la sexospécificité, les jeunes peuvent devoir affronter des difficultés de transition importantes, même sans avoir été exposés au travail des enfants. La création d'un environnement favorable élargi pour lutter contre le travail des enfants et l'emploi des jeunes est analysée brièvement à la Partie VI de ce rapport et examinée plus en profondeur dans les rapports biennaux Tendances mondiales de l'emploi des jeunes de l'OIT.

Nous explorons la réciprocité des liens entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes plus en détail aux Parties III et IV du présent rapport. A titre de référence pour cette discussion, nous examinerons d'abord les normes internationales, les concepts et les cadres politiques relatifs au travail des enfants et à l'emploi des jeunes.

Normes relatives au travail des enfants

Le travail des enfants est depuis longtemps reconnu comme une violation grave des droits de l'enfant, des droits fondamentaux au travail et des autres droits de l'homme, ainsi qu'un obstacle important pour le développement national. Par définition, le travail des enfants influe sur le développement des ressources humaines et magnifie donc les risques de transformer les actifs les plus précieux d'un pays en ses plus grands passifs. Pendant les dernières décennies, la communauté internationale a adopté des normes importantes sur la manière de définir et de prioriser le travail des enfants. Trois conventions internationales de premier plan: la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi; la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants; et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) fixent des limites juridiques au travail des enfants et fournissent la base légale pour les actions de lutte contre le travail des enfants aux niveaux national et international.

La Convention n° 138 sur l'âge minimum, adoptée en 1973 et ratifiée par la plupart des pays du monde, représente la norme internationale la plus détaillée et celle qui fait autorité en matière d'âge minimum d'admission au travail ou à l'emploi. Cette Convention demande aux Etats membres de poursuivre une politique nationale destinée à assurer l'abolition effective du travail des enfants. Dans ce cadre, elle demande aux Etats membres de fixer un âge minimum général d'admission au travail ou à l'emploi qui ne soit pas inférieur à 15 ans (art. 2.3), ainsi qu'un âge minimum plus élevé, de 18 ans au moins, pour l'admission à un emploi ou un travail qui, par sa nature ou

les conditions dans lesquelles il s'exerce, est susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents (article 3.1), appelé travail dangereux ³⁴.

La Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants, adoptée en 1999, complète la Convention n° 138 en insistant sur le sous-groupe des *pires formes* de travail des enfants, qui requièrent une action prioritaire. Cette Convention en appelle aux Etats membres pour qu'ils prennent des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'abolition des pires formes de travail des enfants et ce, de toute urgence. Aux termes de la convention, les pires formes de travail des enfants comprennent toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, la participation d'un enfant à l'exploitation sexuelle commerciale, sa participation à des activités illicites et tous autres travaux qui, «par leur nature ou les circonstances dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité, ou à la moralité des enfants» (Art. 3)³⁵. Dans l'histoire de l'OIT, c'est la Convention n° 182 qui a été ratifiée le plus rapidement.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) est la troisième norme internationale essentielle concernant le travail des enfants. Adoptée en 1989 et également ratifiée par presque tous les pays, la convention reconnaît le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou encore, de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social (Art. 32.1). Pour atteindre cet objectif, la CDE demande aux Etats parties de fixer des âges minimums d'admission à l'emploi, compte tenu des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux (art. 32.2)³⁶.

³⁴ La convention dit que la législation nationale peut autoriser l'emploi de personnes de 13 à 15 ans à des travaux légers qui (a) ne sont pas susceptibles de porter préjudice à leur santé ou à leur développement et (b) ne sont pas de nature à porter préjudice à leur assiduité scolaire, à leur participation à des programmes d'orientation ou de formation professionnelle approuvés par l'autorité compétente, ou à leur aptitude à bénéficier de l'instruction reçue (art. 7). La Convention n° 138 contient un certain nombre de clauses de flexibilité, laissées à la discrétion de l'autorité nationale compétente, en consultation (le cas échéant) avec les organisations de travailleurs et d'employeurs. La principale de ces clauses est celle relative à l'âge minimum. La Convention dit que tout Membre dont l'économie et les institutions scolaires ne sont pas suffisamment développées pourra spécifier un âge minimum général de 14 ans (art. 2.4) et un âge de 12 à 14 ans pour les travaux légers (art. 7.4).

³⁵ Le texte complet de la convention sur les pires formes de travail des enfants est le suivant: a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés; b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques; c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, telles que les définissent les conventions internationales pertinentes; d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant (art. 3).

³⁶ Deux des trois protocoles facultatifs de la CDE traitent de la vente d'enfants, de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et de la pédopornographie, ainsi que de la participation d'enfants à des conflits armés.

Action contre le travail des enfants

Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'OIT a été lancé en 1992 et joue un rôle prépondérant dans la promotion des actions internationales et nationales de lutte contre le travail des enfants. L'IPEC a soutenu plus de 250 enquêtes sur le travail des enfants, dont 60 avaient une portée nationale, et publie régulièrement depuis 2000 des rapports mondiaux et régionaux, ainsi que des études analytiques sur le travail des enfants. Par son travail axé sur les politiques à adopter au niveau national dans plus de 100 pays, l'IPEC a encouragé l'élaboration de cadres juridiques et politiques appropriés, correspondant aux normes internationales sur le travail des enfants. En même temps, des projets soutenus par l'IPEC au niveau communautaire ont fourni des modèles de bonnes pratiques pour le retrait des enfants du travail des enfants, en leur apportant de l'éducation et des compétences.

En 2006, six ans après l'entrée en vigueur de la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, les mandants de l'OIT ont fixé l'objectif de l'élimination de toutes les pires formes de travail des enfants d'ici 2016. Un plan d'action mondial a ensuite été approuvé par les mandants de l'OIT, afin de fournir un cadre stratégique et un plan d'action, à l'OIT en général et à l'IPEC en particulier, pour la période allant jusqu'à 2016. En adoptant ce plan et la cible de 2016, le Conseil d'administration de l'OIT a reconfirmé son engagement envers l'abolition du travail des enfants comme une des priorités majeures de l'Organisation. Cet engagement a été renforcé en 2012, lorsque le Conseil d'administration de l'OIT a approuvé un nouveau plan d'action sur les principes et droits fondamentaux au travail³⁷. Ce plan d'action insiste sur la nature universelle de ces droits, sur le caractère interdépendant qui les renforce mutuellement, ainsi que sur leur importance en tant que droits permettant d'atteindre les objectifs stratégiques de l'OIT relatifs aux principes et droits fondamentaux au travail, à l'emploi, à la protection sociale et au dialogue social.

D'autres organisations internationales agissent aussi pour abolir le travail des enfants. Etant donné que presque 60 pour cent du travail des enfants a lieu dans l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) appuie les parties prenantes agricoles au moyen d'un soutien politique et de programmes de prévention et de réduction du travail des enfants dans l'agriculture et dans les zones rurales. La FAO travaille également avec des partenaires pour combattre les causes à l'origine du travail des enfants, notamment avec l'OIT, le Fonds international de développement agricole (FIDA), Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA), l'Institut international de recherche sur la politique alimentaire (IFPRI) et la CGIAR³⁸ dans le cadre du Partenariat de coopération internationale sur le travail des enfants et l'agriculture, créé en 2007.

³⁷ Le Plan d'action de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail aborde le travail des enfants, la liberté d'association et la négociation collective, le travail forcé et la discrimination.

³⁸ La CGIAR est un partenariat mondial qui réunit des organisations engagées dans la recherche en vue d'un futur alimentaire sûr.

La Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants de 2010 a adopté une *Feuille de route pour l'abolition des pires formes de travail des enfants d'ici 2016*, qui a été ultérieurement approuvée par le Conseil d'administration de l'OIT; celui-ci a reconnu le besoin d'une «nouvelle dynamique» si le monde souhaite atteindre l'objectif ambitieux de 2016. Dans la Feuille de route, les participants à la conférence – représentant des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile, ainsi que des organisations régionales et internationales – soulignent le besoin urgent d'intensifier et d'accélérer les actions contre le travail des enfants au niveau national au cours des années qui nous séparent de 2016. Le plan d'action adopté en 2012 par le Conseil d'administration de l'OIT en appelle spécifiquement au soutien des Etats membres à la mise en œuvre de la Feuille de route.

Les priorités politiques identifiées dans la Feuille de route comprennent: la législation nationale et son application, l'éducation et la formation, la protection sociale et, ce qui revêt une pertinence particulière pour le présent rapport, les marchés du travail. Dans le domaine du marché du travail, la Feuille de route identifie les priorités clés suivantes:

- agir pour promouvoir un marché de l'emploi qui fonctionne correctement, ainsi que l'accès des adultes et des jeunes en âge de travailler à une formation professionnelle qui corresponde aux besoins actuels et futurs du marché de l'emploi, de manière à faciliter leur transition de l'école vers le travail;
- soutenir la création d'emplois et promouvoir des emplois décents et productifs pour les adultes et les jeunes en âge de travailler qui soient compatibles avec les principes et droits fondamentaux au travail³⁹; et
- travailler en vue de la réglementation et de la formalisation de l'économie informelle, où surviennent la plupart des cas de pires formes de travail des enfants, y compris en renforçant l'inspection du travail étatique et les systèmes et capacités d'application de la loi.

En 2013, dans le cadre du suivi de la Conférence de La Haye, le gouvernement brésilien a accueilli la Conférence mondiale sur le travail des enfants⁴⁰. La conférence a donné l'occasion aux gouvernements, aux partenaires sociaux et à la société civile de réfléchir aux progrès réalisés depuis la précédente conférence mondiale, tenue à La Haye en 2010, et d'analyser la manière d'améliorer les efforts mondiaux de lutte contre le travail des enfants, notamment ses pires formes. Dans le document final de la Conférence⁴¹, les participants ont réitéré leur engagement de mettre pleinement en œuvre la Feuille de route de La Haye et ont reconnu le besoin de renforcer les actions nationales et internationales dans le domaine.

³⁹ Voir la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998).

⁴⁰ III Conférence mondiale sur le travail des enfants «Vers un monde sans travail des enfants», Brasilia 8-10 octobre 2013,

⁴¹ La *Déclaration de Brasilia sur le travail des enfants*, émanant de la III Conférence mondiale sur le travail des enfants (2013).

Emploi des jeunes: répondre à la crise

En juin 2012, la Conférence internationale du Travail a décidé de prendre des mesures urgentes pour lutter contre la crise sans précédent de l'emploi des jeunes, via une approche à facettes multiples orientée sur une croissance favorable à l'emploi et à la création d'emplois décents. La résolution «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action» contient un ensemble de conclusions qui constituent une matrice pour l'élaboration de stratégies nationales d'emploi des jeunes⁴².

L'Appel à l'action demande aux gouvernements et aux partenaires sociaux de:

- Favoriser une croissance riche en emplois et la création d'emplois décents grâce à des politiques macroéconomiques, à l'employabilité, à des politiques du marché du travail, à l'entrepreneuriat et à la promotion des droits des jeunes pour traiter les conséquences sociales de la crise tout en assurant la stabilité financière et budgétaire.
- Promouvoir les politiques macroéconomiques et les incitations fiscales qui soutiennent l'emploi, renforcent la demande globale, améliorent l'accès au financement et accroissent l'investissement productif – en prenant en compte la diversité des situations économiques des pays.
- Mobiliser des moyens budgétaires durables pour adopter des mesures ciblées, telles que des mesures anticycliques et des interventions de relance de la consommation, des programmes d'emploi public, des régimes de garantie de l'emploi, des programmes d'infrastructures à haute intensité de main-d'œuvre, des subventions pour les salaires et la formation et d'autres interventions spécifiques pour l'emploi des jeunes.
- Adopter une approche axée sur les droits pour promouvoir l'emploi des jeunes et veiller à ce que les jeunes bénéficient de l'égalité de traitement et de droits au travail, dans le cadre des normes internationales du travail pertinentes.

L'Appel à l'action de l'OIT entre dans le cadre des efforts élargis de l'Organisation visant à promouvoir un «travail décent», *entre autres* rétribué par des revenus équitables, qui se déroule sur un lieu de travail sûr et qui permette d'assurer une protection sociale pour les familles, de meilleures possibilités de développement personnel et d'intégration sociale (voir Encadré 2).

⁴² BIT (2012), op. cit.

Encadré 2. L'OIT et le travail décent

Promouvoir le travail décent pour tous

L'OIT propose un Agenda du travail décent pour le monde du travail: elle apporte son soutien grâce aux Programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), mis au point dans les pays, en coordination avec ses mandants. La mise en œuvre de l'Agenda du travail décent passe par l'application de quatre objectifs stratégiques, l'égalité entre hommes et femmes étant un objectif transversal:

Créer des emplois – l'économie doit générer des possibilités d'investir, d'entreprendre, de développer les compétences, de créer des emplois et des moyens de subsistance durables.

Garantir les droits au travail – obtenir la reconnaissance et le respect des droits des travailleurs. Tous les travailleurs, et en particulier les travailleurs pauvres ou défavorisés, ont besoin d'être représentés, de participer, et que des lois justes soient appliquées et servent leurs intérêts.

Étendre la protection sociale – promouvoir l'insertion et la productivité en garantissant à chaque homme et à chaque femme des conditions de travail sûres, la jouissance de temps libre et de repos, la prise en compte de la famille et des valeurs sociales, l'accès à une juste indemnisation en cas de perte ou de diminution de revenus et l'accès à des soins médicaux adaptés.

Promouvoir le dialogue social – la participation d'organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et indépendantes, est vitale pour améliorer la productivité, éviter les conflits au travail et construire des sociétés solidaires.

Faire du travail décent un objectif mondial et une réalité nationale

L'objectif global du travail décent est d'apporter un changement positif dans la vie de chacun aux niveaux national et local. L'OIT apporte son soutien grâce aux PPTD, mis au point dans les pays, en coordination avec ses constituants. Ils définissent des priorités et des objectifs dans des cadres de développement national et visent à lutter contre les déficits majeurs de travail décent par le biais de programmes efficaces qui répondent à chacun des objectifs stratégiques.

L'OIT travaille avec d'autres partenaires à l'intérieur et au-delà de la famille des Nations Unies pour apporter une expertise approfondie et des instruments politiques indispensables à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces programmes. Elle participe aussi à la construction des institutions nécessaires pour les mettre à exécution et en mesurer les progrès. L'équilibre interne de ces programmes diffère d'un pays à l'autre, en fonction de leurs besoins, leurs ressources et leurs priorités.

Pour progresser, il faut aussi agir au niveau mondial. L'Agenda du travail décent offre une base à un cadre plus juste et durable pour le développement mondial. L'OIT s'efforce d'intégrer une dimension de «travail décent» dans les politiques économiques et sociales, en partenariat avec les grandes institutions du système multilatéral et les principaux acteurs de l'économie mondiale.

Source: OIT, visitez: www.ilo.org/global/about-the-ilo/decent-work-agenda/lang--fr/index.htm.

Le Programme du BIT pour l'emploi des jeunes (PEJ) mène un ensemble d'interventions destinées à soutenir l'Appel à l'action sur l'emploi des jeunes. Son travail dans ce domaine comprend⁴³:

- **La recherche:** Le programme PEJ collecte et analyse des données sur la nature et l'ampleur des défis de l'emploi, du chômage et du sous-emploi chez les jeunes. La recherche se concentre sur la compréhension de «ce qui fonctionne» dans la programmation et les politiques d'emploi des jeunes.
- **Des avis pour l'élaboration des politiques:** Le programme PEJ aide les pays dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes nationaux en faveur de l'emploi des jeunes.
- **Le développement des capacités:** Le programme PEJ fournit des possibilités de formation sur l'élaboration de politiques en faveur de l'emploi des jeunes, en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT, à Turin. Les ateliers d'évaluation sont le principal moyen de développement des capacités des décideurs politiques et des praticiens en matière de suivi et d'évaluation d'impact.
- **La promotion:** Le programme PEJ mène des activités de sensibilisation et de promotion du travail décent pour les jeunes mettant l'accent sur l'employabilité, l'emploi et les droits des travailleurs.
- **Développement de partenariats:** Le programme PEJ conduit et soutient les efforts mondiaux en faveur de l'emploi des jeunes grâce à des partenariats stratégiques pour l'emploi des jeunes à travers la promotion de réseaux inter-pays et de pairs à travers le monde, la coopération inter-agences au sein du système onusien et avec d'autres agences internationales, et la collaboration entre les secteurs public et privé à l'échelle internationale, régionale et nationale.

Parallèlement à ces activités conduites par l'OIT, le Secrétaire général des Nations Unies a souligné que la jeunesse était un des cinq impératifs générationnels à atteindre au moyen de toutes les ressources humaines, financières et politiques à disposition des Nations Unies. Dans le cadre de cet agenda, les Nations Unies ont élaboré un plan d'action sur la jeunesse à l'échelle du système, dont l'emploi des jeunes est une des principales priorités, afin de renforcer les programmes favorables aux jeunes dans tout le système des Nations Unies.

⁴³ Pour plus d'information, visitez www.ilo.org/yep.

PARTIE III **Transition de l'école vers le monde du travail**

Le travail des enfants et la capacité des jeunes à trouver un travail décent

La présente section traite de la manière dont l'abandon précoce de l'école par les enfants et le travail des enfants peuvent influencer les voies empruntées par les jeunes en direction du monde du travail. Les données provenant des enquêtes ETVA, indiquent que 20 à 30 pour cent des adolescents et des jeunes adultes des pays à faibles revenus du programme terminent leur transition vers le marché du travail à l'âge de 15 ans, c'est-à-dire en tant qu'enfants travailleurs⁴⁴. Selon cette même source, un nombre encore plus important de jeunes de ces pays abandonnent l'école avant cet âge (voir Figure 17), à cause, *entre autres*, de la pauvreté, de la vulnérabilité sociale, de problèmes d'accès à l'éducation et de la qualité de celle-ci, ainsi que de pressions sexospécifiques⁴⁵. Nous allons examiner des données provenant d'un ensemble de pays en développement, afin de clarifier de quelle manière le travail des enfants affecte les futurs débouchés sur le marché du travail. Nous insisterons particulièrement sur la recherche de la manière dont le calendrier, la durée et les caractéristiques de la transition des enfants vers la vie de travail sont conditionnés par leur sortie prématurée de l'école et leur implication dans le travail des enfants.

Débouchés professionnels des anciens enfants travailleurs

Est-ce que les débouchés professionnels des anciens enfants travailleurs diffèrent de ceux des jeunes venant de ménages qui n'ont pu éviter de recourir au travail de leurs enfants pendant l'enfance? Il n'est pas facile de répondre à cette question, car cela requiert des informations rétrospectives au sujet de l'expérience antérieure des jeunes, qui sont rarement collectées dans les habituelles enquêtes auprès des ménages, ou alors des informations longitudinales sur un individu pendant une longue période, lesquelles sont, encore une fois, rarement disponibles. Cependant, le programme d'enquête soutenu par le SIMPOC, unité statistique de l'IPEC, constitue une exception importante.

Des enquêtes récentes du SIMPOC dans 12 pays (voir Annexe 1, Tableau A1) contiennent des informations sur l'âge auquel les personnes commencent à travailler, permettant de simples comparaisons entre les résultats en matière d'emploi et les résultats scolaires pour les personnes qui travaillaient déjà à 15 ans, par rapport à celles qui ont

⁴⁴ BIT (2013a), op. cit.

⁴⁵ Pour une analyse plus détaillée, voir par exemple, BIT (2013b), op. cit.; et BIT (2010), op. cit.

commencé après cet âge. Les résultats de cette comparaison sont cohérents parmi les 12 pays dont les données sont disponibles et pour les garçons et les filles de chacun de ces pays: une expérience antérieure de travail des enfants est associée à de moindres résultats scolaires et à un travail moins rémunéré, qui ne remplit pas les critères de base du travail décent. En d'autres termes, le travail des enfants présente non seulement des risques immédiats pour la santé, la sécurité et le développement, mais est aussi associé à des perspectives de revenus compromises et à moins de chance de trouver un travail décent à long terme.

En premier lieu, les anciens enfants travailleurs sont continuellement désavantagés en termes de résultats scolaires. D'après la Figure 11, et comme un large ensemble d'autres données mondiales sur l'incompatibilité entre la scolarité et le travail des enfants le montre, les anciens enfants travailleurs, tant garçons que filles, sont davantage susceptibles de n'avoir suivi que l'enseignement primaire, voire parfois moins⁴⁶. Les exigences du travail des enfants, tant en termes de temps que d'énergie, rendent plus que probable le fait que les enfants abandonnent l'école précocement, ou même, qu'ils n'y accèdent jamais.

Le travail des enfants semble être associé négativement aux résultats scolaires et ceci est d'autant plus marqué dans les pays à moyen revenu, relativement plus avancés. En Jordanie, par exemple, le pourcentage d'anciens enfants travailleurs ayant suivi l'enseignement primaire ou moins, est cinq fois supérieur à celui des autres jeunes. En Bolivie et en Équateur, les anciens enfants travailleurs sont deux fois plus susceptibles d'avoir un faible niveau d'éducation. Les différences de résultats éducatifs sont moindres dans les pays à faible revenu contenus dans notre échantillon. Dans ces pays, de faibles résultats scolaires sont également très communs parmi les jeunes qui *n'ont pas travaillé* dans leur enfance, soulignant le fait que le travail des enfants n'est de loin pas le seul facteur qui les influence⁴⁷.

Les jeunes contraints à travailler dans leur enfance sont *davantage* susceptibles de devoir accepter des emplois familiaux non rémunérés et sont aussi *moins* susceptibles d'avoir des emplois rémunérés (Figure 12). À leur tour, les emplois rémunérés sont davantage associés aux caractéristiques du travail décent, comme des contrats écrits, un revenu équitable, un lieu de travail sûr et une protection sociale pour les familles, même si un emploi rémunéré n'est en rien une garantie d'obtenir un travail décent (voir Encadré 2). Dans beaucoup de pays (par exemple, le Cambodge et la Bolivie), les différences entre les anciens enfants travailleurs et les autres jeunes à ce sujet sont particulièrement prononcées chez les filles, ce qui laisse à penser que la participation préalable au travail des enfants peut renforcer les désavantages pré-existants auxquels sont confrontées les jeunes femmes lorsqu'elles cherchent du travail décent.

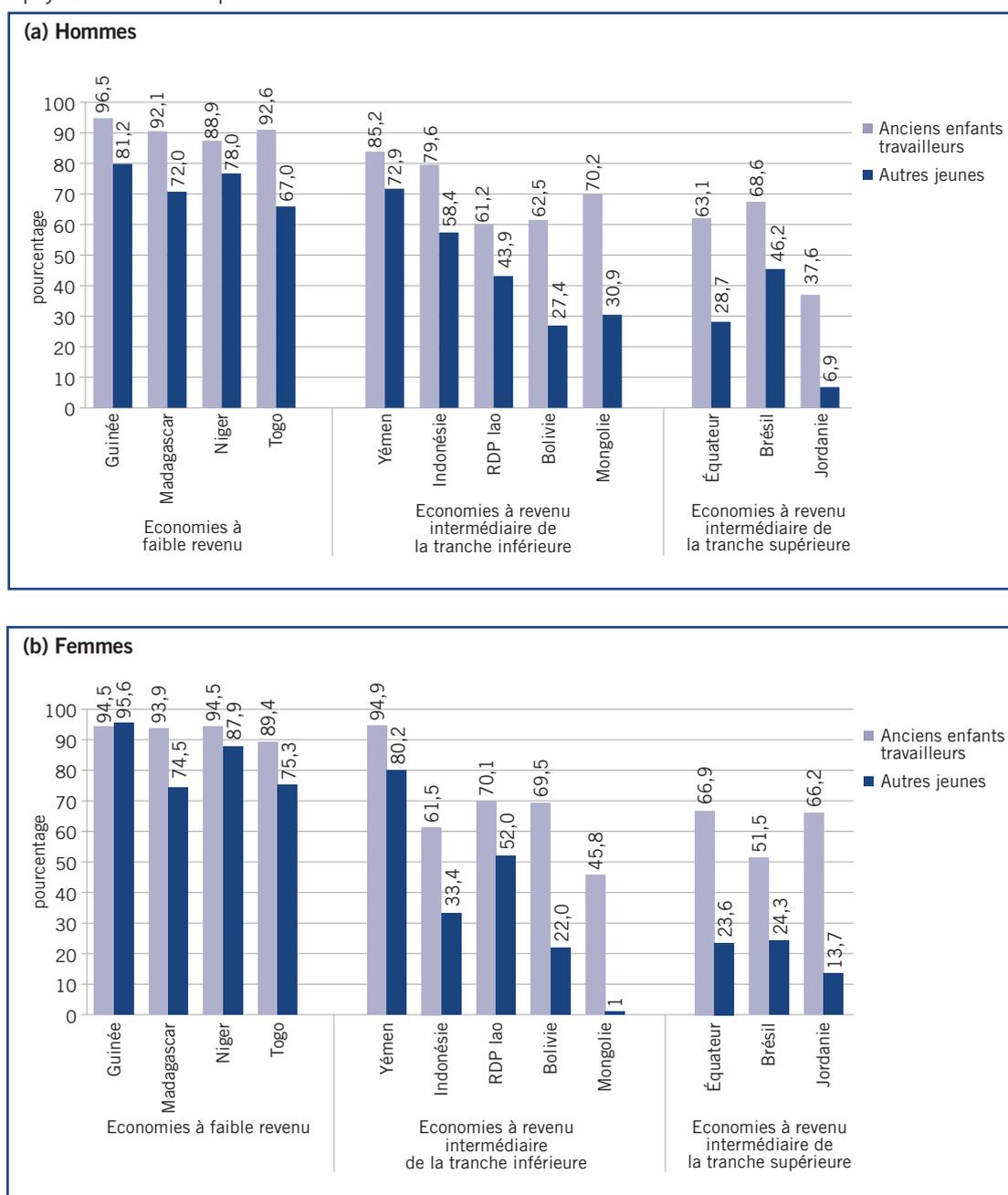
La possibilité est d'autant plus grande que les adolescents, anciens enfants travailleurs, n'obtiennent que des emplois faiblement rémunérés, démontrant ainsi que le travail des enfants a un impact à long terme sur le revenu potentiel. Comme démontré dans la Figure 13, un pourcentage d'anciens enfants travailleurs plus élevé

⁴⁶ Voir, par exemple, BIT (2010), op. cit.

⁴⁷ Pour un examen plus détaillé de ce point, voir par exemple: Sparreboom, T. and Staneva, A.: *Is education the solution to decent work for youth in developing economies? Identifying qualifications mismatch from 28 School-to-Work Transition Surveys*, document n° 23 Work4Youth (Genève, BIT, 2014).

Figure 11. Les jeunes qui ont travaillé dans leur enfance atteignent des niveaux scolaires inférieurs

Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne sont plus scolarisés **ayant atteint le niveau de l'enseignement primaire ou moins**, selon leur implication antérieure dans le travail des enfants, par pays choisis classés par niveau de revenu^(a)

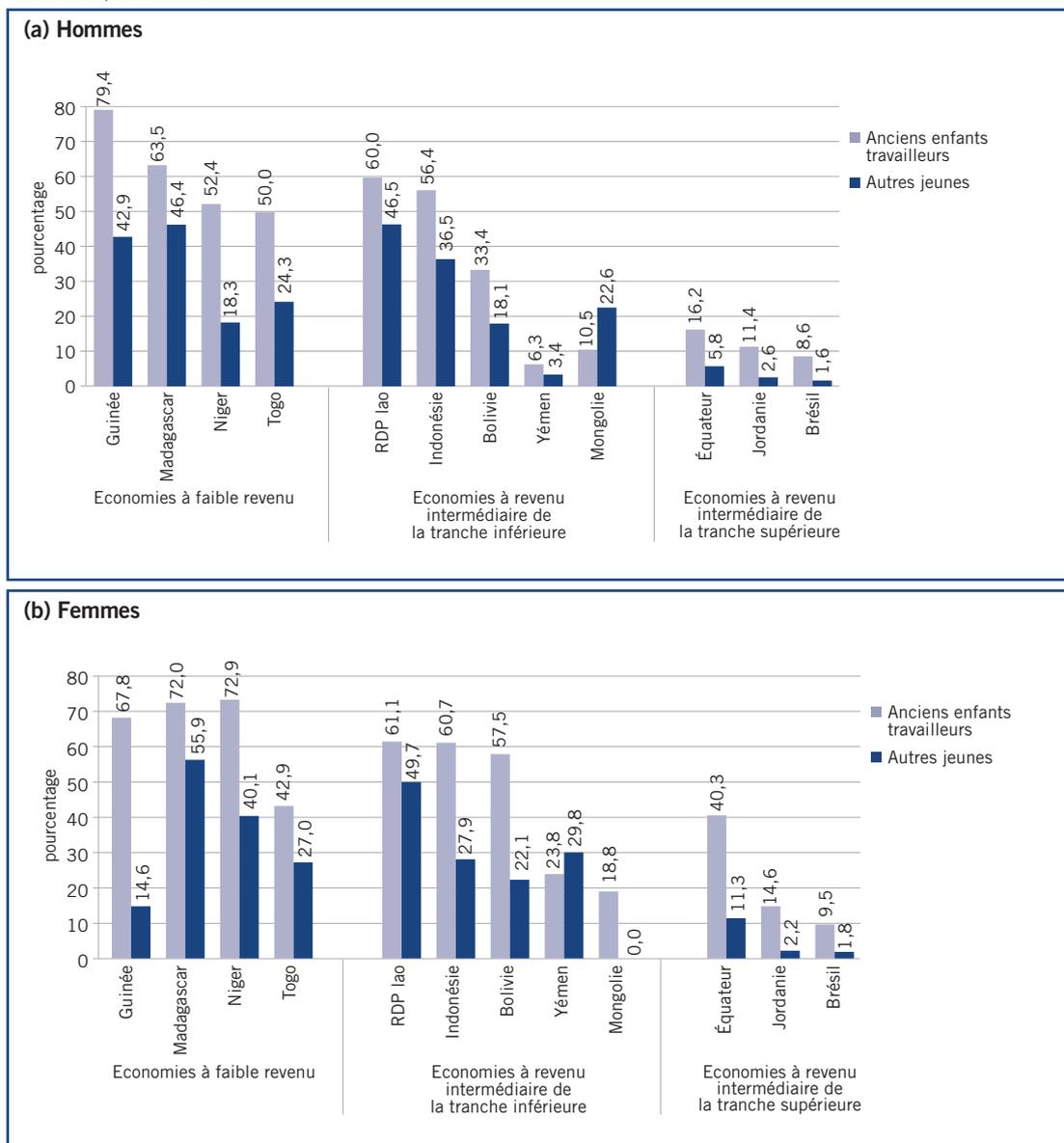


Note: (a) Classification des revenus nationaux de la Banque mondiale, selon le PIB par habitant, au 1er juillet 2012; Faible revenu: 1 025 dollars E.-U. ou moins; Revenu moyen inférieur: de 1 026 à 4 035 dollars E.-U.; Revenu moyen supérieur: de 4 036 à 12 475 dollars E.-U.; Revenu supérieur: 12 476 dollars E.-U. ou plus.

Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A1).

Figure 12. Les jeunes qui ont travaillé dans leur enfance sont davantage susceptibles de devenir des travailleurs familiaux non rémunérés

Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans employés dans un **travail familial non rémunéré**, selon leur implication antérieure dans le travail des enfants, par sexe et par pays choisis classés par niveau de revenu^(a), 2007-2012



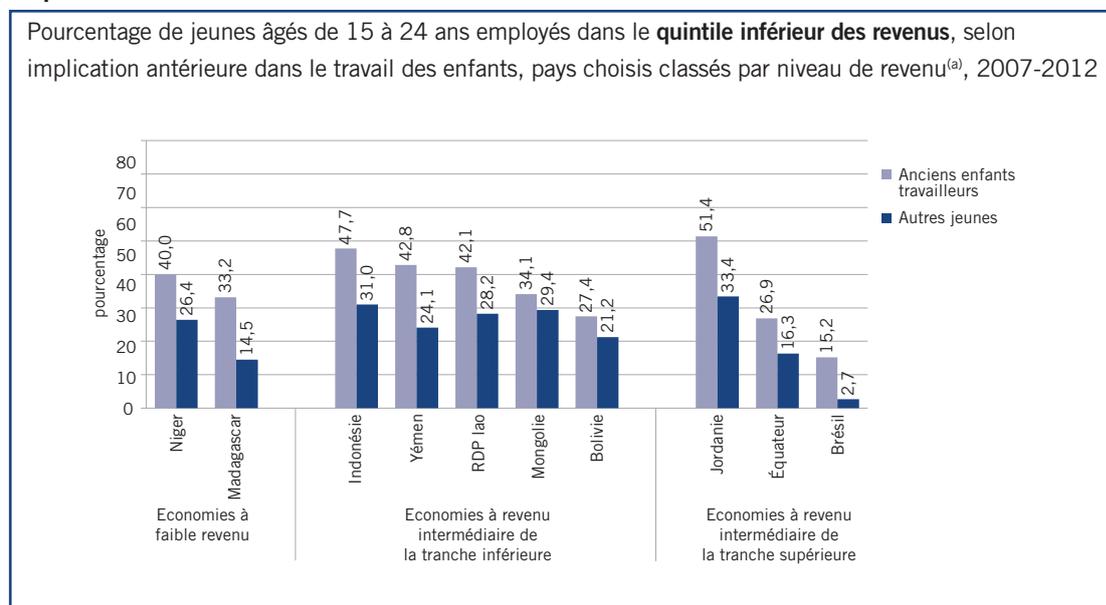
Note: (a) Classification des revenus nationaux de la Banque mondiale, selon le PIB par habitant, au 1er juillet 2012: Faible revenu: 1 025 dollars E.-U. ou moins; Revenu moyen inférieur: de 1 026 à 4 035 dollars E.-U.; Revenu moyen supérieur: de 4 036 à 12 475 dollars E.-U.; Revenu supérieur: 12 476 dollars E.-U. ou plus.

Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A1.).

que celui des autres jeunes a un emploi situé dans le quintile inférieur des revenus, dans les 12 pays.

Ces informations provenant des enquêtes du SIMPOC dans 12 pays, sont toutefois limitées essentiellement au statut d'activité des personnes à deux moments distincts du cycle de vie: spécifiquement, le statut du travail pendant l'enfance (jusqu'à l'âge de

Figure 13. Les jeunes qui ont travaillé dans leur enfance sont davantage susceptibles d'avoir des emplois à faibles revenus



Note: (a) Classification des revenus nationaux de la Banque mondiale, selon le PIB par habitant, au 1er juillet 2012: Faible revenu: 1 025 dollars E.-U. ou moins; Revenu moyen inférieur: de 1 026 à 4 035 dollars E.-U.; Revenu moyen supérieur: de 4 036 à 12 475 dollars E.-U.; Revenu supérieur: 12 476 dollars E.-U. ou plus.

Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A1).

15 ans) et le statut de l'emploi (à un moment donné) pendant la jeunesse (groupe d'âge de 15 à 24 ans). Les résultats présentés ne nous disent *rien* sur comment le premier affecte la trajectoire de la transition vers le second, information qui est fondamentale pour comprendre *pourquoi* une implication précoce dans le travail influence les résultats en matière d'emploi pendant l'adolescence. Dans les autres sections de cette partie, nous aborderons la question de la transition vers le monde du travail et la manière dont l'abandon scolaire précoce peut l'influencer.

Transition de l'école vers le monde du travail

Le passage de l'éducation au monde du travail est une phase cruciale dans la vie des jeunes, avec des implications, tant sur le bien-être des individus que sur la société elle-même. Mesurer, analyser et évaluer les diverses trajectoires⁴⁸ suivies par les jeunes pour entrer dans le marché du travail est donc fondamental en termes de politiques, particulièrement lorsque le chômage et le peu de possibilités de travail décent des jeunes sont considérés comme les principaux défis que les gouvernements doivent affronter, tant dans les économies en développement que dans celles développées.

⁴⁸ Les transitions ne sont pas toujours linéaires, commençant par une éducation formelle et passant ensuite au travail.

Durant sa vie, un enfant peut également devoir travailler de manière précoce (y compris effectuer du travail des enfants), puis s'engager dans des actions d'éducation/formation plus tard dans la vie; il peut aussi devoir trouver un équilibre entre le travail et l'école, en même temps.

Il existe un nombre croissant de recherches sur le processus de transition⁴⁹, malheureusement ces recherches sont en grande partie limitées aux économies développées. Due en grande partie à des contraintes en matière de données, la transition dans les économies à faible ou moyen revenu (ou sur la manière dont le travail des enfants les influence) a fait l'objet de bien moins de recherches jusqu'à aujourd'hui⁵⁰.

Une autre initiative importante de l'OIT est le projet «Work4Youth» qui vise à aider à combler cette importante lacune (voir Encadré 3). Ce projet contient une action de collecte de données sans précédent sur les marchés du travail des jeunes, grâce à la mise-en-œuvre des enquêtes ETVA dans 28 pays à faible ou moyen revenu partout dans le monde. Les enquêtes ETVA contiennent des questions détaillées sur les expériences actuelles et passées du marché du travail pour des échantillons nationaux représentatifs d'individus âgés de 15 à 29 ans (voir Annexe 1, Tableau A2).

Les données des enquêtes ETVA nous permettent avant tout de caractériser la part des jeunes qui pourrait ne jamais effectuer la transition vers l'emploi, ainsi que la durée de la transition vers l'emploi du groupe de jeunes qui pourrait éventuellement trouver un emploi. Des techniques économétriques sont utilisées afin de tenir compte du fait que tous les jeunes ayant éventuellement effectué la transition vers le marché du travail ne l'ont pas forcément fait au moment de l'enquête ETVA dans chaque pays⁵¹.

Les résultats montrent qu'en moyenne, dans tous les pays où les enquêtes ETVA ont été mises en œuvre, environ 19 pour cent des jeunes n'effectueront probablement jamais de transition vers un emploi et resteront sans doute en dehors du monde du travail (Figure 14). Il convient de noter que le groupe qui n'effectuera jamais aucune transition vers l'emploi comprend à la fois des personnes qui ont abandonné le monde du travail avant d'avoir trouvé du travail et des personnes qui n'y sont jamais entrées. Toutefois, cette valeur cumulée masque des différences importantes entre pays et régions. La part la plus élevée de jeunes qui ne devraient jamais effectuer la transition se situe dans la région MOAN. Cette part (25 pour cent) peut être attribuée au taux de participation extrêmement faible des femmes dans le monde du travail dans la région. Au contraire, et exception faite du Bénin, seule une très petite partie des jeunes des pays d'Afrique subsaharienne ne devrait jamais trouver du travail.

Les pourcentages de jeunes qui n'effectuent jamais de transition vers l'emploi varient énormément en fonction du genre, ce qui reflète une importante dimension sexospécifique

⁴⁹ Voir, par exemple, Ryan, P.: "The School-to-Work Transition: A Cross-National Perspective", dans *Journal of Economic Literature*, 39(1): 34-92 (2001); et Ryan, P.: "The School-to-Work Transition: Problems and Indicators", dans Anne-Nelly Perret-Clermont et al. (eds.) *Joining Society*, pages 286-299 (2003).

⁵⁰ On trouve parmi les exception notables: Cunningham, W. et Salvagno, J.B.: *Youth Employment Transitions in Latin America* (Washington, Banque mondiale, 2011); et UCW (2014), op. cit.

⁵¹ Seule une partie des jeunes qui a éventuellement effectué sa transition vers l'emploi a déjà réellement effectué sa transition au moment de l'enquête ETVA dans chaque pays. Ceci est particulièrement vrai pour ceux qui, au moment de l'enquête, n'avaient abandonné l'école que récemment et pour les jeunes qui se trouvaient à la limite inférieure du groupe d'âge des 15-29 ans. Les données recueillies par les enquêtes ETVA sont donc techniquement "tronquées à droite". Pour nos besoins, il s'agit là d'une contrainte importante, car il n'est pas possible d'établir des estimations fiables de la transition en se fondant uniquement sur ceux qui ont déjà effectué leur transition vers le monde du travail au moment de l'enquête. Pour avoir une image complète, nous devons tenir compte de tous les jeunes qui vont éventuellement effectuer la transition. En gardant ceci à l'esprit, les résultats présentés ailleurs dans cette partie du rapport sont déduits en utilisant une technique économétrique qui nous permet de déterminer la part des jeunes qui ne devrait jamais effectuer la transition vers un emploi et, pour ceux qui pourraient l'effectuer, la durée prévue de la phase de transition. Pour de plus amples détails, voir UCW (2014), op. cit.

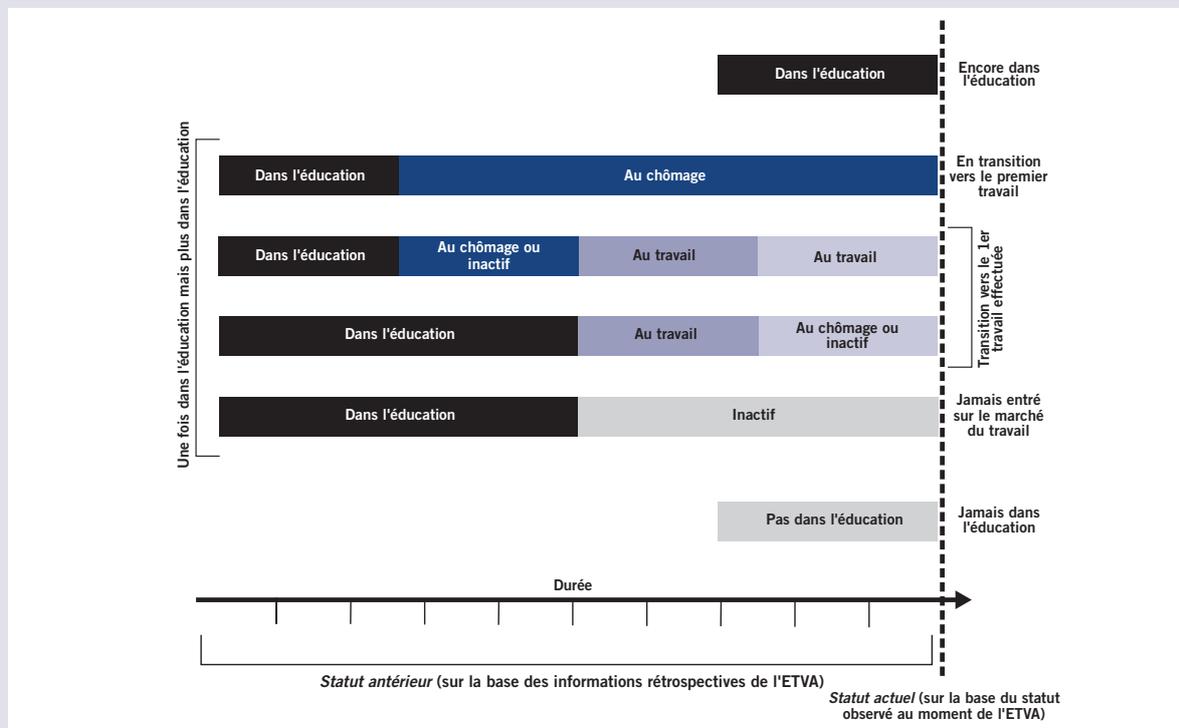
Encadré 3. Projet de l'OIT «Work4Youth» et les «Enquêtes sur la transition de l'école vers la vie active» (ETVA)

Le partenariat «Work4Youth» de la Fondation MasterCard et du Programme pour l'emploi des jeunes de l'OIT a récemment lancé une collecte de données sans précédent sur la transition des jeunes vers le marché du travail dans un échantillon de 28 pays à faible ou moyen revenu dans les régions d'Amérique latine; Europe de l'Est et Asie centrale; Afrique subsaharienne; Moyen-Orient et Afrique du Nord; Asie du Sud et le Pacifique. Voir la liste complète des pays participants au Tableau A2 de l'Annexe 1.

L'instrument de récolte des données est une enquête auprès des ménages contenant des questions très détaillées sur les expériences actuelles et passées du marché du travail pour des échantillons nationaux représentatifs d'individus âgés de 15 à 29 ans. En plus des caractéristiques au niveau des individus et des ménages, comme l'âge, le sexe, le niveau éducatif atteint, l'âge de fin de la scolarité, la zone de résidence, le rapport avec le chef du ménage, l'état civil, l'existence d'enfants, la situation financière, l'état de santé, le niveau éducatif le plus élevé atteint par les parents, l'enquête recueille un grand ensemble de données sur le statut actuel du marché du travail et les expériences sur le marché du travail depuis le moment où les individus ont abandonné l'école (ou depuis la première expérience sur le marché du travail de ceux qui ne sont jamais allés à l'école).

Les informations sur le statut du marché du travail **au moment de l'enquête** comprennent des données sur l'emploi actuel, comme le métier et le secteur, les heures de travail, les salaires et avantages sociaux (pour les employés), le bénéfice net (pour les auto-employés), ainsi que les aspirations professionnelles. Pour ceux qui ne sont pas actuellement employés, on collecte des informations sur les recherches d'emploi ou les tentatives de lancement d'une nouvelle affaire, alors que pour ceux qui se disent inactifs, les données fournissent des informations sur leurs aspirations et leurs projets.

Les informations **rétrospectives** sur le marché du travail couvrent toutes les périodes passées d'emploi, d'inactivité (permettant d'identifier séparément les tâches ménagères), de chômage ou d'apprentissage/formation d'une durée minimale de trois mois, depuis le moment où l'individu a abandonné l'école. Pour chaque période, les données précisent les mois et les années de début et de fin. Notons que les enquêtes ne recueillent des informations sur les périodes précédentes d'emploi qu'auprès d'individus actuellement non scolarisés. Les informations portant sur le travail au cours de la scolarité se limitent à une variable indiquant si l'individu a travaillé pendant qu'il fréquentait l'école. Un deuxième groupe d'études, mené en 2014/2015, va également rendre compte des expériences des étudiants qui travaillent.

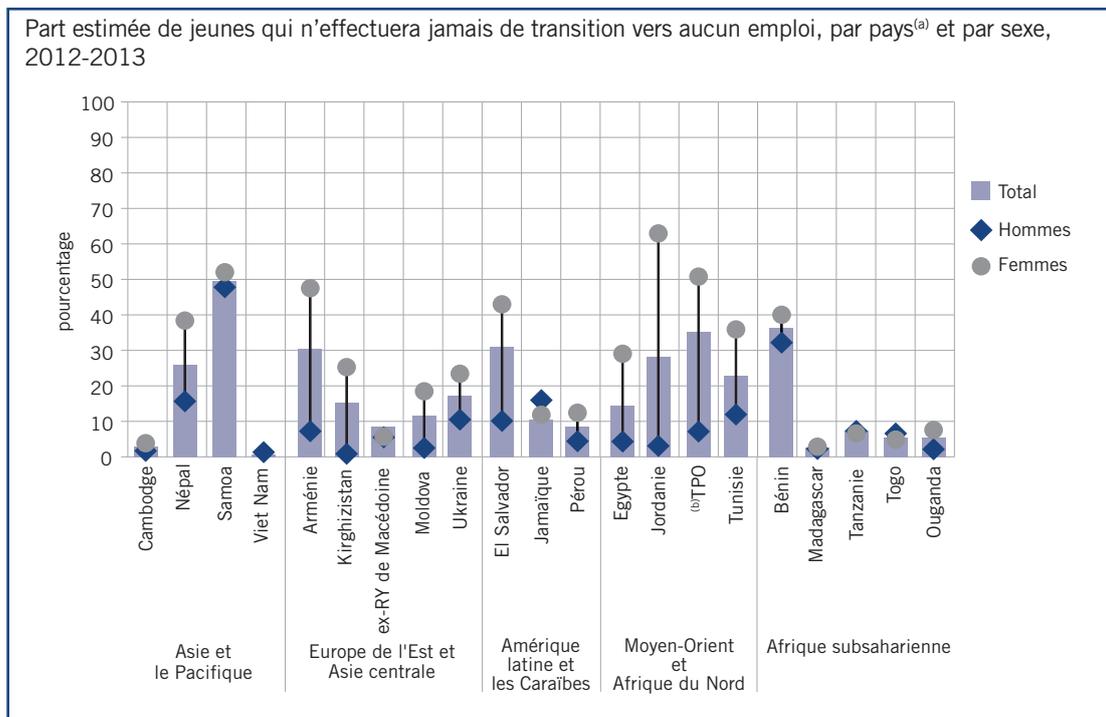


Le diagramme ci-dessus aide à visualiser la structure des données: au moment de l'enquête, les individus peuvent encore être scolarisés (ou peuvent ne jamais avoir été scolarisés) ou, après avoir abandonné l'école, peuvent avoir effectué une transition vers un premier emploi, être en cours de transition vers un premier emploi ou ne jamais être entrés sur le marché du travail (c'est-à-dire ne jamais avoir cherché un emploi ni essayé une quelconque formation). Les données des enquêtes ETVA de l'OIT sont donc «tronquées à droite» car les individus qui n'ont pas terminé la transition vers un premier emploi - qu'ils aient été en transition ou continuellement inactifs depuis qu'ils ont abandonné l'école - peuvent encore trouver un emploi ultérieurement.

du déficit de travail décent pour les jeunes. Les jeunes femmes de la région MOAN, en particulier, semblent être particulièrement désavantagées: en Jordanie, par exemple, 63 pour cent d'entre elles ne devraient jamais effectuer la transition vers un emploi, contre seulement trois pour cent des jeunes de sexe masculin. Le désavantage des femmes n'est cependant en rien limité à la région MOAN: parmi les pays des enquêtes ETVA, les différences dues au genre, en termes de perspective de transition, sont également importantes au Népal, en Arménie, au Kirghizistan, en Moldava, en Ukraine et à El Salvador. La position désavantageuse des jeunes femmes en termes de perspectives de transition souligne le besoin d'efforts continus visant à assurer l'égalité des chances pour les jeunes femmes sur le marché du travail.

Le pourcentage de jeunes susceptibles d'obtenir un travail *décent* importe davantage que celui de jeunes susceptibles d'obtenir *aucun* travail, puisque le travail décent est le point final souhaité du parcours d'une transition. La nature à facettes multiples du concept de travail décent signifie que sa mesure est une tâche complexe (voir Encadré 4). Nous nous servons ici et dans le reste de cette Partie du terme *emploi stable* en le définissant comme un emploi rémunéré avec un contrat d'une durée minimum de 12 mois, en tant qu'indicateur partiel du travail décent. Il convient toutefois d'insister sur le fait que l'emploi stable est une condition nécessaire, *mais non suffisante* du travail décent. En d'autres termes, il est possible d'avoir un emploi stable, même si les autres conditions nécessaires ne sont pas remplies.

Figure 14. Une part importante des jeunes devrait ne jamais compléter sa transition vers aucun emploi



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) TPO - Territoire palestinien occupé.

Source: Calculs basés sur les enquêtes ETVA du BIT (voir l'Annexe 1, Tableau A2).

Encadré 4. Mesurer le travail décent

Une des bases essentielles pour l'élaboration, le ciblage, le suivi et l'évaluation des programmes de lutte contre le déficit de travail décent est une mesure effective du travail des enfants. Cependant, la nature à facettes multiples du concept du travail décent, qui combine l'accès au plein emploi productif, avec des droits au travail, une protection sociale et la promotion du dialogue social, signifie que la mesure est une tâche complexe.

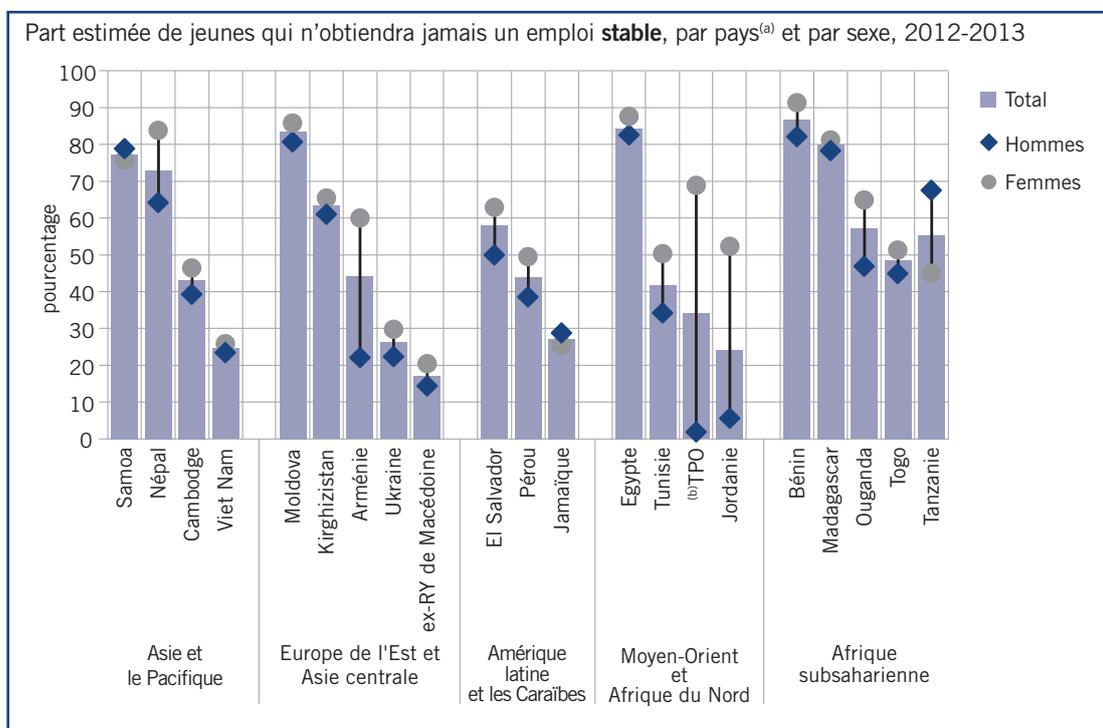
Tel est particulièrement le cas pour le présent Rapport, car les données que nous utilisons ne contiennent des informations détaillées que pour ce travail, alors que les informations rétrospectives sont bien plus rares. Ainsi et conformément à l'approche également adoptée par l'OCDE et par Eurostat, nous utilisons un indicateur simple (et très partiel) du travail décent, fondé sur *l'emploi stable*, ce que nous définissons comme un travail rémunéré avec un contrat à durée indéterminée ou un contrat avec une durée d'au moins 12 mois.

Dans notre cas, cet indicateur devrait être examiné avec précaution pour trois raisons importantes: en premier lieu, alors qu'un emploi rémunéré est davantage susceptible d'apporter un revenu équitable, la sécurité sur le lieu de travail, une protection sociale et d'autres caractéristiques du travail décent, ce type d'emploi n'est en aucune façon une garantie d'un travail décent. Ensuite, dans les pays à faible ou moyen revenu, la part des emplois rémunérés tend à être bien inférieure à celle des pays à haut revenu (pour lesquels le concept d'emploi stable a été élaboré). Ainsi que cela a été démontré dans les rapports nationaux qui résument les résultats de l'enquête ETVA, une majorité de jeunes dans les pays à faible revenu complètent la transition vers l'auto-emploi plutôt que vers un emploi stable. Enfin, les pays faisant partie des enquêtes ETVA ont des niveaux de développement et des structures économiques très différents, ce qui a une incidence sur la prévalence d'emplois stables parmi les jeunes.

Nous voyons en cela que la part de jeunes n'ayant jamais réussi à obtenir un *emploi stable* est bien plus élevée que la part de ceux n'ayant jamais réussi à obtenir *aucun* emploi dans les pays des enquêtes ETVA. En d'autres termes, cela signifie que beaucoup des jeunes qui ont réussi la transition vers un emploi doivent l'accepter, bien qu'il n'offre aucune sécurité ni même les caractéristiques minimales du travail décent (Figure 15). Encore une fois, la ventilation par sexes met en lumière les désavantages relatifs auxquels les adolescentes doivent faire face et le besoin qui en découle de traiter les questions de genre dans le cadre de la réponse politique élargie au déficit de travail décent pour les jeunes.

Le temps médian nécessaire pour obtenir un premier emploi après avoir abandonné l'école est légèrement inférieur à deux ans dans les pays des enquêtes ETVA, exception faite de la Jamaïque (26 mois) et de la Tanzanie (24,5 mois) (Figure 16). Toutefois, cette valeur masque des différences importantes entre pays et entre régions. La transition est plus rapide dans la région d'Asie et le Pacifique et dans la région d'Europe de l'Est et Asie centrale (avec des durées médianes de transition dans tous les pays de notre échantillon situées entre 10 et 11 mois). Au contraire, la transition vers l'emploi est particulièrement lente dans la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN), avec une moyenne de 37 mois. Une analyse approfondie des données des enquêtes ETVA indique que les transitions s'effectuent à deux vitesses – un groupe réussit à trouver du travail très vite après avoir abandonné l'école, alors qu'un deuxième groupe qui ne trouve pas immédiatement du travail affronte traditionnellement des transitions beaucoup plus longues⁵². Encore une fois, il est beaucoup plus difficile d'obtenir un

⁵² Voir UCW (2014), op. cit.

Figure 15. Une part encore plus importante de jeunes n'obtiendra probablement jamais un *emploi stable*

Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) TPO - Territoire palestinien occupé.
Source: Calculs basés sur les enquêtes ETVA du BIT (voir l'Annexe 1, Tableau A2).

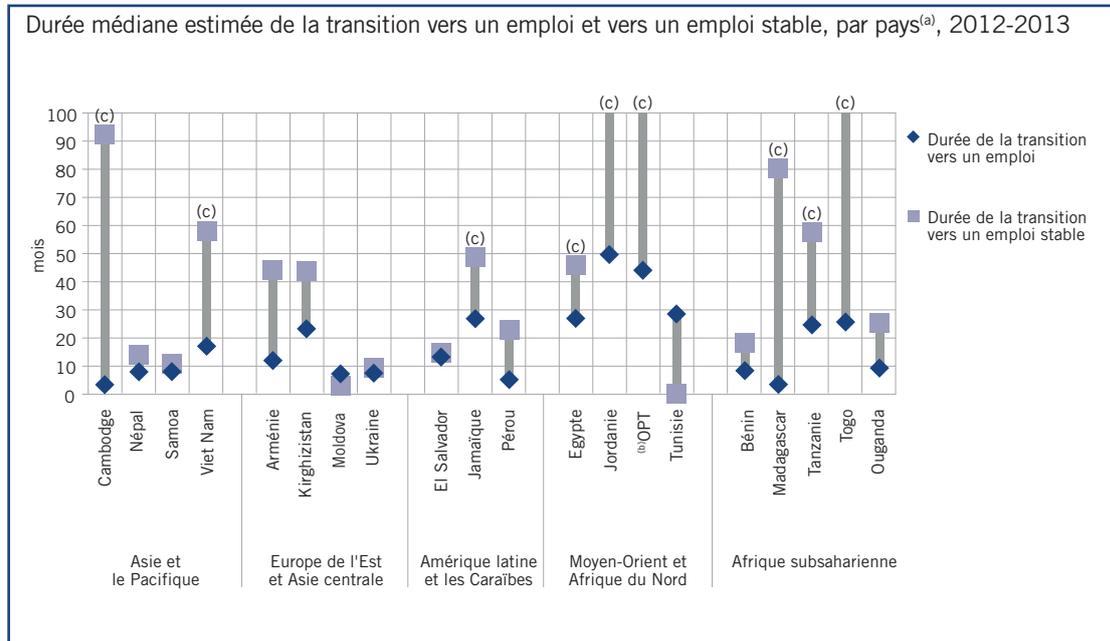
emploi *stable*. Comme le montre également la Figure 16, le temps nécessaire pour trouver des emplois stables (pour la minorité de jeunes qui y parviennent) est beaucoup plus long que le temps nécessaire pour trouver un premier emploi dans presque tous les pays des enquêtes ETVA.

Abandon scolaire précoce et transition de l'école vers l'emploi

En gardant à l'arrière-plan cette image générale, regardons maintenant plus en détail comment l'abandon scolaire et le début de la transition vers l'emploi à un âge précoce influencent les voies et les résultats en matière d'emploi des jeunes. Comme l'indique la Figure 17, des pourcentages importants de jeunes abandonnent l'école avant ou à l'âge de 15 ans, âge minimum général d'admission à l'emploi fixé par la Convention n° 138 de l'OIT⁵³. En d'autres termes, dans beaucoup de situations, les enfants commencent à chercher du travail avant l'âge auquel ils ont légalement le droit de travailler. Tel est notamment le cas dans les pays à faible revenu des régions d'Afrique subsaharienne

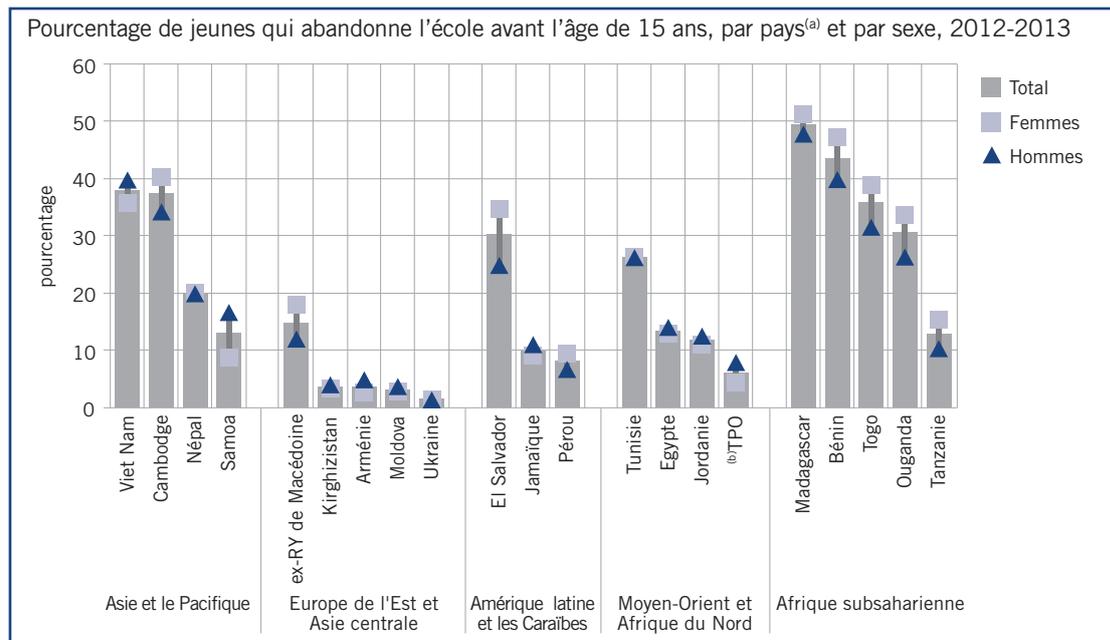
⁵³ Comme déjà relevé, la Convention n° 138 de l'OIT autorise un Etat membre dont l'économie et les institutions scolaires ne sont pas suffisamment développées à spécifier un âge minimum de 14 ans à certaines conditions. La législation ou la réglementation nationale peut autoriser l'emploi de personnes de 13 à 15 ans à des travaux légers (a) qui ne sont pas susceptibles de porter préjudice à leur santé ou à leur développement et (b) ne sont pas de nature à porter préjudice à leur assiduité scolaire, à leur participation à des programmes d'orientation ou de formation professionnelle approuvés par l'autorité compétente, ou à leur aptitude à bénéficier de l'instruction reçue. Un Membre dont l'économie et les institutions scolaires ne sont pas suffisamment développées peut remplacer les âges de 13 et 15 ans pour des travaux légers par les âges de 12 et 14 ans.

Figure 16. Parmi ceux qui arrivent à trouver un emploi, les durées médianes de transition peuvent s'étendre jusqu'à deux ans, bien que les différences de pays à pays soient importantes



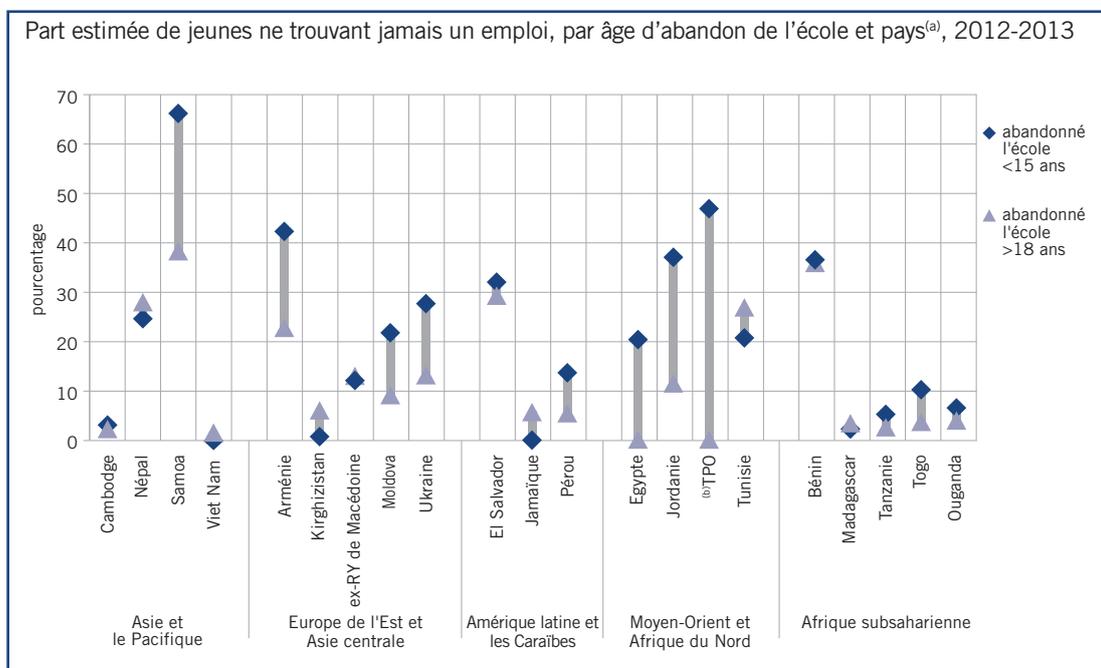
Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) TPO - Territoire palestinien occupé (c) La transition a dépassé les 100 mois.
Source: Calculs basés sur les enquêtes ETVA du BIT (voir l'Annexe 1, Tableau A2).

Figure 17. Dans beaucoup de pays, une part importante d'enfants abandonne l'école avant l'âge de 15 ans



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) TPO - Territoire palestinien occupé.
Source: Calculs basés sur les enquêtes ETVA du BIT (voir l'Annexe 1, Tableau A2).

Figure 18. Les enfants qui abandonnent l'école précocement courent généralement davantage de risques de rester hors du monde du travail



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) TPO - Territoire palestinien occupé.
Source: Calculs basés sur les enquêtes ETVA du BIT (voir l'Annexe 1, Tableau A2).

et d'Asie. Dans les pays où la différence des abandons scolaires précoces varie significativement en fonction du sexe, ce sont généralement les adolescentes les plus désavantagées (le Viet Nam et Samoa sont des exceptions).

Ceux qui abandonnent l'école avant l'âge de 15 ans courent davantage le risque de rester hors du monde du travail, c'est-à-dire qu'ils ne compléteront jamais leur transition vers le marché du travail⁵⁴. A quelques exceptions près (lorsque les différences entre ceux qui abandonnent l'école précocement et les autres jeunes sont petites), ceux qui abandonnent l'école précocement sont davantage susceptibles de ne *jamais* trouver un emploi (Figure 18). Cette conséquence résulte principalement du comportement des adolescentes. Les filles qui abandonnent l'école précocement le font d'une manière disproportionnée pour s'occuper des travaux ménagers dans leur propre foyer, alors que les garçons sont davantage susceptibles d'abandonner l'école précocement pour rejoindre le monde du travail. Ces différences entre garçons et filles sont moins prononcées chez les jeunes qui abandonnent l'école plus tard. Pour les jeunes des deux sexes, recevoir plus d'éducation augmente leur probabilité de trouver du travail.

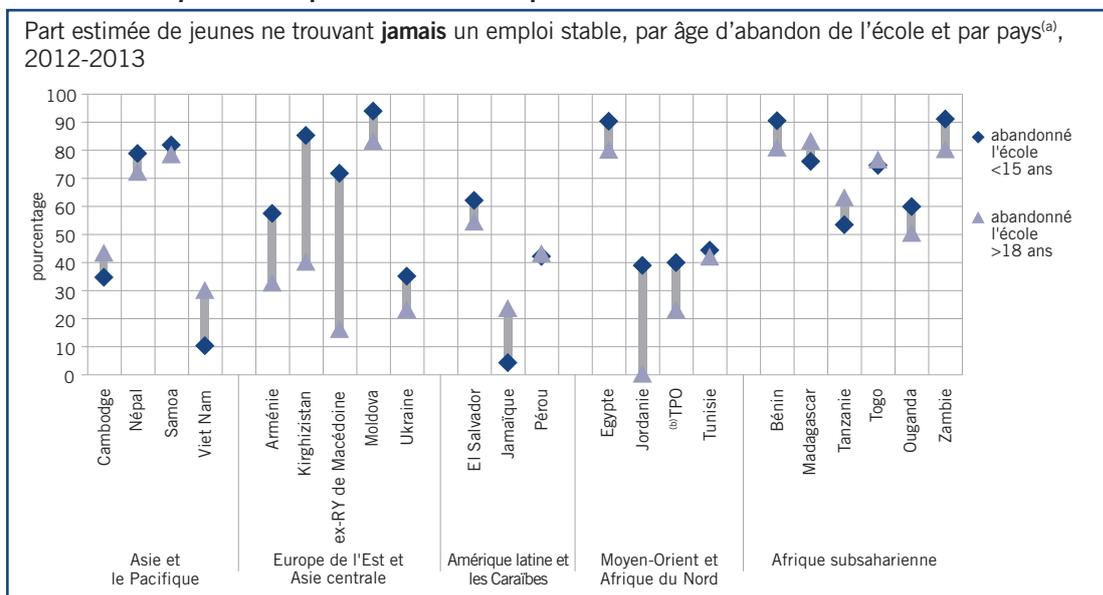
L'abandon scolaire précoce semble également influencer la capacité des jeunes à ne jamais obtenir d'emplois *stables* dans beaucoup de pays des enquêtes ETVA (mais pas dans tous). Encore une fois, nous définissons les emplois stables comme des emplois

⁵⁴ Pour plus de détails concernant la méthodologie, voir UCW (2014), op. cit.

rémunérés avec un contrat de 12 mois ou plus⁵⁵. De même, la stabilité de l'emploi est essentielle pour la sécurité sur le lieu de travail et, finalement, pour le travail décent, qui est le résultat souhaité de la transition vers le marché du travail (voir Encadré 4). Les enfants qui abandonnent l'école précocement courent davantage de risques de jamais trouver un emploi stable dans 13 des pays des enquêtes ETVA, alors que la caractéristique contraire prévaut dans seulement cinq pays⁵⁶. Le fossé entre les jeunes qui ont abandonné l'école précocement et ceux mieux éduqués en termes d'obtention d'emplois stables est dans certains cas très large. Dans l'ex-RY de Macédoine, par exemple, environ 72 pour cent des enfants qui abandonnent l'école avant l'âge de 15 ans n'effectuent jamais la transition vers un emploi stable, ce qui doit être comparé avec les 16 pour cent de jeunes qui abandonnent l'école à un âge plus avancé. L'expérience du marché de l'emploi de ces enfants qui abandonnent l'école précocement est donc davantage susceptible d'être caractérisée par une série d'emplois instables à court terme, bien souvent entrecoupés de périodes de chômage et d'absences du marché du travail.

Le temps nécessaire pour obtenir un emploi est un autre facteur qui semble être influencé par l'abandon précoce de l'école. S'agissant de la durée de la transition, nous devons encore une fois examiner deux étapes de cette transition: le premier emploi et

Figure 19. Les enfants qui abandonnent l'école précocement sont généralement moins susceptibles d'obtenir un *emploi stable* que ceux mieux éduqués



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) TPO - Territoire palestinien occupé.
Source: Calculs basés sur les enquêtes ETVA du BIT (voir l'Annexe 1, Tableau A2).

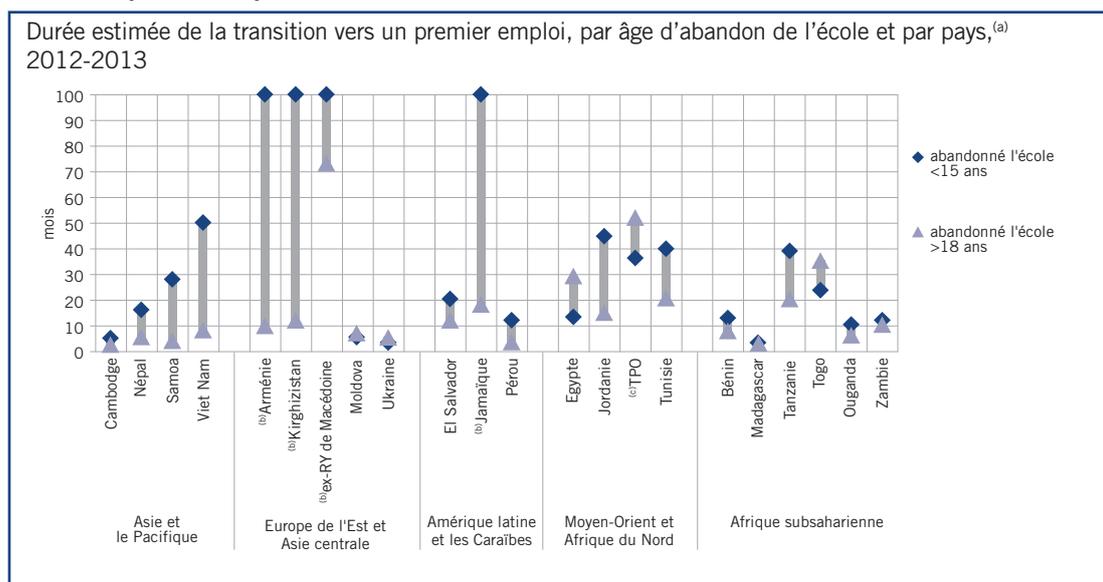
⁵⁵ Suivant le modèle utilisé pour l'analyse des enquêtes ETVA. Voir Eder, S. (2009), op. cit. Dans notre cas, cet indicateur devrait être examiné avec précaution pour deux raisons: dans les pays à faible ou moyen revenu, la part des emplois rémunérés tend à être bien inférieure à celle des pays à haut revenu (pour lesquels le concept de l'emploi stable a été élaboré). De plus, notre échantillon contient des pays avec des niveaux de développement et des structures économiques très différents, ce qui se reflète évidemment sur la prévalence de l'emploi stable chez les jeunes. Ainsi que cela a été démontré dans les rapports nationaux qui résument les résultats des enquêtes ETVA, une majorité de jeunes dans les pays à faible revenu complètent la transition vers l'auto-emploi plutôt que vers un emploi stable.

⁵⁶ Dans les quatre pays restants, il y a peu de différences à cet égard entre les jeunes qui abandonnent l'école précocement et les autres jeunes.

le premier emploi *stable*. Nous avons vu plus haut que les enfants qui abandonnent l'école précocement sont moins susceptibles d'atteindre une de ces deux étapes de transition; dans beaucoup de pays des enquêtes ETVA, les résultats concernant la durée de la transition indiquent que les enfants qui abandonnent l'école précocement et qui *arrivent* à atteindre ces étapes de transition prennent plus longtemps à le faire que les autres jeunes. Comme l'indique la Figure 20, dans 12 pays des enquêtes ETVA, les transitions sont plus longues pour ceux qui abandonnent l'école précocement, alors que le contraire n'est vrai que dans trois pays⁵⁷.

La Figure 20, qui rend compte des résultats concernant la durée de la transition vers un premier emploi, indique que la différence de durée entre ceux qui ont abandonné l'école précocement et les autres jeunes est souvent très grande. Au Viet Nam, par exemple, les enfants qui ont abandonné l'école précocement mettent six fois plus de temps à obtenir un premier emploi par rapport à ceux qui ont abandonné l'école à l'âge de 18 ans (50 mois contre 8 mois). Ces résultats vont à l'encontre de l'idée commune que les enfants qui abandonnent l'école, en ayant reçu une meilleure éducation et des compétences plus spécialisées, ont relativement plus de difficultés à mettre le pied dans le marché de l'emploi. Dans les pays des enquêtes ETVA, l'obtention d'un emploi *stable* prend également plus de temps aux enfants qui ont abandonné l'école précocement qu'aux enfants mieux éduqués (données non présentées).

Figure 20. Les enfants qui abandonnent l'école précocement mettent généralement plus de temps à trouver un premier emploi



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) Arménie, Kirghizistan, ex-RY de Macédoine et Jamaïque présentent le plus haut taux de 100 mois. (c) TPO - Territoire palestinien occupé.

Source: Calculs basés sur les enquêtes ETVA du BIT (voir l'Annexe 1, Tableau A2).

⁵⁷ Dans les sept pays restants, il y a peu de différences à cet égard entre les jeunes qui abandonnent l'école précocement et les autres jeunes.

Les résultats indiquent donc que les enfants forcés par les circonstances familiales ou d'autres facteurs à abandonner l'école avant l'âge de 15 ans sont doublement désavantagés en matière d'obtention d'emplois stables au cours de l'adolescence: ils sont moins susceptibles de trouver un emploi et ceux qui trouvent réellement un emploi stable (typiquement dans les pays à revenu moyen supérieur) mettent bien plus de temps à y parvenir.

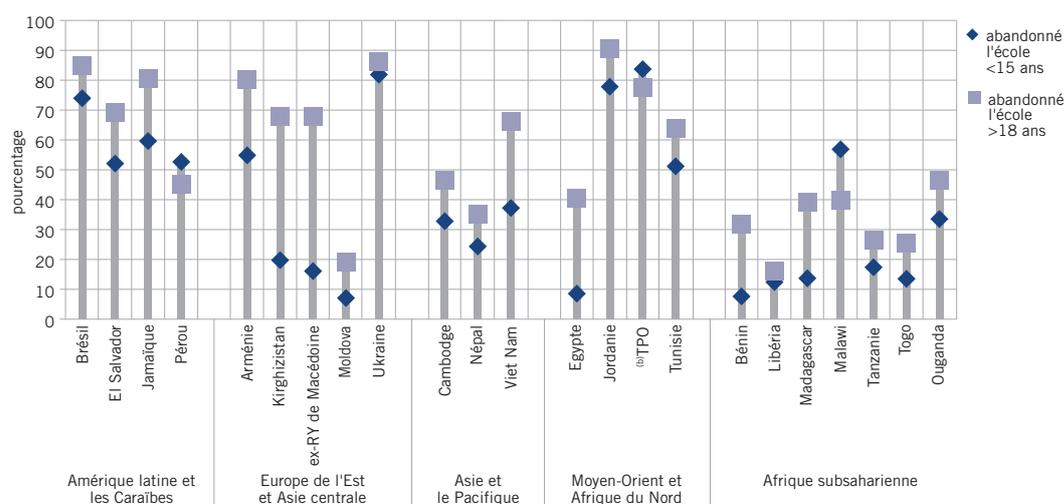
Encadré 5. L'abandon scolaire précoce et la mobilité ascendante

Même si cela n'est pas considéré comme faisant partie de l'analyse économétrique, de simples statistiques descriptives convergent vers une forte corrélation négative entre l'abandon scolaire précoce et la mobilité ascendante.

Comme le montre la Figure A1, il s'avère que les jeunes qui débutent par des emplois instables sont ceux ayant abandonné l'école précocement, contrairement à ceux ayant été mieux éduqués. Cependant, dans la plupart des pays des enquêtes ETVA, le pourcentage de jeunes, pourtant éduqués, qui démarrent par un premier emploi instable est loin d'être négligeable. Ceci soulève la question importante de la mobilité ascendante, c'est-à-dire l'étendue dans laquelle les jeunes sont à même de passer à un emploi stable de meilleure qualité après avoir commencé dans des emplois instables; et comment ceci pourrait être influencé par l'âge d'abandon scolaire. La Figure A2 indique la part de jeunes qui commencent dans des emplois instables et qui passent ensuite à des emplois stables, ce qui est un indicateur de la mobilité ascendante. Elle démontre que les jeunes ayant abandonné l'école plus tard sont plus mobiles à la montée dans presque tous les pays des enquêtes ETVA. Ainsi, les enfants ayant abandonné l'école précocement sont non seulement susceptibles de commencer dans des emplois instables mais aussi d'y rester bloqués. Les jeunes mieux éduqués quant à eux, sont davantage susceptibles d'utiliser les emplois instables comme un marche-pied pour accéder à d'éventuels emplois stables.

Figure A. Mesurée en termes de stabilité de l'emploi, la qualité du premier emploi est systématiquement pire pour les enfants qui abandonnent l'école précocement et ils ont moins de probabilités de passer ensuite à de meilleurs emplois

(1) Pourcentage de premiers emplois stables, par âge d'abandon de l'école et pays^(a), 2012-2013



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) OPT - Territoire palestinien occupé.
Source: Calculs basés sur les enquêtes ETVA du BIT (voir l'Annexe 1, Tableau A2).

(2) Pourcentage de jeunes dans des premiers emplois de faible qualité capables de passer ensuite à des emplois stables, par âge d'abandon de l'école et pays^(a), 2012-2013



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) OPT - Territoire palestinien occupé.
Source: Calculs basés sur les enquêtes ETVA du BIT (voir l'Annexe 1, Tableau A2).

Pris dans leur ensemble, ces résultats renforcent un message central du présent rapport: dans bien des pays, les actions visant à lutter contre l'abandon scolaire précoce et le travail des enfants sont fondamentales pour élargir les efforts visant à assurer un travail décent aux jeunes. De même, lutter contre le travail des enfants signifie investir avant tout dans une éducation gratuite, obligatoire et de qualité, pour que les familles aient l'occasion d'investir dans l'éducation de leurs enfants en tant qu'alternative au travail des enfants, et que les bénéfices de l'éducation rendent cet investissement rentable pour les familles. Cela signifie aussi investir dans la protection sociale pour éviter que le travail des enfants ne soit utilisé comme une stratégie de survie des ménages pour faire face à la vulnérabilité économique et sociale. Ces mesures politiques seront analysées plus en détail dans la partie finale du présent rapport.

PARTIE IV Perspectives d'emploi des jeunes et travail des enfants

Pourquoi la situation de l'emploi des jeunes influence-t-elle le travail des enfants?

Dans cette Partie, nous examinerons les données relatives à l'influence des perspectives d'emploi des jeunes sur la participation des enfants dans le travail des enfants.

Comment les conditions du marché du travail, auxquelles les jeunes font face, sont-elles pertinentes pour la lutte contre le travail des enfants? En théorie, la réponse est claire. Les mauvaises perspectives d'emploi peuvent décourager la scolarisation des enfants dès leur plus jeune âge. En d'autres termes, dans les pays où il y a peu de possibilités de travail décent demandant des compétences et où les bénéfices de l'éducation sont très limités, les parents ont moins de raisons de retarder l'entrée de leurs enfants dans le monde du travail et d'encourir les frais associés à leur scolarisation. Dans le même ordre d'idées, dans les pays où la demande de main-d'œuvre qualifiée est élevée et où les bénéfices de l'éducation sont significatifs, les familles sont fortement encouragées à retarder la transition de leurs enfants vers le marché du travail et, au lieu de cela, à investir dans leur éducation.

Alors que ce lien est intuitif, il est plus difficile à prouver en se fondant sur les données disponibles. Du fait que la relation travail des enfants-emploi des jeunes soit réciproque (autrement dit le travail des enfants peut influencer les perspectives d'emploi des jeunes et, en même temps, ces dernières peuvent influencer le travail des enfants), nous avons besoin d'informations au sujet des *connaissances des ménages* concernant les bénéfices de l'éducation et les perspectives du marché du travail si nous voulons briser cette relation.

En conséquence, dans cette Partie, nous nous appuyerons sur des études de cas qui nous fournissent des informations indiquant que les bénéfices de l'éducation et la disponibilité d'emplois qualifiés sont des facteurs qui orientent les décisions des ménages concernant la scolarisation et le travail de leurs enfants. Nous examinerons d'abord les données sur la manière dont les possibilités de travail dans des domaines exigeant davantage de compétences, peuvent influencer les décisions des ménages en matière de travail des enfants et de scolarisation. Nous réexaminerons ensuite cette même question d'un point de vue légèrement différent, c'est-à-dire, en étudiant les données sur la manière dont les bénéfices *perçus* grâce à l'éducation (lesquels pouvant être ou non des bénéfices réels) peuvent influencer les choix des ménages concernant la scolarisation et le travail de leurs enfants.

Le peu de données disponibles sur ce sujet, analysées dans cette section, indiquent qu'il s'agit là d'un sujet dans lequel subsistent des lacunes de connaissances importantes.

Demande de travailleurs qualifiés

Si les activités professionnelles qui requièrent des travailleurs hautement qualifiés et bien formés augmentent, les familles sont incitées à laisser leurs enfants passer plus de temps à l'école et à retarder leur transition vers le monde du travail. Il faut évidemment aussi qu'il y ait des possibilités éducatives appropriées, pour que les familles puissent retarder cette transition. Le contraire survient lors de l'augmentation de la demande de main d'œuvre peu qualifiée par certains secteurs. Les emplois demandant davantage de qualifications ne remplissent pas nécessairement les critères du travail décent, mais sont beaucoup plus susceptibles de le faire, contrairement aux emplois peu qualifiés de l'économie informelle. En d'autres termes, les emplois demandant davantage de qualifications sont bien plus susceptibles de procurer des revenus équitables, la sécurité sur le lieu de travail, la protection sociale pour les familles et d'autres conditions de base associées au travail décent.

Dans cette section, nous examinons le rôle des modifications de la demande de travailleurs qualifiés dans le contexte mondial grâce à un bref examen de cas réels relatifs à des changements technologiques et expansions industrielles. Ces cas comprennent l'introduction de semences à haut rendement en Inde, l'expansion du secteur des services de la technologie de l'information (IT)⁵⁸ en Inde, l'expansion du secteur de l'habillement au Bangladesh et l'expansion de l'industrie manufacturière d'exportation au Mexique. Globalement, les cas cités indiquent que, conformément à la théorie, une demande accrue de travailleurs qualifiés est accompagnée par une augmentation de la scolarisation et une diminution du travail des enfants.

Le premier cas se concentre sur l'impact de l'accès des fermiers à des semences à haut rendement dans un ensemble de villages en Inde, à la fin des années 1960⁵⁹. L'adoption de ces nouvelles semences n'a pas été facile et a exigé des essais et un apprentissage considérables. Les fermiers ayant un niveau d'éducation plus élevé étaient sans doute mieux équipés pour suivre ce processus d'expérimentation et d'apprentissage, puis pour obtenir davantage de bénéfices des nouvelles semences⁶⁰. En d'autres termes, l'introduction de ces semences a *augmenté* les bénéfices de l'éducation. Ce cas présente donc une opportunité réelle intéressante de rechercher comment les changements du marché du travail local influencent la scolarisation et le travail des enfants.

L'étude de ce cas montre que dans les secteurs où les nouvelles semences étaient le plus rentables en raison de sols et de conditions climatiques favorables, et où l'augmentation du rendement de l'éducation était donc plus importante, les ménages ont réagi par une augmentation de l'inscription de leurs enfants à l'école⁶¹.

Toutefois, tous les enfants ne bénéficient pas de la même manière de ces évolutions. Comme rapporté dans la Figure 21, l'augmentation de l'inscription scolaire a été bien

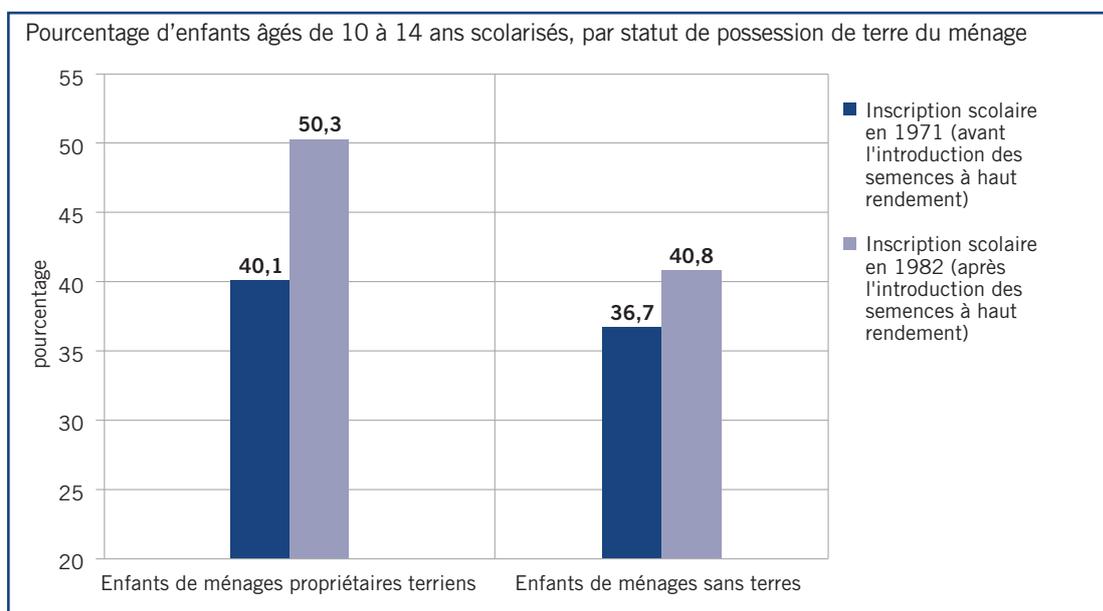
⁵⁸ Les services qui ont bénéficié de la technologie de l'information sont, par exemple, les centres d'appel et le développement de logiciels.

⁵⁹ Foster, A.D. et Rosenzweig, M.R. (1995), op. cit.; et Rosenzweig, M.R. (1995), op. cit.

⁶⁰ De gros propriétaires terriens, qui avaient un meilleur accès à des facteurs de production comme les tracteurs, les puits, les engrais et les pesticides ont également bénéficié d'un avantage considérable dans ce contexte.

⁶¹ Foster, A.D. et Rosenzweig, M.R. (1996), op. cit.

Figure 21. L'introduction de semences à haut rendement (et l'augmentation des retours à l'école primaire qui en découle) a conduit à une augmentation substantielle de la scolarisation primaire pour les enfants des ménages *propriétaires terriens* qui peuvent profiter de cette nouvelle technologie



Source: Adapté de Foster, A.D. et Rosenzweig, M.R. (1996), op. cit.

plus élevée parmi les enfants des ménages propriétaires terriens qui ont pu profiter de cette nouvelle technologie que chez les enfants des ménages sans terres. Une étude de suivi des mêmes auteurs (2004) montrait aussi un effet redistributif important sur le travail des enfants: ceux des ménages sans terre étaient utilisés pour remplacer le travail des enfants des ménages avec de la terre qui était alors relativement plus susceptibles de fréquenter l'école⁶². Ces résultats suggèrent que des bénéfices accrus de l'éducation doivent être couplés avec des mesures de renforcement, comme par exemple une protection sociale élargie dont peuvent bénéficier *tous* les enfants.

L'étude a également montré que les avantages de l'introduction des semences à haut rendement en termes de fréquentation scolaire ont dépendu de la disponibilité d'écoles dans les régions en question⁶³. Conformément aux expériences des autres pays, l'accès à des services (dans ce cas des écoles) était une condition nécessaire pour que l'augmentation potentielle des bénéfices de l'éducation devienne efficace.

Une autre expérience intéressante menée en Inde concerne la croissance rapide du secteur des technologies de l'information (TI) (dont, par exemple, les centres d'appel et le développement de logiciels) depuis les années 1990, qui a affecté fortement les bénéficiaires de l'éducation sur le marché du travail indien. La croissance de ce secteur a entraîné une forte augmentation de la demande de travailleurs hautement qualifiés, en particulier ceux ayant une bonne connaissance de la langue anglaise. L'étude de ce cas montre qu'entre 1995 et 2003, les districts qui ont enregistré l'arrivée la plus importante d'entreprises et d'emplois dans le secteur des services de technologie de l'information

⁶² Foster, A.D. et Rosenzweig, M.R. (2004), op. cit.

⁶³ Foster, A.D. et Rosenzweig, M.R. (1996), op. cit.

(les districts avec une «prédisposition linguistique» vers l'anglais plutôt que vers le hindi) ont également enregistré la plus forte augmentation des inscriptions scolaires. L'étude montre aussi que l'augmentation des inscriptions scolaires était particulièrement marquée dans les écoles où l'anglais était la langue de l'enseignement⁶⁴.

Il apparaît que les effets de la croissance des services de la TI sur la scolarisation aient été localisés. Ils étaient particulièrement forts dans les régions où le secteur s'est développé, alors qu'ailleurs les effets étaient limités. Une autre étude démontre par exemple que l'établissement d'entreprises qui fournissent des services de technologie de l'information a accru les taux de scolarisation uniquement dans les régions voisines des entreprises nouvellement établies. Plus précisément, l'étude permet de montrer que lorsque de nouvelles entreprises s'installent, les écoles qui utilisent l'anglais comme langue de l'enseignement dans le voisinage de l'entreprise enregistrent une augmentation rapide des inscriptions. Les écoles éloignées de l'entreprise nouvelle (à plus de cinq kilomètres de distance) ne sont pas touchées⁶⁵.

Pourquoi seules les écoles situées près de la nouvelle entreprise connaissent une augmentation des inscriptions? Une des explications possibles serait que, généralement, les personnes ne souhaitent pas ou sont incapables de migrer et, par conséquent, ne répondent pas à des offres d'emploi très qualifiées au-delà d'une distance leur permettant de faire l'aller et retour dans la journée. Toutefois, cette explication ne cadre pas avec le fait que les migrations sont un phénomène courant en Inde.

Une autre explication semble plus plausible: la connaissance localisée. Ceux qui vivent près des industries nouvellement installées ont une meilleure compréhension des nouvelles opportunités du secteur des services de la TI et sont, par-là même, davantage susceptibles d'y répondre de façon adéquate. Cet argument est corroboré par les données de l'enquête, montrant que les ménages vivant dans les environs d'une entreprise de services de la TI ont une meilleure compréhension des qualifications requises contrairement aux ménages éloignés pour postuler avec succès à un emploi dans ce secteur⁶⁶. Ces résultats mettent en lumière l'importance de la *prise de conscience* des opportunités sur le marché du travail et des efforts destinés à améliorer cette prise de conscience.

On trouve d'autres données sur ce point dans une autre étude en Inde, publiée en 2012⁶⁷. Cette étude démontre que le fait d'informer les femmes des possibilités de travail dans le secteur des services de la technologie de l'information et de soutenir le recrutement produit de substantiels effets. Trois ans après la fourniture des informations et du soutien au recrutement, les jeunes adultes de sexe féminin (âgées de 15 à 21 ans au début de l'intervention) étaient davantage susceptibles d'être employées dans le secteur des services de la technologie de l'information, d'être engagées dans un emploi rémunéré et d'être inscrites à des formations. Et les filles plus jeunes (âgées de 3 à 14

⁶⁴ Shastri, G.K. (2012), op. cit.

⁶⁵ Oster, E. et Millett Steinberg, B.: "Do IT Services Promote School Enrollment? Evidence from India", dans *Journal of Development Economics*, Vol. 104, pages 123-135 (2013).

⁶⁶ Idem.

⁶⁷ Jensen, R.: "Do Labor Market Opportunities Affect Young Women's Work and Family Decisions? Experimental Evidence from India", dans *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 127, No. 2, pages 753-792 (2012).

ans au début de l'intervention) étaient davantage susceptibles d'être scolarisées. Il est noté dans la discussion qui accompagne l'étude que même si le secteur des services de la TI a fortement fait augmenter les opportunités d'emploi des femmes en Inde, ces opportunités sont concentrées dans un petit nombre de grandes villes. Les femmes vivant dans les zones rurales, bien que proches des grandes villes qui ont connu l'essor du secteur des services de la TI, ne sont souvent pas au courant des opportunités dans ce secteur ou, si elles le sont, ne savent pas comment demander un emploi pour ce secteur.

Deux cas extérieurs à l'Inde offrent une vision supplémentaire de la manière dont la participation scolaire des enfants peut être affectée par des changements dans les bénéfices de l'éducation sur un marché du travail local. Le premier cas concerne la croissance rapide du secteur de l'habillement au Bangladesh⁶⁸. Cette croissance a principalement profité aux femmes, parce que ce secteur emploie surtout des femmes et parce que l'éducation était associée à de meilleures conditions de travail en rapport avec les alternatives à disposition. Une étude de l'incidence de l'expansion du secteur de l'habillement montre que la scolarisation des plus jeunes filles (âgées de 5 à 10 ans) a augmenté en proportion directe avec le taux d'expansion du secteur de l'habillement. En même temps, les effets de la scolarisation sur les filles plus âgées ont été plus faibles et peut-être même négatifs⁶⁹, ce qui montre que certaines des filles plus âgées abandonnent l'école pour s'engager dans le secteur de l'habillement. L'augmentation de la scolarisation des jeunes filles a été au moins le résultat d'une demande accrue de hautes qualifications, même si l'augmentation du revenu des ménages (due, par exemple, au travail d'autres membres de la famille) a aussi paru jouer un rôle dans la diminution de la dépendance des ménages vis-à-vis du travail des filles⁷⁰.

Le second cas concerne l'expansion rapide de l'industrie manufacturière d'exportation du Mexique à la fin des années 1980 et dans la décennie de 1990. Contrairement aux cas examinés jusqu'ici, les nouveaux emplois créés dans le secteur manufacturier au Mexique étaient surtout *peu qualifiés*. L'étude de ce cas montre que les enfants restaient moins longtemps à l'école au cours des périodes où la demande locale de main-d'œuvre peu qualifiée augmentait en raison des ouvertures d'usines. L'étude conclut cependant, et il est important de le signifier, que les effets des ouvertures d'usines dépendent du type de main-d'œuvre demandée: l'augmentation des possibilités d'emplois peu qualifiés (c'est-à-dire des possibilités d'emplois requérant peu d'éducation) impliquait des niveaux scolaires *inférieurs*, alors que l'augmentation

⁶⁸ Dans le contexte du secteur de l'habillement au Bangladesh, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Société financière internationale de la Banque mondiale ont lancé le programme *Better Work* (Travailler mieux) au Bangladesh en novembre 2013, dans le but de fournir des évaluations du respect par les fabriques de la législation nationale et des normes internationales fondamentales du travail, de publier des compte-rendus publics transparents sur les conclusions et de fournir des conseils aux fabriques pour leur permettre de procéder aux améliorations nécessaires. Le partenariat entre le gouvernement, les employeurs, les syndicats, les acheteurs et d'autres parties prenantes du secteur va se concentrer sur la promotion de changements durables dans le domaine, en aidant les fabriques à se préoccuper des conditions de travail et à créer des capacités de gestion de la main-d'œuvre et des relations travailleurs-direction au niveau de la fabrique. Le programme fournira également une formation et des conseils aux fabriques, pour permettre que celles-ci améliorent les conditions de travail et la compétitivité.

⁶⁹ Les résultats pour ce groupe d'âge n'étaient cependant pas statistiquement significatifs.

⁷⁰ Heath, R. et Mobarak, A.M. (2012), op. cit.

des possibilités d'emplois hautement qualifiés impliquait une *augmentation* des niveaux scolaires⁷¹.

Perceptions des conditions du marché du travail

Des informations et des connaissances précises des conditions du marché du travail et des bénéfices de l'éducation sont nécessaires pour qu'un ménage puisse prendre des décisions en pleine connaissance de cause au sujet de la scolarisation et du travail des enfants. Clairement, s'ils ne sont pas conscients (ou perçoivent faussement) un changement des bénéfices de l'éducation, les familles seront incapables de réagir à ce changement ou pourront réagir de manière incohérente par rapport aux signaux émanant du marché du travail. En d'autres termes, les perceptions du ménage sont fondamentales. Cette affirmation est soulignée par le fait que, comme déjà décrit, les effets d'une demande accrue de travailleurs qualifiés tendent à se localiser dans des zones géographiques où la *connaissance* de ce changement de la demande se concentre.

Nous montrons dans la présente partie que les perceptions des parents quant aux bénéfices de l'éducation influencent réellement les décisions des ménages relatives à la participation des enfants au travail et à l'école, mais que les bénéfices perçus par les parents peuvent fortement différer des bénéfices réels retirés de l'éducation. En conséquence, les changements de la demande de main-d'œuvre peu qualifiée ou hautement qualifiée, comme ceux examinés ci-dessus, peuvent ne pas être correctement pris en considération dans les décisions des ménages concernant la scolarisation et le travail.

Dans une étude réalisée en 2001 en République dominicaine, on a demandé aux garçons en âge d'aller à l'école primaire ce qu'ils espéraient eux-mêmes gagner après avoir terminé l'école primaire, l'école secondaire et l'université et ce qu'ils pensaient que gagnaient les hommes alors âgés de 30 à 40 ans qui avaient achevé l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire⁷². Il a été trouvé que les revenus réels des hommes âgés de 30 à 40 ans qui avaient achevé l'enseignement secondaire dépassaient largement ce que les garçons eux-mêmes espéraient gagner avec ce niveau d'études et ce qu'ils croyaient que les hommes alors âgés de 30 à 40 ans gagnaient (d'environ 14 pour cent et 16 pour cent, respectivement). Les résultats pour l'enseignement tertiaire étaient encore plus prononcés: les salaires réels étaient presque deux fois plus élevés que ceux perçus par les garçons⁷³.

Pourquoi la perception qu'ont ces garçons des revenus diffère-t-elle des revenus réels? Une explication possible est, évidemment, qu'à cet âge relativement jeune, la perception des revenus par les enfants est généralement inexacte. Toutefois, il apparaît que le peu d'informations fiables sur les bénéfices de l'éducation joue aussi un rôle. Il n'y avait pas de statistiques des revenus précises et représentatives au niveau

⁷¹ Atkin, D. (2012), op. cit.

⁷² Jensen, R. (2010), op. cit.

⁷³ Cependant, l'auteur de l'étude remarque que les estimations des salaires tertiaires réels se fondaient sur un petit nombre d'observations.

national portant sur la République dominicaine à l'époque de l'enquête en République dominicaine. En conséquence, les informations sur les revenus doivent être déduites d'après les membres de la familles et de leurs connaissances, ce qui représente un échantillon typiquement biaisé.

Comment ces informations imprécises sur les bénéfices de l'éducation ont-elles influencé les décisions relatives à la scolarisation? Les garçons en dernière année de l'enseignement primaire dans des écoles choisies au hasard ont reçu des informations au sujet des bénéfices *réels* estimés de l'enseignement secondaire et universitaire. Des enquêtes de suivi réalisées en 2005 ont montré que les bénéfices perçus de l'éducation avaient fortement augmenté chez des garçons qui avaient reçu ces informations et que ce groupe était environ 12 pour cent plus susceptible de fréquenter l'école secondaire au cours de l'année suivant l'intervention contrairement aux élèves qui n'avaient pas reçu les informations. En d'autres termes, au vu des informations indiquant que les bénéfices réels de l'éducation sur le marché du travail étaient plus élevés que ce qu'ils pensaient initialement, des enfants sont restés à l'école plus longtemps et ont retardé leur entrée sur le marché du travail⁷⁴.

Dans le même ordre d'idées, la perception par les individus des bénéfices de l'éducation a fait l'objet de recherches à Madagascar⁷⁵. Toutefois, contrairement à la République dominicaine, les recherches se sont concentrées sur la perception des parents, plutôt que sur celle des enfants. Dans le cadre de l'enquête menée auprès des parents d'enfants de la quatrième classe, ces parents ont été priés d'estimer le revenu mensuel moyen de personnes âgées de 25 ans qui avaient atteint divers niveaux scolaires mais également d'estimer le revenu mensuel de leur propre enfant à l'âge de 25 ans, selon divers niveaux scolaires. En gros, un tiers des parents interrogés ont indiqué qu'ils étaient incapables de répondre à ce type de questions, ce qui indique clairement qu'ils n'étaient pas en mesure d'intégrer avec précision les conditions du marché du travail dans leurs décisions d'investissement dans l'éducation. Parmi les parents qui ont pu répondre, la variation des bénéfices de l'éducation perçus à chaque niveau dépassait fortement la variation réelle.

Dans le cas de Madagascar, les informations sur le bénéfice réel de l'éducation ont été fournies tant aux enfants qu'à leurs parents. On a trouvé que l'apport d'informations aidait les étudiants et les parents à évaluer plus exactement les bénéfices moyens de l'éducation, ce qui entraîne une plus grande scolarisation. Les élèves recevant les informations sur les bénéfices de l'éducation étaient de 4 à 8 pour cent plus susceptibles de fréquenter l'école et, parallèlement, leurs résultats aux tests de mathématiques et de langues se sont améliorés. Il est également intéressant de noter qu'il a été mené une recherche pour savoir s'il était plus efficace d'informer les parents des bénéfices de l'école au moyen d'une séance d'information et la fourniture de statistiques, ou en laissant des acteurs de «jeux de rôles» réussis partager leur histoire de vie avec les parents et les élèves. Il s'est avéré que l'impact est plus fort lorsque la communication se déroule au moyen de jeux de rôles.

⁷⁴ Jensen, R. (2010), op. cit.

⁷⁵ Nguyen, T. (2008), op. cit.

Les cas que nous avons analysés *supra* indiquent clairement qu'une augmentation de la demande de qualifications et les bénéfices de l'éducation se traduisent par des investissements accrus dans l'éducation. Les perspectives futures du marché du travail des jeunes et en particulier les bénéfices de l'éducation sur le marché du travail, ont une forte influence sur les décisions des ménages, plus tôt dans le cycle de vie, concernant la distribution du temps des enfants entre l'école et le travail. Ces conclusions constituent un argument supplémentaire important pour traiter en parallèle les questions de l'emploi des jeunes et du travail des enfants: non seulement le travail des enfants influence l'emploi des jeunes, mais les perspectives d'emploi des jeunes affectent pleinement le travail des enfants. Élargir les possibilités de travail décent pour les jeunes, notamment pour les jeunes vulnérables, constitue une composante importante d'une stratégie plus large et pour traiter le travail des enfants. Les interventions destinées à illustrer les bénéfices de l'éducation sont également pertinentes dans ce contexte.

Le déficit d'opportunités de travail décent pour les jeunes n'est toutefois pas le seul facteur qui influence les décisions des ménages relatives à la scolarisation et au travail de leurs enfants, plus tôt dans le cycle de vie. En particulier, la pauvreté et la vulnérabilité des ménages peut empêcher ces derniers d'envoyer leurs enfants à l'école et les pousser à les envoyer au travail, même dans des contextes où les bénéfices de l'éducation sont importants et bien connus. Ceci souligne le besoin de mesures d'accompagnement destinées à renforcer les seuils de protection sociale pour les familles vulnérables, dans le cadre d'une stratégie élargie de lutte contre le travail des enfants.

PARTIE V

Adolescents et travaux dangereux

*Travail des enfants parmi les adolescents âgés de 15 à 17 ans*⁷⁶

Introduction

Le travail dangereux parmi les adolescents qui ont atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi, mais qui ne sont pas encore des adultes (c'est-à-dire le groupe d'âge des 15-17 ans)⁷⁷ constitue une pire forme du travail des enfants et une violation des normes internationales du travail. La Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999) demande aux pays de prendre des mesures immédiates et efficaces pour abolir cette pire forme de travail des enfants, ainsi que toutes les autres, de toute urgence⁷⁸.

C'est dans le groupe d'âge des 15-17 ans que les objectifs d'élimination travail des enfants et de réduction du déficit de travail décent pour les jeunes interagissent le plus clairement. En termes simples, il ne sera pas possible de parvenir à l'élimination globale du travail des enfants sans lutter contre le travail des enfants chez les plus âgés. De même, les adolescents âgés de 15 à 17 ans astreints à des travaux dangereux représentent un obstacle majeur pour parvenir au travail décent pour tous les jeunes. Alors que les adolescents âgés de 15 à 17 ans font l'objet d'un intérêt commun aussi bien pour le travail des enfants que pour l'emploi des jeunes, ce groupe intermédiaire bénéficie rarement d'une attention prioritaire dans chacun de ces domaines. Cette partie contribue à combler le manque de connaissances sur le travail dangereux parmi les adolescents dans le groupe d'âge des 15-17 ans.

Les dernières estimations mondiales de l'OIT pour 2012 indiquent que tant le pourcentage que les chiffres absolus des adolescents âgés de 15 à 17 ans effectuant du travail dangereux sont considérables⁷⁹:

- les adolescents âgés de 15 à 17 ans qui effectuent du travail dangereux sont 47,5 millions;

⁷⁶ Cette section se sert de matériel reproduit à partir de: IPEC: *Enfants dans les travaux dangereux: Ce que nous savons, ce que nous devons faire* (Genève, BIT, 2011).

⁷⁷ Dans les pays où l'âge minimum général d'admission à l'emploi est de 14 ans, l'âge limite inférieur devrait aussi être techniquement de 14 ans. Toutefois, à des fins de comparaison, dans cette section, nous appliquons l'âge limite inférieur de 15 ans à tous les pays.

⁷⁸ Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999), concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (entrée en vigueur: le 19 novembre 2000).

⁷⁹ IPEC (2013), op. cit.

- les adolescents âgés de 15 à 17 ans qui effectuent du travail dangereux représentent 40 pour cent des employés âgés de 15 à 17 ans, ce qui constitue un indicateur clair du déficit de travail décent auquel ce groupe d'âge est confronté;
- les adolescents âgés de 15 à 17 ans qui effectuent du travail dangereux représentent plus d'un quart (28 pour cent) de l'ensemble des enfants astreints au travail des enfants.

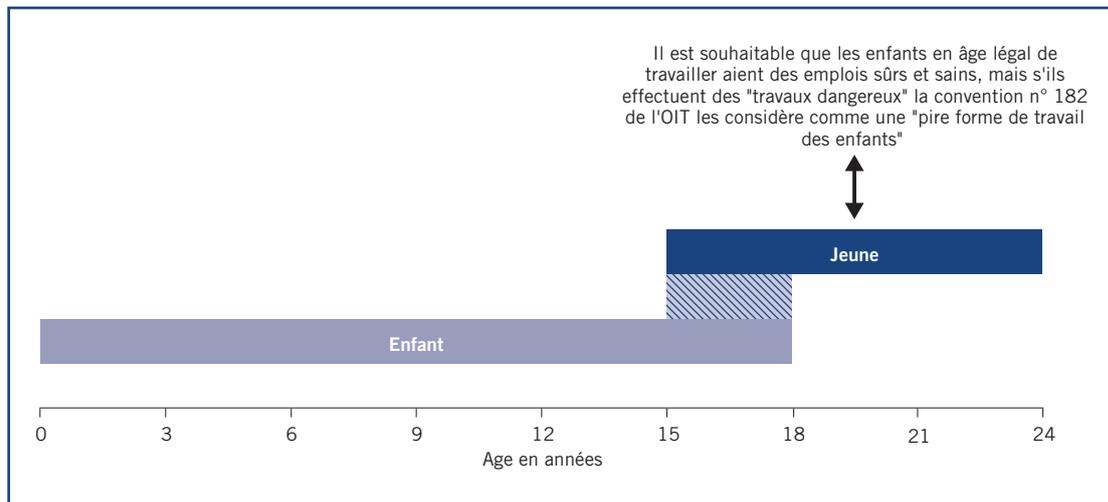
Ces chiffres saisissants soulignent l'importance de distinguer le travail décent et les formes de travail qui constituent du travail des enfants dans les programmes de promotion de l'emploi des jeunes. Il est essentiel de tenir compte du travail dangereux dans les programmes d'emploi des jeunes, puisque les travaux dangereux chez les adolescents peuvent créer d'énormes barrières – éducatives, physiques, psychologiques, sociales – qui empêchent un jeune de se battre avec succès pour de bons emplois à l'avenir. Les implications politiques sont tout autant claires: les politiques nationales doivent s'orienter vers le retrait des jeunes des travaux dangereux ou vers l'élimination des dangers rencontrés par les jeunes sur les lieux de travail. Parallèlement à ces efforts, les jeunes retirés du travail dangereux et les autres jeunes désavantagés en matière de scolarité devraient avoir une deuxième chance d'apprendre pour améliorer leurs perspectives d'obtenir des emplois remplissant les critères de base du travail décent.

En se servant des enquêtes du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) de l'OIT, des enquêtes nationales sur la main-d'œuvre, des Enquêtes de l'OIT sur la transition de l'école vers la vie active (ETVA) et d'autres sources de données sur un groupe de pays en développement, cette partie du rapport évalue dans quelle mesure les adolescents sont exposés à des situations dangereuses sur leur lieu de travail, la nature des dangers auxquels ils font face et les secteurs et métiers dans lesquels les situations dangereuses sont les plus fréquentes. Mais avant d'analyser l'incidence et la nature du travail dangereux chez les enfants plus âgés, nous avons besoin d'éléments contextuels additionnels sur la manière dont ce terme est défini, pourquoi nous nous y intéressons et comment nous pouvons le mesurer.

Qu'est-ce que le travail dangereux réalisé par des enfants?

Le concept de travail dangereux découle de trois conventions internationales principales – la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum (1973); la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999); et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) – et se réfère à des travaux qui, par leur nature ou les circonstances dans lesquelles ils s'exercent sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité, ou à la moralité des enfants. L'utilisation du terme «susceptibles de» dans les conventions signifie qu'il n'est pas nécessaire de prouver par des recherches ou d'autres moyens que les travaux vont *forcément* entraîner des maladies ou des blessures ou une autre conséquence négative, mais plutôt qu'il y a un fort risque que cela survienne.

Figure 22. Travail dangereux et emploi des jeunes



Source: IPEC (2011), op. cit.

Il convient de considérer les enfants effectuant des travaux dangereux selon deux groupes d'âge distincts: les enfants plus jeunes, qui sont en-dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi et qui devraient être à l'école; et les enfants plus âgés qui ont l'âge légal de travailler. En termes généraux, si les très jeunes enfants effectuent des travaux dangereux, ils doivent faire l'objet d'actions prioritaires. Si ce qu'ils font est susceptible de mettre en danger leur santé ou leur développement, la seule option dans ce cas est de les retirer du travail. Par contre, pour les enfants plus âgés, qui font l'objet de cette partie du rapport, un choix existe: soit ils peuvent être retirés de la situation dangereuse dans laquelle ils se trouvent, soit les risques peuvent être réduits grâce à l'amélioration des conditions de travail, de sorte que l'activité n'est plus susceptible de mettre leur santé en danger⁸⁰.

Afin de permettre des comparaisons internationales, nous nous appuyons sur la liste des travaux dangereux et la méthodologie d'évaluation utilisée par le BIT dans ses estimations globales du travail des enfants (voir Encadré 6)⁸¹. La constitution de la liste du BIT s'est appuyée sur les listes nationales de travaux dangereux (voir Annexe 2), mais n'est pas nécessairement cohérente avec la liste spécifique de chaque pays. Les estimations nationales qui en résultent ne sont donc pas nécessairement compatibles avec celles découlant des listes nationales; ces estimations constituent toutefois des indices de référence utiles pour des comparaisons internationales.

⁸⁰ Lorsque des adolescents dans le groupe d'âge des 15-17 ans travaillent dans des secteurs ou des métiers considérés comme dangereux ou dans lesquels il n'y a pas de possibilité d'améliorer les conditions de travail, les exigences légales sont qu'il faut les retirer de ce travail dangereux. L'atténuation du risque est une option stratégique dans les cas où les jeunes sont exposés à des dangers dans des secteurs ou des métiers qui ne sont pas désignés comme dangereux dans les listes nationales des travaux dangereux et où il y a une possibilité de changement des conditions de travail. Il est essentiel de se souvenir que le travail en présence de dangers n'est pas nécessairement du travail dangereux.

⁸¹ Pour une analyse détaillée, voir IPEC (2013), op. cit.

Encadré 6. Evaluer le travail dangereux

Il est important de réitérer que les Conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT affirment que les types spécifiques d'emplois ou de travaux qui constituent du travail dangereux sont déterminés par les lois ou les règlements nationaux ou par l'autorité compétente. En d'autres termes, d'un point de vue strictement légal, il n'y a pas de liste internationale type des travaux et métiers dangereux, mais plutôt des listes nationales uniques (voir Annexe 2). Ce qui constitue des travaux dangereux en termes légaux diffère d'un pays à l'autre. Il s'ensuit qu'il n'existe aucune mesure statistique type du travail dangereux qui soit valable pour tous les pays.

Tableau A. Liste des secteurs et métiers désignés comme dangereux aux fins des estimations mondiales de l'OIT

Industrie	
Les industries extractives (CITI Rév 3, codes 10-14)	
La construction (CITI Rév. 3, code 45)	
Métier	
Techniciens d'appareils optiques et électroniques (CITP-88-313)	Conducteurs d'installations de production d'énergie et assimilés (CITP-88-816)
Professions intermédiaires de la médecine (CITP-88-322)	Conducteurs de machines à travailler les métaux et les produits minéraux (CIPT-88-821)
Personnel infirmier et sages-femmes (CIPT-88-323)	Conducteurs de machines pour la fabrication des produits chimiques (CIPT-88-822)
Services de protection et de sécurité (CIPT-88-516)	Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc et en matières plastiques (CIPT-88-823)
Professions du forestage et assimilées (CITP-88-614)	Conducteurs de machines à bois (CIPT-88-825)
Pêcheurs, chasseurs et trappeurs (CIPT-88-615)	Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir (CIPT-88-826)
Mineurs, carriers, boutefeux et tailleurs de pierre (CIPT-88-711)	Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires (CIPT-88-827)
Ouvriers du bâtiment (gros œuvre) et assimilés (CITP-88-712)	Ouvriers de l'assemblage (CIPT-88-828)
Ouvriers du bâtiment (finitions) (CITP-88-713)	Autres conducteurs de machines (CIPT-88-829)
Mouleurs de fonderie, soudeurs et assimilés (CITP-88-721)	Conducteurs de véhicules à moteur (CITP-88-832)
Forgerons, outilleurs et assimilés (CITP-88-722)	Conducteurs de matériels mobiles agricoles et d'autres engins mobiles (CITP-88-833)
Mécaniciens et ajusteurs de machines (CITP-88-723)	Matelots de pont et assimilés (CITP-88-834)
Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques et électroniques (CITP-88-724)	Vendeurs ambulants et assimilés (CITP-88-911)
Mécaniciens de précision sur métaux et matériaux similaires (CITP-88-731)	Cireurs de chaussures et autres travailleurs des petits métiers des rues (CITP-88-912)
Potiers, souffleurs de verre et assimilés (CITP-88-732)	Messagers, porteurs, gardiens, portiers (CITP-88-915)
Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux (CITP-88-811)	Eboueurs et manœuvres assimilés (CITP-88-916)
Conducteurs d'installations de transformation des métaux (CITP-88-812)	Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés (CITP-88-921)
Conducteurs d'installations de verrerie et de céramique et assimilés (CITP-88-813)	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics (CITP-88-931)

Conducteurs d'installations pour le travail du bois et de la fabrication du papier (CITP-88-814)	Manœuvres des transports et manutentionnaires (CITP-88-933)
Conducteurs d'installations de traitement chimique (CITP-88-815)	

La méthodologie d'évaluation du BIT peut être résumée comme suit: d'abord, parmi les adolescents âgés de 15 à 17 ans employés, on identifie tous ceux qui se trouvent dans des secteurs d'activité qualifiés de dangereux. Les secteurs d'activité qualifiés de dangereux sont, aux fins des estimations mondiales de l'OIT ceux qui figurent dans la liste ci-dessus. Ensuite, parmi les enfants engagés dans d'autres branches de l'activité économique, ceux employés dans les professions qualifiées de dangereuses sont identifiés. Les métiers qualifiés de dangereux aux fins des estimations mondiales de l'OIT figurent aussi dans la liste ci-dessus. Enfin, on identifie, parmi les enfants qui ne sont pas engagés dans des secteurs économiques dangereux ni dans des professions dangereuses, ceux qui ont travaillé de longues heures pendant la semaine de référence. Les longues heures sont définies aux fins du présent rapport comme 43 heures ou plus de travail au cours de la semaine de référence. Le seuil des 43 heures correspond approximativement au point médian des heures normales de travail dans les législations nationales, généralement dans une fourchette de 40 à 44 heures. Lors de la phase finale, on identifie parmi les enfants qui ne sont pas engagés dans des secteurs ou des métiers dangereux et qui n'effectuent pas de longues heures de travail, ceux qui sont malgré tout exposés à certaines conditions de travail dangereuses non comprises dans les secteurs ou les métiers qualifiés de dangereux ou non couvertes par les longues heures de travail. Ces conditions de travail dangereux comprennent le travail nocturne, l'exposition à des sévices physiques, psychologiques, ou sexuels, les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés, les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou porter de lourdes charges et les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer des enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé (Recommandation n° 190 de l'OIT, paragraphe 3, et Résolution concernant les statistiques du travail des enfants, paragraphe 24).

Source: IPEC (2013), op. cit.

Prévalence du travail dangereux chez les adolescents

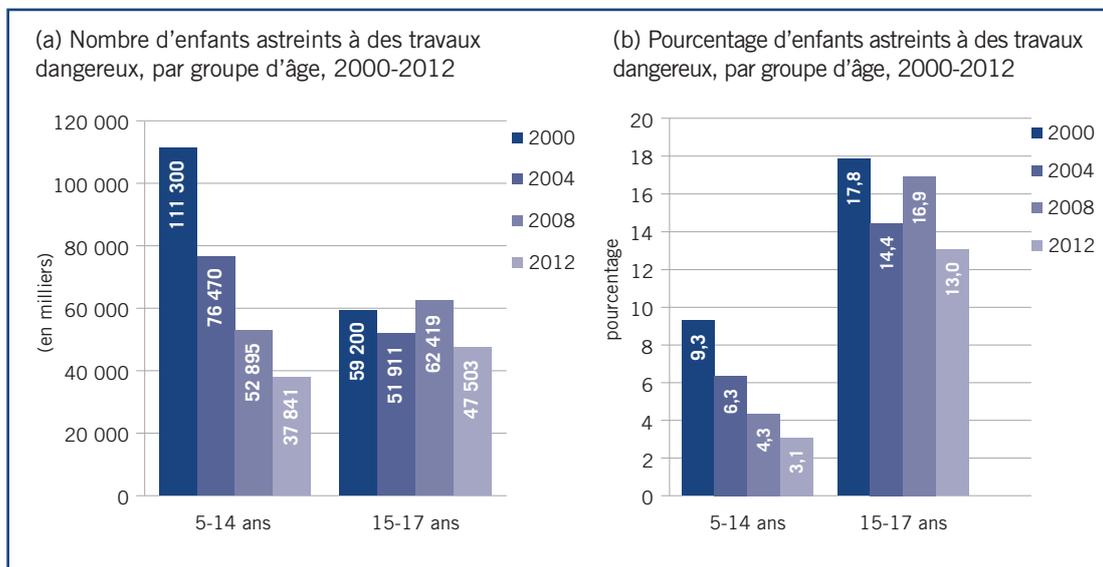
La situation mondiale

Les dernières estimations mondiales de l'OIT pour 2012 suggèrent que tant en pourcentage qu'en chiffres absolus, le travail dangereux effectué par des adolescents âgés de 15 à 17 ans est toujours considérable. Un total de 47,5 millions d'adolescents âgés de 15 à 17 ans, soit 13 pour cent, effectuaient des travaux dangereux en 2012⁸². L'implication des garçons dans le travail dangereux dépasse de beaucoup celle des filles – 38,7 millions de garçons contre seulement 8,8 millions de filles se trouvaient en situation de travail dangereux en 2012. Alors que l'objectif politique final devrait être le travail décent, ces chiffres montrent clairement qu'une des premières priorités essentielles pour atteindre ce but doit être le retrait des adolescents des formes d'emploi dangereuses.

Les évaluations mondiales de l'OIT montrent également une diminution générale de l'incidence du travail dangereux, bien que cette diminution ait été bien plus lente parmi les enfants plus âgés (15-17 ans), que chez ceux du groupe d'âge de 5 à 14 ans. Alors que l'incidence du travail dangereux chez les 5-14 ans est tombée de deux tiers

⁸² Idem.

Figure 23. La diminution de l'incidence du travail dangereux a été beaucoup plus lente chez les adolescents



Source : IPEC (2013), op. cit.

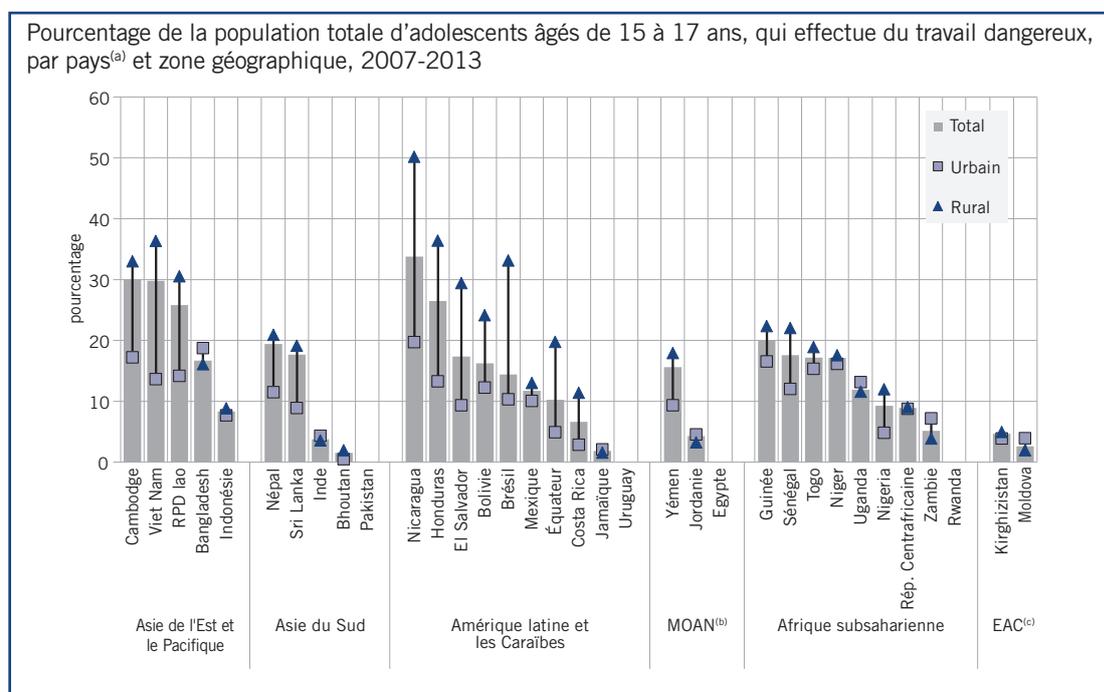
pendant la période de 2000 à 2012, passant de 9,3 à 3,1 pour cent, la diminution chez les adolescents âgés de 15 à 17 ans a été bien moins importante, passant de 17,8 pour cent en 2000 à 13 pour cent en 2012. Par ailleurs, cette diminution globale cachait une *augmentation* de l'incidence du travail dangereux chez les adolescents de 15 à 17 ans pendant la période de 2004 à 2008, soulignant que les progrès réalisés sont limités. Ainsi donc, alors qu'il semble que nous allons dans la bonne direction, en termes de réduction du travail dangereux chez les enfants plus âgés, nous évoluons encore trop lentement pour parvenir à l'*élimination* du travail dangereux dans ce groupe d'âge dans un avenir prévisible.

La situation nationale

Les chiffres nationaux spécifiques et les pourcentages de jeunes dans les travaux dangereux sont présentés dans la Figure 24. La liste des pays est limitée par le manque de données et, malheureusement, est loin d'être complète, soulignant ainsi le besoin général d'amélioration des statistiques sur les travaux dangereux (les sources des données nationales spécifiques figurent au Tableau A3 de l'Annexe 1). Les estimations nationales indiquent qu'il y a des pourcentages importants de jeunes effectuant des travaux dangereux dans la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles, bien que de grandes différences existent entre les pays et les régions⁸³. L'incidence du travail dangereux parmi les adolescents âgés de 15 à 17 ans est le plus élevé au Nicaragua (34 pour cent), au Cambodge (30 pour cent), au Honduras (27 pour cent) et en RDP lao (26 pour cent). Le nombre d'adolescents qui effectuent du travail dangereux

⁸³ Dans la mesure où les instruments d'enquête et les données de référence de celles-ci diffèrent de pays à pays, les comparaisons nationales sont purement indicatives.

Figure 24. Dans beaucoup de pays, un pourcentage élevé d'adolescents effectue un travail dangereux, ce qui constitue donc du travail des enfants



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) MOAN: Moyen-Orient et Afrique du Nord. (c) EAC: Europe de l'Est et Asie centrale. Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A3).

est plus grand dans trois pays peuplés: l'Inde (2,4 millions), le Pakistan (1,3 millions) et l'Indonésie (1,2 millions).

Dans beaucoup de pays, il existe une variation importante en termes d'implication dans le travail dangereux entre zones rurales et urbaines. Dans les pays où les différences rurales/urbaines sont les plus accentuées, par exemple Nicaragua, Honduras, El Salvador, Brésil, Équateur, Cambodge, Viet Nam et Laos, les zones rurales à prédominance agricole ont systématiquement les taux de travail dangereux les plus élevés. Ceci met en lumière l'importance d'un ciblage régional et sectoriel des interventions de lutte contre le travail dangereux chez les adolescents. Les facteurs sexospécifiques semblent importants pour déterminer l'implication dans le travail dangereux, comme analysé ci-dessous.

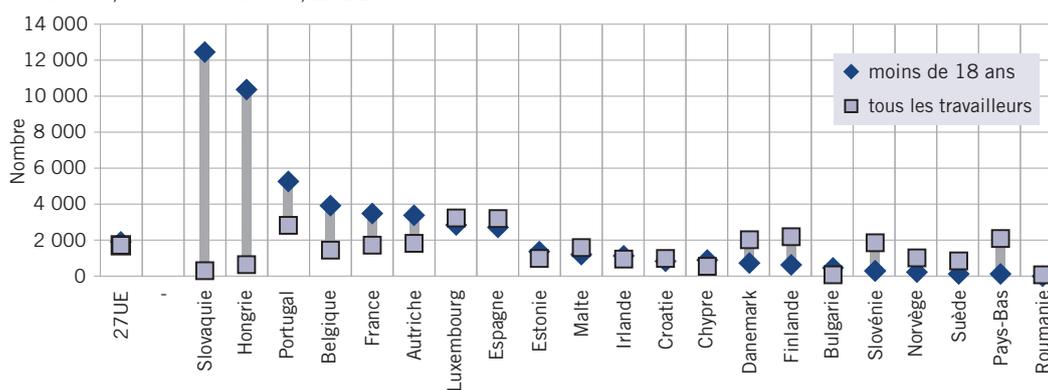
Il convient d'observer que si nous manquons de données sur l'incidence des emplois dangereux parmi les adolescents dans les économies industrialisées, les données européennes sur les taux d'*accidents au travail* des adolescents, analysés dans l'Encadré 7, indiquent que le travail dangereux des adolescents n'est en aucune façon limité au monde en développement.

Encadré 7. Les adolescents effectuant des travaux dangereux dans les économies industrialisées

Beaucoup d'adolescents travaillant dans les économies industrialisées sont aussi touchés par des conditions de travail dangereuses. Les données européennes montrent que les jeunes travailleurs subissent des taux d'accidents plus élevés que les adultes, bien que la gravité moyenne des accidents des jeunes travailleurs soit inférieure^(a). Cette caractéristique n'est cependant pas constante parmi les secteurs, comme le montrent les figures ci-après. Dans le secteur industriel, en 2011, le taux d'incidence dans les 27 pays de l'UE des accidents non-mortels au travail^(b) est resté à 1 518 (pour 100 000 personnes employées) chez les adolescents de moins de 18 ans et à 1 251 (pour 100 000 personnes employées) chez l'ensemble des travailleurs^(c). A l'opposé, dans le secteur agricole, l'incidence était légèrement inférieure chez les jeunes travailleurs (1 251 contre 1 518 pour 100 000 personnes employées).

Figure A. Les adolescents employés dans les économies industrialisées sont aussi touchés par des conditions de travail dangereuses

(1) Taux d'incidence des accidents non-mortels, travailleurs âgés de moins de 18 ans et total des travailleurs, secteur industriel, 2011



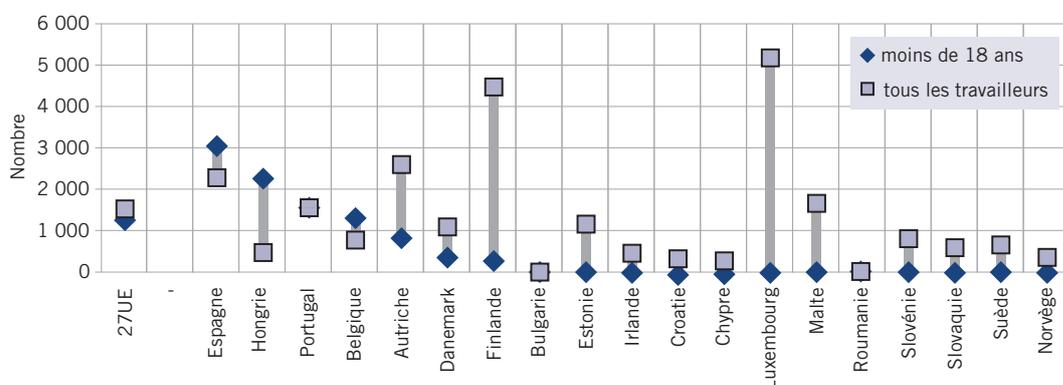
Il y a également de fortes différences entre les pays en matière de risque d'accidents chez les jeunes travailleurs par rapport à l'ensemble des travailleurs. Dans le secteur industriel, l'incidence des accidents chez les adolescents par rapport au total des travailleurs est le plus élevé en Slovaquie et en Hongrie. Dans ces pays, par exemple, le taux d'incidence se situe au-dessus de 12 000 pour les jeunes travailleurs contre seulement 311 pour les travailleurs en général. Dans le secteur agricole, le taux d'incidence chez les travailleurs plus jeunes est particulièrement élevé par rapport à l'ensemble des travailleurs en Hongrie et en Espagne.

Il convient de noter qu'il y a eu d'importants progrès au sein de l'UE en termes de réduction des accidents sur le lieu de travail, notamment chez les travailleurs plus jeunes. Le nombre d'accidents non-mortels (avec plus de 3 jours d'absence) diminue depuis le début des années 2000, grâce à l'amélioration dans les pays membres de la culture de sécurité sur le lieu de travail. Il est particulièrement important pour cette partie du rapport de voir que les accidents de travail ont diminué dans 15 pays de l'UE presque deux fois plus vite chez les jeunes travailleurs (-65 pour cent) que parmi l'ensemble des travailleurs (-34 pour cent), entre 2001 et 2010. Les plus fortes réductions des accidents du travail chez les jeunes travailleurs au cours de la période 2001-2011 ont été enregistrées aux Pays-Bas (-95 pour cent), en Espagne (-92 pour cent), en Italie (-88 pour cent) et au Luxembourg (-86 pour cent)^(d).

Notes: (a) Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT). (b) Entraînant plus de trois jours d'absence du travail. (c) Eurostat. (d) Accidents de travail mortels dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du bâtiment (mines exclues), et des services aux entreprises (NACE Rév. 2, A, C-N).

Source: Eurostat (données extraites en décembre 2013).

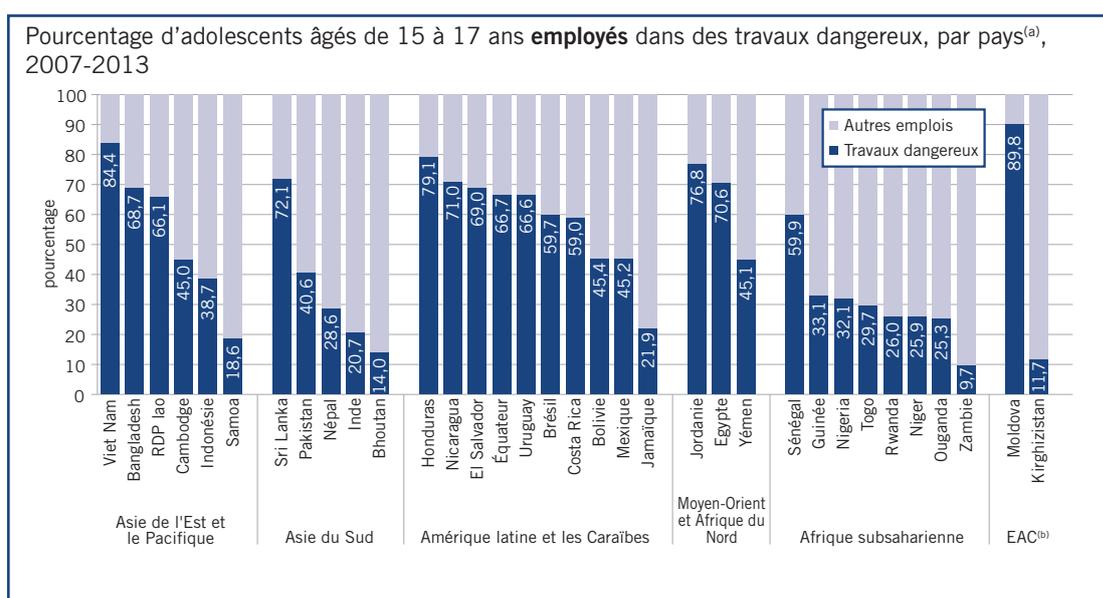
(2) Taux d'incidence des accidents non-mortels, travailleurs âgés de moins de 18 ans et total des travailleurs, secteur agricole, 2011



Note: Le taux d'incidence des accidents sérieux au travail est le nombre de personnes impliquées dans des accidents du travail avec plus de 3 jours d'absence pour 100 000 personnes employées dans la population couverte. Pour la France et les Pays-Bas, les données se réfèrent à 2010.
Source: Eurostat (données extraites en décembre 2013)

Une autre manière d'aborder la question des travaux dangereux est de considérer son importance *par rapport à l'emploi global* du groupe d'âge des 15-17 ans. En d'autres termes, la proportion d'adolescents de ce groupe d'âge *employés* dans des travaux dangereux. Nous avons déjà vu qu'au niveau mondial, ceux qui effectuaient des travaux dangereux représentaient 40 pour cent des adolescents qui travaillent. Des estimations au niveau national, rapportées dans la Figure 25, suggèrent également

Figure 25. Dans beaucoup de pays, les adolescents effectuant des travaux dangereux représentent en fait la majorité des adolescents employés de ce groupe d'âge



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) EAC - Europe de l'Est et Asie centrale.
Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A3).

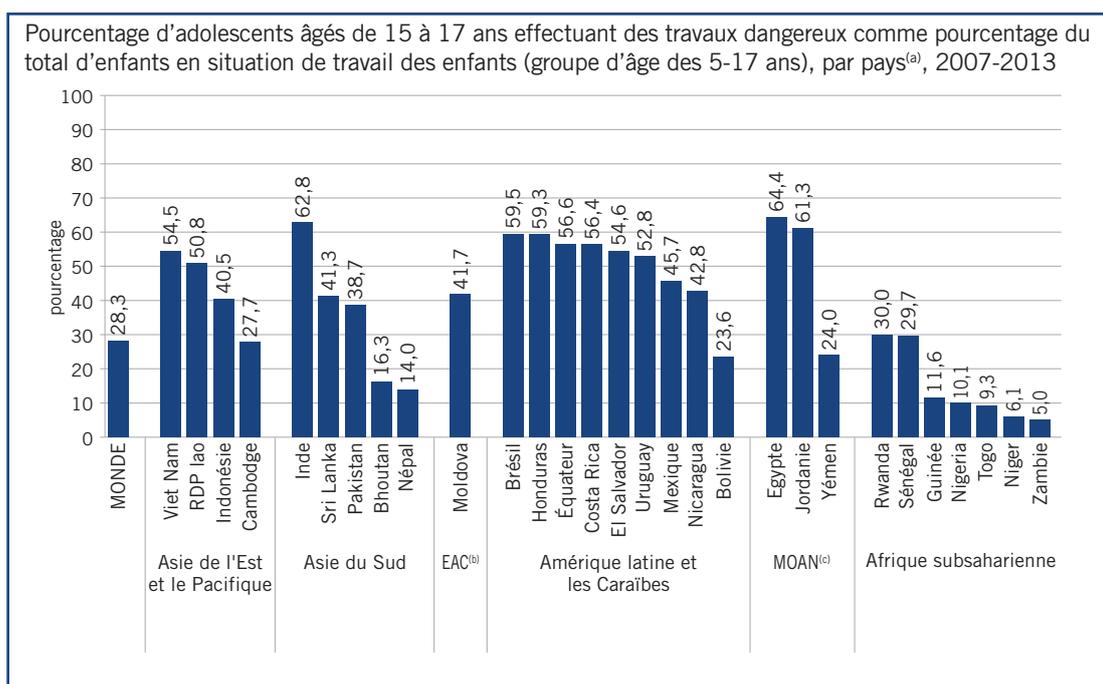
qu'une proportion très élevée d'adolescents qui travaillent effectuent des travaux dangereux dans la plupart des pays. En Moldova, par exemple, 90 pour cent des adolescents employés effectuent des travaux dangereux, alors que ce pourcentage est de 84 pour cent au Viet Nam. Deux tiers au moins de tous les emplois des adolescents âgés de 15 à 17 ans sont également dangereux par nature au Bangladesh, au Laos, au Sri Lanka, au Nicaragua, à El Salvador, en Équateur, en Uruguay et en Egypte.

Ces chiffres soulignent l'ampleur du défi politique associé au traitement des risques auxquels les adolescents sont confrontés sur leur lieu de travail. Plus largement, la forte incidence du travail dangereux est une autre indication de l'amplitude du «déficit de travail décent» auquel sont confrontés les adolescents âgés de 15 à 17 ans: au niveau mondial, deux adolescents employés sur cinq effectuent des travaux dangereux et il n'y a aucun doute que beaucoup d'autres adolescents ont d'autres emplois auxquels manquent les critères de base du travail décent.

Les adolescents dans le travail dangereux et l'objectif de l'élimination du travail des enfants

Tant les estimations mondiales que celles au niveau national indiquent que les adolescents qui effectuent des travaux dangereux représentent une part importante du total des enfants en situation de travail des enfants, et ce dans beaucoup de pays. Comme le montre la Figure 26, les adolescents qui effectuent des travaux dangereux représentent

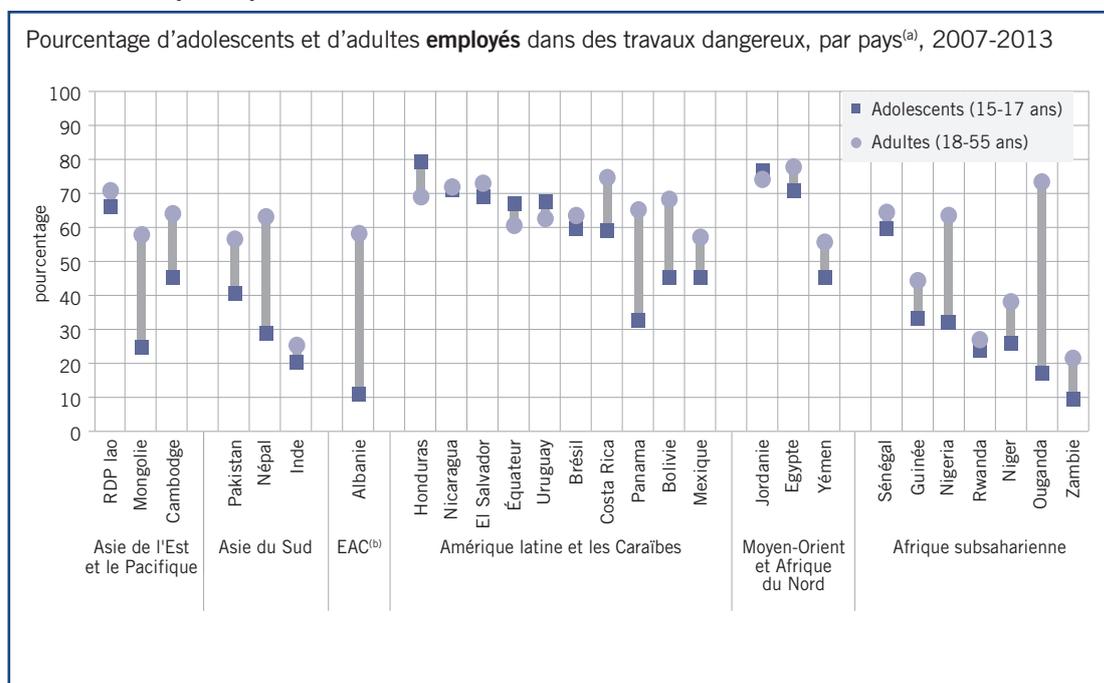
Figure 26. Les adolescents effectuant des travaux dangereux représentent aussi une proportion importante du total d'enfants en situation de travail des enfants



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) EAC - Europe de l'Est et Asie centrale. (c) MOAN - Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A3).

Figure 27. La proportion d'adolescents effectuant des travaux dangereux est généralement moindre que celle des adultes, bien que, de ce point de vue, les différences entre les deux groupes ne soient souvent pas importantes



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) EAC - Europe de l'Est et Asie centrale.
Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A3).

28 pour cent du total de la population mondiale en situation de travail des enfants. Ils représentent également une part importante du nombre d'enfants travailleurs dans la plupart des pays pris individuellement, notamment en dehors de la région d'Afrique subsaharienne. En Égypte et en Inde, par exemple, les adolescents qui effectuent des travaux dangereux représentent presque les deux tiers de tous les enfants travailleurs. Ils constituent au moins la moitié de ceux en situation de travail des enfants également au Brésil, au Honduras, en Équateur, au Costa Rica, à El Salvador, en Uruguay, au Viet Nam et en Jordanie.

L'importance relative du groupe d'âge des 15-17 ans dans la population totale en situation de travail des enfants croît avec le temps: ce groupe d'âge représentait 24 pour cent de la population totale en situation de travail des enfants en 2000, mais leur part avait augmenté jusqu'à plus de 28 pour cent en 2012. Cette évolution est causée par le fait que la diminution du travail des enfants chez les enfants âgés de 5 à 14 ans a dépassé la chute du travail des enfants parmi les adolescents âgés de 15 à 17 ans (Figure 23). Lutter contre le travail des enfants parmi ceux qui sont plus âgés devient donc de plus en plus important avec le temps pour les activités visant l'élimination globale du travail des enfants.

Les adolescents courent-ils davantage de risques? Comparaison de la prévalence du travail dangereux parmi les adolescents et adultes qui travaillent

Une autre question importante est la dangerosité de l'emploi des travailleurs adolescents *par rapport aux travailleurs adultes*. En d'autres termes, est-ce que les adolescents courent plus ou moins de risques d'être employés dans un travail dangereux que les travailleurs plus âgés. Cette question est abordée dans la Figure 27, qui compare le pourcentage d'adolescents âgés de 15 à 17 ans et d'adultes effectuant des travaux dangereux.

La figure montre que dans plus d'un tiers des pays (11 sur 27), les travailleurs adolescents sont autant susceptibles que les adultes d'effectuer des travaux dangereux, en dépit de leur sensibilité physique et psychologique bien plus forte à leurs effets (voir Encadré 8). Dans les quatre pays suivants: le Honduras, l'Équateur, l'Uruguay et la Jordanie, les adolescents sont en réalité légèrement *plus susceptibles* que les travailleurs adultes d'effectuer des travaux dangereux.

Toutefois, il est important de noter, même si nous nous concentrons ici sur les enfants, que le travail dangereux n'est pas davantage acceptable pour les travailleurs adultes. Les conventions de l'OIT sur la sécurité et santé au travail (SST)⁸⁴ et sur l'inspection du travail⁸⁵ apportent une protection à tous les travailleurs. De fait, la moitié environ de tous les instruments de l'OIT traitent directement ou indirectement de questions de SST.

La Constitution de l'OIT prévoit même le principe que les travailleurs doivent être protégés contre les maladies générales ou professionnelles et contre les accidents résultant du travail. Ces normes promeuvent des principes de base, comme l'évaluation des risques ou dangers professionnels et la promotion d'une culture de prévention incluant l'information, la consultation et la formation adaptées aux travailleurs de tous âges⁸⁶.

Il est reconnu depuis fort longtemps que les actions *contre* le travail des enfants peuvent aussi être des actions *en faveur* du travail décent des adultes. Dans le cas du travail dangereux, lorsque les besoins économiques ou une tradition fortement enracinée bloquent les tentatives d'amélioration des conditions pour les travailleurs adultes, souvent l'appel à l'arrêt du travail des enfants peut servir de porte d'entrée pour le changement. L'élimination du travail dangereux des enfants peut aider à améliorer la sécurité et la santé de tous les travailleurs, ce qui est l'objectif ultime.

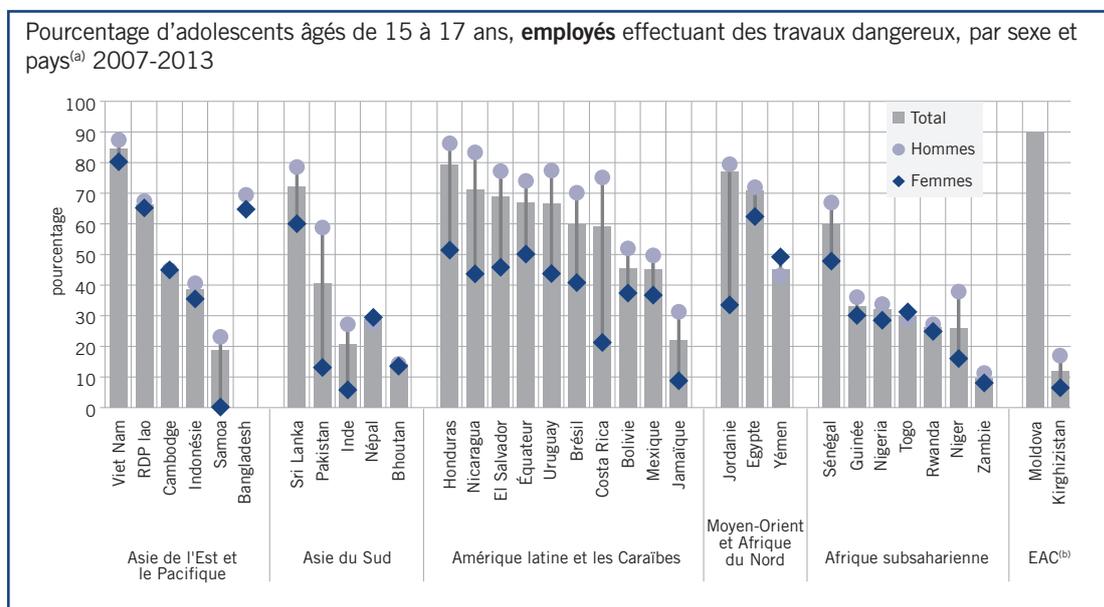
Existe-t-il une dimension de genre dans le travail dangereux?

Les différences entre hommes et femmes en matière d'incidence du travail dangereux chez les enfants plus âgés sont énormes: au niveau mondial, les garçons représentent 81 pour cent du total des adolescents âgés de 15 à 17 ans effectuant des travaux dangereux, et dépassent de 29,8 millions les filles qui effectuent des travaux dangereux. En termes d'incidence, plus de 20 pour cent des garçons âgés de 15 à 17 ans effectuent des travaux dangereux, soit plus de quatre fois le nombre des filles du même âge.

⁸⁴ Convention n° 155 de l'OIT sur sécurité et la santé des travailleurs (1981); Convention n° 187 de l'OIT sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail (2006).

⁸⁵ Convention n° 81 de l'OIT sur l'inspection du travail (1947); ou Convention n° 129 de l'OIT sur l'inspection du travail (agriculture) (1969).

⁸⁶ Par exemple, la Convention n° 187 de l'OIT.

Figure 28. L'implication dans le travail dangereux paraît avoir une importante dimension de genre

Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) EAC - Europe de l'Est et Asie centrale.
Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A3).

Encadré 8. Les enfants ne sont pas des adultes en miniature

Le travail dangereux ne peut pas être acceptable pour les enfants à cause des motifs biologiques de base. Les enfants ne sont simplement pas des adultes en miniature, ils sont physiquement et mentalement différents; et indépendamment des perceptions culturelles ou des conceptions sociales, la transition vers l'âge adulte biologique s'étend au-delà de la puberté, jusqu'aux dernières années de l'adolescence.

Tel est le fondement des arguments contre le travail dangereux des enfants ... la justification pourquoi il est classé comme une des «pires formes de travail des enfants [qui] exige une action d'ensemble immédiate»⁸⁷.

- Les enfants ont une peau plus fine, de sorte que les substances toxiques sont plus facilement absorbées;
- Ils respirent plus vite et plus profondément et peuvent ainsi inhaler plus d'agents pathogènes aériens et de poussières;
- Ils se déshydratent plus facilement, en raison de leur surface de peau proportionnellement plus grande et leur respiration plus rapide;
- Ils absorbent et retiennent les métaux lourds (plomb, mercure) plus facilement dans le cerveau;
- Le système endocrinien des enfants (qui joue un rôle essentiel dans la croissance et le développement) peut être perturbé par les substances chimiques;
- Les systèmes enzymatiques des enfants sont encore en cours de développement et sont donc moins capables de désintoxiquer les substances dangereuses;
- Ils utilisent davantage d'énergie pour grandir et sont donc davantage exposés aux toxines métabolisées;
- Ils ont besoin de plus de sommeil pour un développement adéquat;
- Leurs systèmes de thermorégulation sont moins développés, ce qui les rend plus sensibles au chaud et au froid.

Source: IPEC (2011), op. cit.

⁸⁷ Préambule de la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999).

Il est intéressant de remarquer que parmi les plus jeunes enfants, la répartition par sexe va en sens inverse: le nombre de filles effectuant des travaux dangereux est bien plus grand que celui des garçons⁸⁸. Ceci laisse entendre que des différences supplémentaires dans la nature du travail réalisé par les garçons et les filles surgissent dans le groupe d'âge de 15 à 17 ans, lorsque les garçons sont davantage susceptibles, en termes relatifs et absolus, de se lancer dans des travaux qui sont dangereux par nature.

La répartition par sexe dans le travail dangereux au niveau mondial semble aussi présente au niveau national. Comme indiqué à Figure 28, un pourcentage plus élevé d'emplois occupés par des garçons âgés de 15 à 17 ans sont dangereux par nature dans la plupart des pays. Ceci est particulièrement vrai dans les pays de la région de l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi qu'au Pakistan et en Jordanie.

Nature du travail dangereux

Les catégories de dangers

Quelle est la nature des dangers auxquels sont confrontés les adolescents lorsqu'ils sont impliqués dans les travaux dangereux? Rappelons que nous nous appuyons sur la liste des travaux dangereux et la méthodologie d'évaluation utilisée par le BIT dans ses estimations mondiales du travail des enfants (voir Encadré 6). Ceci implique qu'il faut tenir compte de trois groupes principaux en évaluant le travail dangereux: le travail dans des secteurs dangereux, les métiers dangereux et le travail pendant de longues heures⁸⁹. La Figure 29 rapporte comment les adolescents qui effectuent des travaux dangereux se répartissent entre ces trois groupes. Elle indique que les longues heures sont le critère le plus important en Afrique subsaharienne, alors que les métiers dangereux jouent un rôle relativement plus marqué en Amérique latine et dans les Caraïbes.

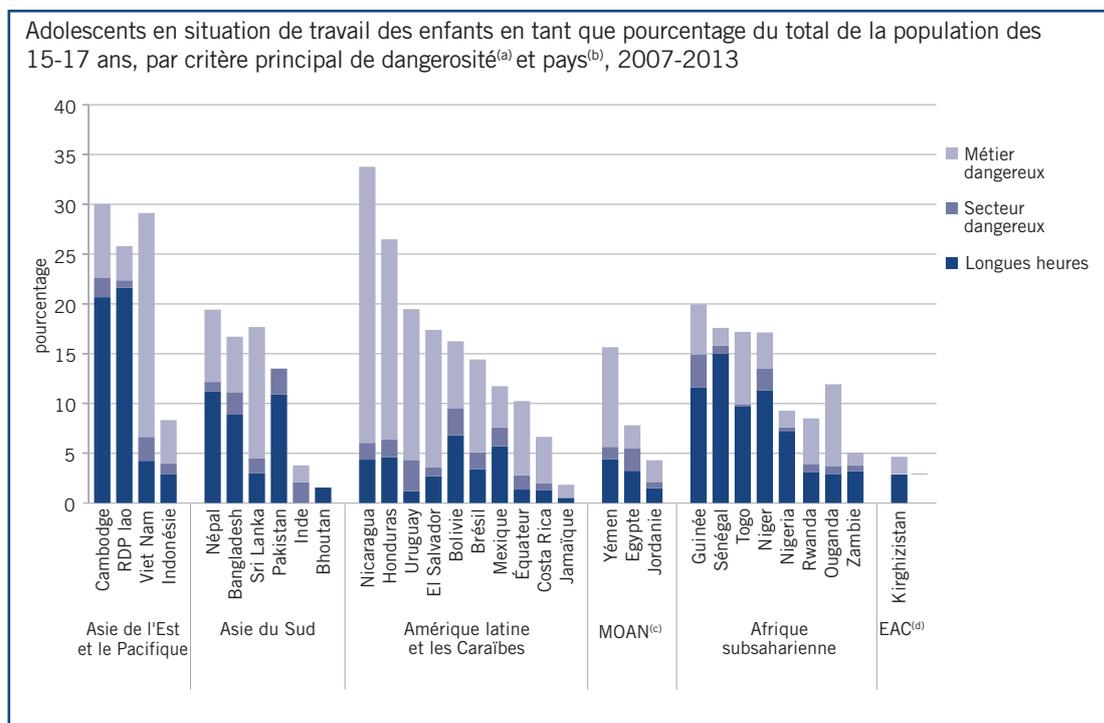
Dans les autres régions, l'image est plus nuancée. Dans les régions d'Asie de l'Est et le Pacifique et d'Asie du Sud, les longues heures de travail sont la caractéristique la plus importante, exception faite du Sri Lanka et de l'Indonésie, d'une part, où le travail dans des métiers dangereux joue un rôle plus important, et d'autre part, de l'Inde, où tant les métiers dangereux que les secteurs dangereux jouent des rôles importants. Dans la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, les longues heures et les métiers dangereux sont importants en Jordanie et au Yémen, tandis que les trois critères de dangerosité (heures, métiers et secteur) sont pertinents en Égypte⁹⁰.

⁸⁸ Chez les enfants âgés de 5 à 11 ans, les filles représentent 58 pour cent de tous les enfants effectuant des travaux dangereux, dépassant les garçons de 2,8 millions. Chez les enfants âgés de 12 à 14 ans, les filles représentent 56 pour cent de tous les enfants effectuant des travaux dangereux, dépassant les garçons de 2,3 millions.

⁸⁹ Lorsqu'il y a des données disponibles, les travailleurs confrontés à des conditions de travail dangereuses sont également pris en compte dans la méthodologie d'évaluation.

⁹⁰ Toutefois, il convient de noter que ces résultats sont largement influencés par la construction de notre indicateur du travail dangereux.

Figure 29. Les longues heures de travail sont le critère le plus important pour le travail des enfants parmi les adolescents



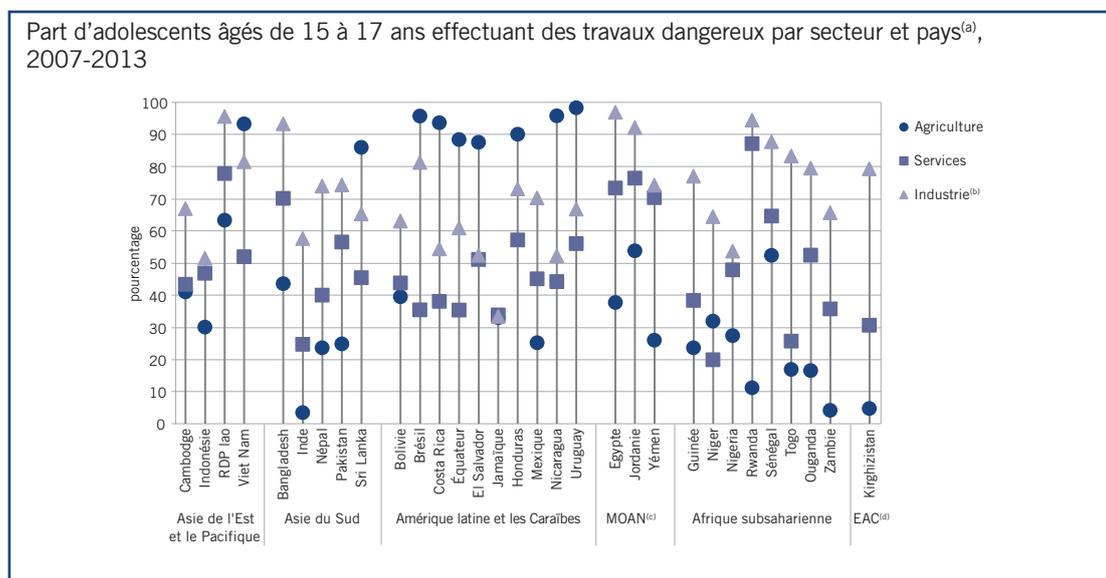
Notes: (a) Rappelons que les groupes sont identifiés dans l'ordre suivant: d'abord, parmi les adolescents âgés de 15 à 17 ans employés, on identifie tous ceux qui se trouvent dans des secteurs d'activité qualifiés de dangereux. Ensuite, parmi les enfants engagés dans d'autres branches de l'activité économique, ceux employés dans les professions qualifiées de dangereuses sont identifiés. Enfin, on trie, parmi les enfants qui ne sont pas engagés dans des secteurs économiques dangereux ni dans des professions dangereuses, ceux qui ont travaillé de longues heures pendant la semaine de référence. Les longues heures de travail sont définies à cette fin comme 43 heures ou plus de travail pendant la semaine de référence. Le seuil des 43 heures correspond approximativement au point médian des heures normales de travail stipulées dans les législations nationales, généralement dans une fourchette de 40 à 44 heures. (b) Pays choisis sur la base des données disponibles. (c) MOAN - Moyen-Orient et Afrique du Nord. (d) EAC - Europe de l'Est et Asie centrale. Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A3).

Où se concentrent les adolescents effectuant des travaux dangereux?

Le calcul du pourcentage d'adolescents âgés de 15 à 17 ans effectuant des travaux dangereux de chaque secteur nous apporte d'autres détails permettant de savoir où, dans l'économie, le risque de travail dangereux est le plus important. Le secteur industriel, qui comprend la fabrication, l'électricité, le gaz, l'eau, les mines et le bâtiment, semble être le secteur le plus important à cet égard, bien qu'il y ait des variations significatives selon les pays et les régions (Figure 30). Les adolescents qui travaillent dans l'industrie sont confrontés au plus grand risque de danger dans toutes les régions, sauf la région Amérique latine et les Caraïbes. Dans cette région, le secteur agricole, qui comprend la pêche, la sylviculture, l'élevage du bétail et l'aquaculture, en plus des exploitations de subsistance et commerciales, est celui où les adolescents employés sont le plus susceptibles de se retrouver dans des emplois dangereux. Il n'y a que deux exceptions à ces caractéristiques régionales: la Bolivie (où, contrairement aux autres pays de la région, le travail dans l'industrie est le plus dangereux) et le Sri Lanka (où, contrairement aux autres pays de la région, le travail dans l'agriculture est le plus dangereux).

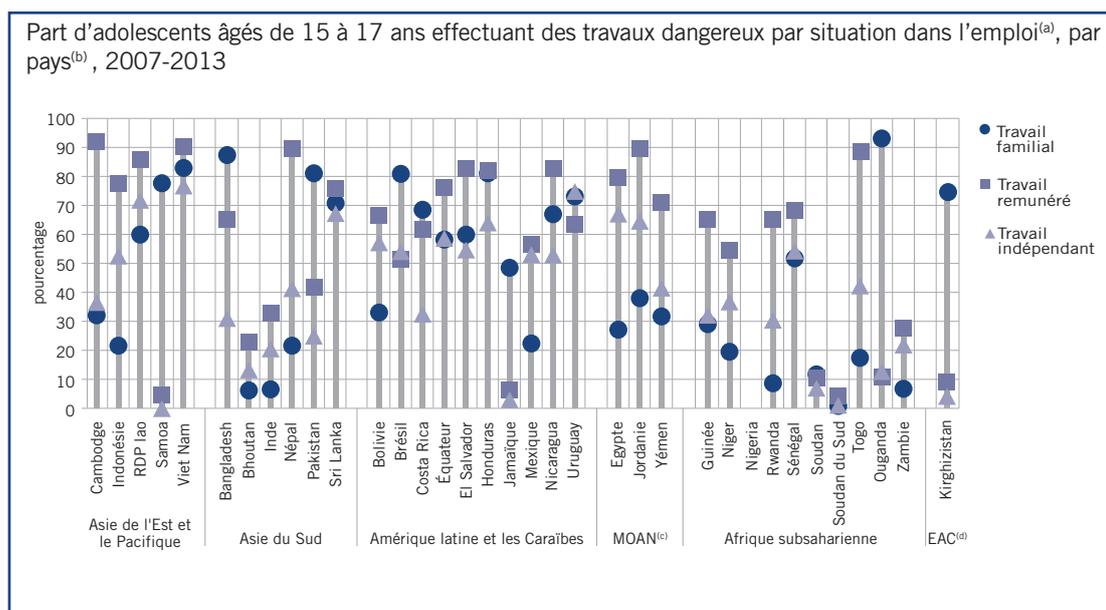
En termes de statut dans l'emploi, les emplois dangereux semblent très communs parmi les adolescents qui ont un emploi rémunéré (Figure 31). Deux remarques sont pertinentes dans le contexte de ces chiffres. D'abord, la forte proportion des emplois

Figure 30. Le travail dangereux semble particulièrement commun parmi les adolescents employés dans l'industrie et l'agriculture



Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) L'industrie comprend la fabrication, l'électricité, le gaz, l'eau, les mines et le bâtiment. (c) MOAN: Moyen-Orient et Afrique du Nord. (d) EAC: Europe de l'Est et Asie centrale.
Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A3).

Figure 31. Le travail dangereux paraît particulièrement courant parmi les adolescents qui ont un travail rémunéré ou un travail familial



Notes: (a) La distribution n'atteint pas un total de 100 car la catégorie "Autres" est omise. (b) Pays choisis sur la base des données disponibles. (c) MOAN: Moyen-Orient et Afrique du Nord. (d) EAC: Europe de l'Est et Asie centrale.
Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A3).

rémunérés qui sont dangereux dans beaucoup de pays mérite d'être signalée, car l'emploi rémunéré est souvent considéré de plus haute «qualité» ou plus souhaitable que d'autres formes d'emploi. Clairement, les emplois rémunérés ne sont pas une garantie de travail non-dangereux et sont parfois même encore moins une garantie par rapport au concept plus restrictif de travail décent. En second lieu, alors que les chiffres laissent penser que la famille constitue un lieu de travail plus sûr pour les adolescents dans la plupart des pays (le Pakistan, le Brésil et le Costa Rica étant des exceptions), le travail familial est loin d'être exempt de dangers dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles.

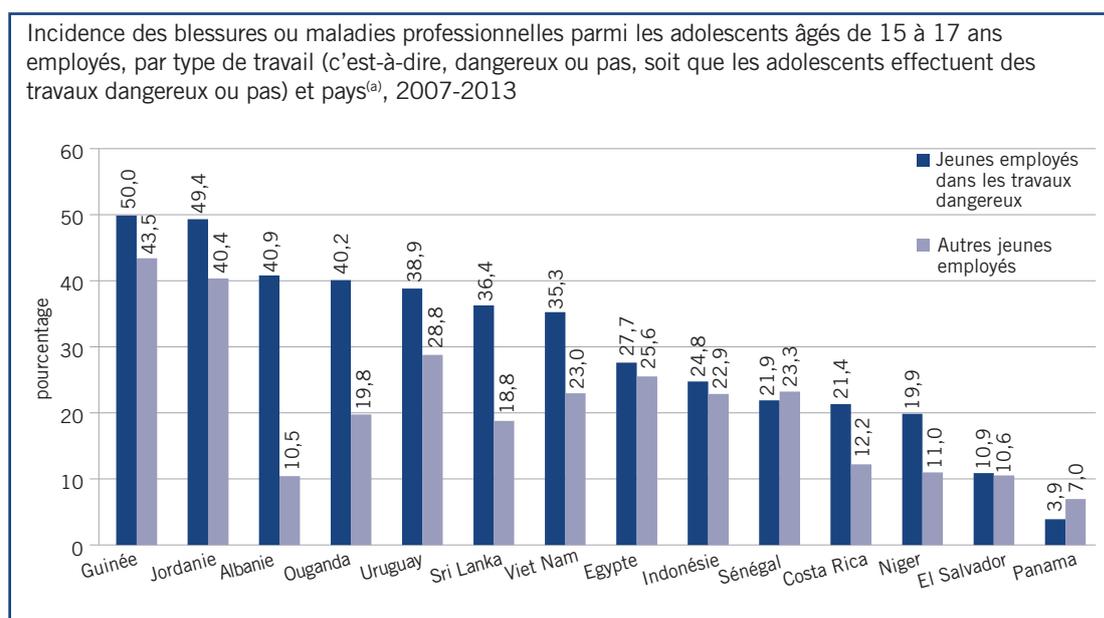
Incidence du travail dangereux

Maladies et blessures professionnelles

Le travail dangereux se traduit par une plus grande incidence des maladies et blessures professionnelles dans la plupart des pays. Cette corrélation est illustrée dans la Figure 32 qui rapporte la part d'adolescents employés dans des travaux dangereux et non-dangereux qui subissent des effets négatifs sur leur santé résultant de leur travail. Encore une fois, la liste des pays est limitée par la disponibilité de données et est donc loin d'être exhaustive. Dans certains d'entre eux, par exemple l'Albanie et le Sri Lanka, le lien apparent entre la dangerosité et la maladie est particulièrement fort.

Mais ces résultats viennent d'un ensemble de questions très générales dans une enquête relative aux blessures et aux épisodes de maladie rapportés par les intéressés

Figure 32. Les adolescents effectuant des travaux dangereux sont davantage susceptibles de subir des effets négatifs sur leur santé résultant de leur travail



Note: a) Pays choisis sur la base des données disponibles.

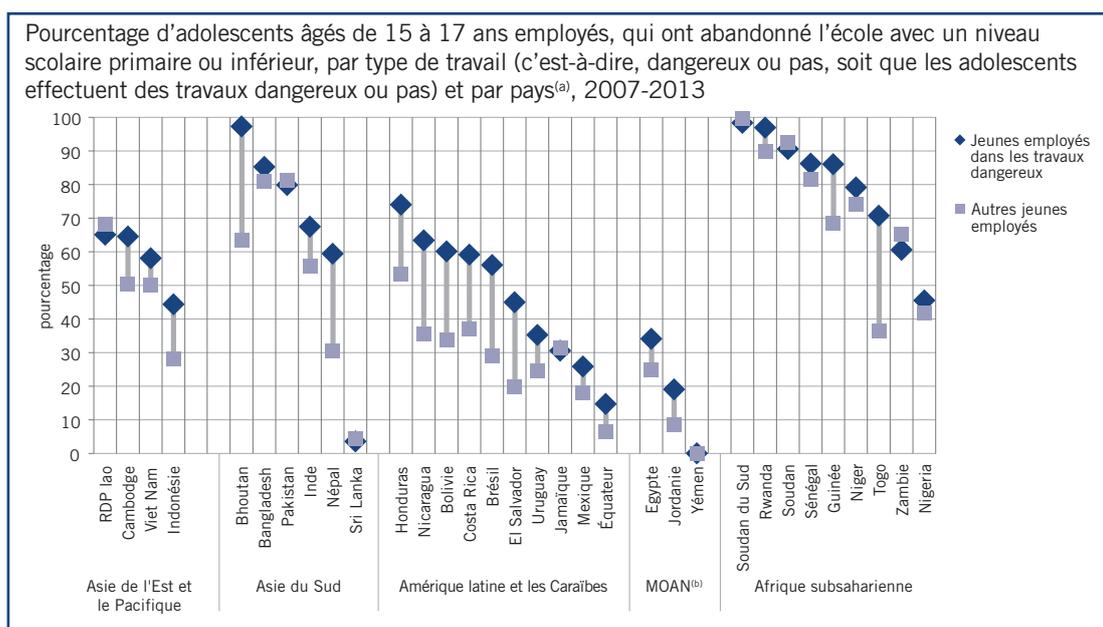
Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A3).

eux-mêmes. Ils se fondent sur les souvenirs et les auto-perceptions, qui diffèrent entre les groupes et qui n'apportent aucune image de la gravité ou du degré de risque pour la santé par unité de temps de travail donnée. En tant que telles, les évaluations des maladies professionnelles présentées à la Figure 32 sont au mieux un indicateur imparfait de la manière dont le travail dangereux affecte la santé des jeunes travailleurs. Le manque d'informations détaillées sur les effets du travail dangereux sur la santé est un problème dans la plupart des pays en développement, où il n'existe pratiquement aucun compte-rendu systématique des blessures et maladies professionnelles des enfants. Même dans les pays industrialisés, les blessures et maladies professionnelles sont systématiquement sous-rapportées.

Éducation

Les adolescents qui effectuent des travaux dangereux semblent désavantagés du point de vue éducatif, ce qui a pour effet d'affecter leurs perspectives d'une mobilité ascendante et d'obtenir un travail décent dans l'avenir. Comme le rapporte la Figure 33, parmi les adolescents du groupe d'âge des 15-17 ans qui ne sont plus à l'école, ceux qui effectuent des travaux dangereux ont généralement des niveaux d'éducation très inférieurs à ceux qui ont un autre type d'emplois. En d'autres termes, ceux qui effectuent des travaux dangereux ont tendance à commencer leur transition de l'école vers le monde du travail à un âge plus précoce. Ceci renforce les résultats présentés à la Partie IV, indiquant que les résultats en matière d'emploi sont plus faibles chez les enfants qui ont abandonné l'école précocement.

Figure 33. Les adolescents effectuant des travaux dangereux sont davantage susceptibles d'avoir abandonné l'école précocement



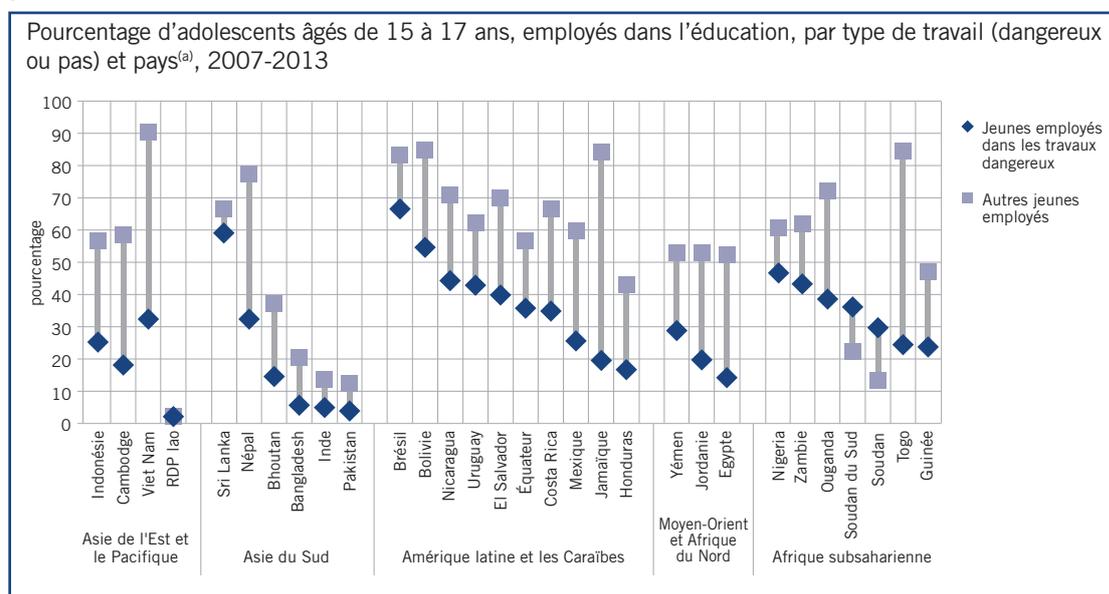
Notes: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles. (b) MOAN: Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A3).

Le travail et l'éducation ne sont pas forcément des activités qui s'excluent réciproquement. Beaucoup d'adolescents acceptent un premier emploi tout en continuant à investir dans leur éducation et à avancer dans leur prospection du marché du travail. Toutefois, les adolescents âgés de 15 à 17 ans qui effectuent des travaux dangereux semblent généralement moins aptes à le faire que les adolescents du même âge qui ont d'autres emplois. Comme indiqué à la Figure 34, les différences à cet égard sont souvent importantes. Au Viet Nam, par exemple, seuls 34 pour cent des adolescents effectuant des travaux dangereux sont en mesure de poursuivre leur éducation, contre plus de 90 pour cent des adolescents qui ont d'autres emplois. De même, en Jamaïque, il y a une différence de 65 pour cent dans l'assiduité scolaire entre les adolescents qui effectuent des travaux dangereux et ceux qui ont d'autres emplois. Au Togo, la différence d'assiduité scolaire entre les deux groupes atteint 60 pour cent.

Clairement, les conditions du travail dangereux rendent ce travail moins favorable à la poursuite de l'éducation. Ainsi donc, le travail dangereux non seulement pose de graves problèmes immédiats en matière de santé et de sécurité, mais semble aussi être une contrainte pour que les jeunes acquièrent le niveau scolaire nécessaire afin d'éventuellement échapper aux travaux dangereux.

Figure 34. Les adolescents effectuant des travaux dangereux sont bien moins susceptibles de poursuivre leur éducation



Note: (a) Pays choisis sur la base des données disponibles.

Source: Calculs basés sur les enquêtes nationales auprès de ménages (voir l'Annexe 1, Tableau A3).

PARTIE VI

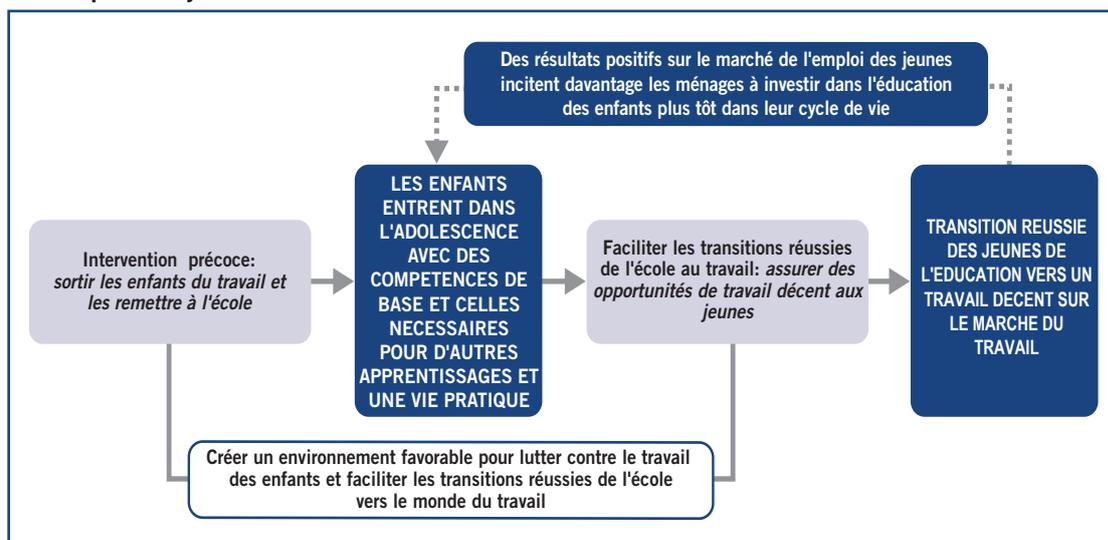
La voie à suivre

Une approche politique cohérente pour lutter contre le travail des enfants et le déficit de travail décent pour les jeunes

Le besoin d'une action mondiale accélérée ciblant le travail des enfants et le déficit de travail décent pour les jeunes est très clair. Quelques 168 millions d'enfants restent pris au piège du travail des enfants, alors que, parallèlement, il y a 75 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans au chômage et beaucoup plus qui doivent accepter des emplois qui ne leur apportent pas un revenu équitable, la sécurité au travail, une protection sociale et d'autres caractéristiques essentielles du travail décent.

Les parties précédentes de ce rapport ont démontré le lien étroit entre le travail des enfants et les résultats en matière d'emploi des jeunes. Dans cette partie, nous analysons la conclusion politique logique découlant de ces liens – *le besoin d'une approche politique cohérente pour lutter d'une manière intégrée contre le travail des enfants et le déficit de travail décent*. En regardant vers l'avenir, la promotion du travail décent pour tous sera une des sections essentielles du Programme de développement pour l'après-2015 et un des objectifs essentiels du développement durable de l'après-2015. Une telle approche politique cohérente du travail des enfants et de l'emploi des jeunes sera fondamentale pour atteindre cet objectif.

Figure 35. Une réponse politique cohérente en matière de travail des enfants et de déficit de travail décent pour les jeunes



La cohérence politique signifie des politiques qui tiennent pleinement compte des rapports étroits entre le travail des enfants et les résultats en matière d'emploi des jeunes dans les pays où le travail des enfants est une question pertinente. La Figure 35 illustre ceci en des termes plus concrets. Un ensemble de politiques fondées sur des faits et agissant tôt au cours du cycle de vie sont nécessaires pour promouvoir la scolarisation en tant qu'alternative au travail des enfants et, après cela, pour assurer que les enfants entrent dans l'adolescence avec les aptitudes et les compétences nécessaires pour poursuivre leur apprentissage et s'assurer un travail décent. Ces fondements sont à leur tour essentiels pour le succès des politiques lors de l'étape suivante du cycle de vie, afin de promouvoir de meilleurs résultats en matière d'emploi des jeunes et d'assurer une transition réussie de l'éducation vers un travail décent. Les succès politiques enregistrés dans la création de possibilités de travail décent pour les jeunes peuvent aussi avoir un effet positif important plus tôt dans le cycle de vie, en encourageant les parents à investir dans l'éducation de leurs plus jeunes enfants.

Afin de s'assurer que les politiques se traduisent par une action cohérente, il est également nécessaire de renforcer la collaboration entre les parties mandantes pertinentes. Le travail des enfants et le déficit de travail décent pour les jeunes relèvent d'un problème culturel, social, économique, de droits au travail et de droits de l'homme. Divers acteurs ont un rôle essentiel à jouer. Par exemple, les parties prenantes agricoles peuvent s'occuper des dangers du travail, améliorer ou modifier la technologie et les pratiques agricoles, ainsi que la structure de la production agricole, contribuant ainsi à l'élimination du travail des enfants et à la promotion de l'emploi des jeunes dans leur secteur.

Dans les prochaines sections de cette partie nous allons observer certaines composantes spécifiques d'une réponse politique cohérente au travail des enfants et au déficit de travail décent pour les jeunes. Mais avant d'entamer cette discussion, il est important d'insister sur le besoin accru d'un environnement économique et légal «favorable» en tant que fondement et condition préalable d'un progrès dans les domaines du travail des enfants et de l'emploi des jeunes.

Créer les conditions du changement: *un environnement économique et légal favorable*

D'abord et surtout, une croissance économique soutenue, inclusive et durable est une composante fondamentale du Programme de développement pour l'après-2015 et sera essentielle pour favoriser les possibilités de travail décent pour les jeunes et, finalement, pour combler le déficit de travail décent des jeunes. Elle sera également cruciale pour aider les familles vulnérables à réduire leur dépendance vis-à-vis du travail de leurs enfants. Des politiques favorisant une telle croissance peuvent soutenir l'emploi des jeunes grâce à l'encouragement de la diversification économique et le développement de secteurs menant à la création d'emplois décents pour les jeunes. Des possibilités élargies de travail décent augmentent davantage les bénéfices de l'éducation et, par conséquent, incitent les enfants à rester à l'école au lieu d'aller travailler précocement.

Un fort engagement gouvernemental en faveur de l'investissement dans les domaines de l'éducation et de la sécurité sociale sera également essentiel pour progresser en direction de l'élimination du travail des enfants et pour combler le déficit de travail décent. Alors que les plafonds des ressources nationales sont évidemment une préoccupation, les décisions relatives à l'*allocation* des ressources peuvent avoir une incidence significative dans le cadre d'un plafond de ressources donné. Il y a effectivement beaucoup d'exemples de pays qui arrivent à faire plus avec moins de ressources, grâce à leur engagement à allouer ces ressources aux domaines qui concernent le plus les enfants et les adolescents. Il est aussi impératif que la coopération, l'assistance et les partenariats internationaux continuent à soutenir les efforts nationaux en matière de travail des enfants et d'emploi des jeunes. Les partenaires sociaux ont des rôles importants à jouer dans ce contexte.

Obtenir des progrès durables dans la lutte contre le travail des enfants et promouvoir le travail décent pour les jeunes requiert aussi un environnement législatif favorable, conforme aux normes internationales et intégré dans les plans et programmes nationaux de développement. Ceci a pour effet important de montrer la volonté nationale et de fournir un cadre à l'action. Dans le domaine du travail des enfants, la plupart des pays dans le monde ont maintenant ratifié les Conventions de l'OIT: la Convention n° 182 sur les pires formes du travail des enfants et la Convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. La prochaine étape fondamentale sur le front législatif consiste à assurer que ces conventions soient effectivement transcrites dans les législations nationales et effectivement appliquées. Ce processus devrait comprendre l'élaboration de listes nationales des travaux dangereux qui sont interdits à toutes les personnes âgées de moins de 18 ans.

Dans le contexte de l'emploi des jeunes, il est essentiel de garantir les droits des jeunes au travail, afin qu'ils obtiennent une égalité de traitement et soient protégés contre les mauvais traitements et l'exposition aux dangers⁹¹. La résolution de la CIT de 2012 identifie un certain nombre de secteurs clés qui peuvent guider les gouvernements et leurs partenaires sociaux dans l'élaboration de politiques d'emploi des jeunes compatibles avec les dispositions des normes internationales du travail. En particulier, l'application de la législation du travail et des conventions collectives devrait être renforcée et la participation des jeunes aux organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que dans le dialogue social, devrait être améliorée.

⁹¹ Récemment il a été publié un kit de formation destiné à soutenir les syndicats, les services de l'emploi et les institutions de formation, ainsi que les organisations de jeunes, dans leurs initiatives visant à améliorer la sensibilisation des jeunes à leurs droits au travail, voir BIT (2014), op. cit.

Intervention précoce: *retirer les enfants du travail et les scolariser*

La Partie III du rapport montrait comment l'abandon scolaire précoce des enfants et leur entrée précoce dans le monde du travail peuvent influencer négativement les voies vers le travail qu'empruntent les jeunes. Ces données factuelles soulignent l'importance essentielle d'une intervention précoce dans le cycle de vie contre le travail des enfants et la marginalisation éducative, en tant que composante importante d'une stratégie plus large visant à améliorer les résultats en matière d'emploi des jeunes. Retirer les enfants du travail et les remettre à l'école ne sont pas seulement des objectifs en soi, mais sont également des mesures essentielles pour assurer que les enfants entrent dans l'adolescence avec les connaissances et les aptitudes de base nécessaires pour continuer à apprendre et effectuer une transition réussie vers la vie active. Une intervention précoce évite aussi le besoin d'autres mesures correctives coûteuses, plus tard dans le cycle de vie. En d'autres termes, l'objectif de l'élimination du travail des enfants est un point de départ nécessaire pour la réalisation de l'Agenda mondial du travail décent pour tous, y compris les jeunes.

Heureusement, nous n'avons pas à réinventer la roue pour savoir comment intervenir contre le travail des enfants. Nous pouvons nous appuyer sur un large ensemble de données actuelles concernant les causes du travail des enfants et sur une grande expérience de la programmation dans la lutte contre le travail des enfants, accumulée au cours des deux dernières décennies. La Feuille de route adoptée lors de la Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants de 2010 (*Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants*) et la Déclaration de Brasilia, émanant de la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants de 2013 (*Déclaration de Brasilia sur le travail des enfants*) offrent toutes deux un cadre fondamental aux efforts politiques.

Les données factuelles et l'expérience accumulées à ce jour convergent vers deux piliers politiques particulièrement importants pour combattre le travail des enfants: l'éducation et la protection sociale. Assurer un enseignement gratuit, obligatoire et de qualité jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi donne l'occasion aux familles d'investir dans l'éducation de leurs enfants en tant qu'alternative au travail des enfants et fait que cela est avantageux pour elles. L'élargissement de la protection sociale aide à éviter que le travail des enfants ne soit utilisé comme une stratégie de survie des ménages pour faire face aux chocs économiques et à la vulnérabilité sociale. Des options politiques spécifiques relatives à l'éducation et à la protection sociale figurent dans le Tableau 1 présenté plus loin.

Faciliter la transition entre l'école et le travail: *promouvoir les possibilités de travail décent pour les jeunes*

La Partie IV a présenté des données factuelles sur la manière dont une augmentation de la demande d'aptitudes et une plus grande rentabilité de l'éducation peuvent se traduire par des investissements accrus dans l'éducation. En d'autres termes, les perspectives du marché du travail des jeunes et en particulier les bénéfices de l'éducation sur le marché du travail peuvent avoir une forte influence sur les décisions des ménages concernant la répartition du temps des enfants entre travail et école, au début du cycle de vie. Ces conclusions constituent un argument supplémentaire important pour traiter en parallèle les questions de l'emploi des jeunes et du travail des enfants: non seulement le travail des enfants influence l'emploi des jeunes, mais les perspectives d'emploi des jeunes affectent pleinement le travail des enfants. Elargir les possibilités de travail décent pour les jeunes, notamment pour les jeunes vulnérables, n'est pas seulement essentielle pour lutter contre la crise de l'emploi des jeunes, mais est aussi une composante nécessaire de toute stratégie de lutte contre le travail des enfants.

Encore une fois, il n'est pas nécessaire de réinventer la roue quant à la manière de promouvoir et de faciliter les transitions vers le travail décent. Alors qu'il n'y a pas une approche unique de la lutte contre la crise de l'emploi des jeunes, le grand ensemble de données factuelles et d'expériences à disposition tend vers un ensemble de domaines politiques à considérer par rapport aux circonstances nationales et locales. Le BIT fournit des conseils intégrés fondés sur les données factuelles et les expériences passées dans l'*Appel à l'action sur la crise de l'emploi des jeunes*, approuvé par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs lors de la Conférence internationale du Travail de juin 2012⁹². Au-delà des politiques macroéconomiques en faveur de l'emploi, on trouve parmi les types spécifiques d'interventions considérés particulièrement pertinents l'amélioration de l'employabilité des jeunes moyennant l'investissement dans l'éducation et la formation, le renforcement des institutions du marché du travail et l'encouragement à l'entrepreneuriat des jeunes⁹³. Des options politiques spécifiques pour promouvoir les opportunités de travail décent pour les jeunes figurent dans le Tableau 1.

⁹² BIT (2012), op. cit.

⁹³ Beaucoup des textes qui suivent sont tirés du chapitre 6 sur les politiques pour l'emploi des jeunes, de la publication BIT (2013a), op. cit. Les citations textuelles sont présentées en italique.

Lutter contre le travail dangereux des adolescents: *éliminer le travail des enfants parmi les adolescents âgés de 15 à 17 ans*

Le travail dangereux chez les adolescents âgés de 15 à 17 ans constitue une pire forme de travail des enfants et une violation des normes internationales du travail. Il représente aussi un obstacle majeur pour parvenir à un travail décent pour tous, y compris les jeunes. La Partie V a présenté des informations indiquant que tant en pourcentage qu'en nombres absolus, les adolescents effectuant des travaux dangereux est considérable. Un total de 47,5 millions d'adolescents âgés de 15 à 17 ans effectuent des travaux dangereux, ce qui représente 40 pour cent de tous les adolescents employés et plus d'un quart de tous les enfants travailleurs. Ces chiffres saisissants soulignent l'importance d'accorder une attention toute particulière à ce groupe d'âge critique dans le cadre des efforts visant à lutter contre le travail des enfants *et* à promouvoir le travail décent pour les jeunes.

Il est important de mentionner que, même si nous nous concentrons ici sur les enfants, le travail dangereux n'est pas davantage acceptable pour les travailleurs adultes. Les conventions de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail (SST)⁹⁴ et sur l'inspection du travail⁹⁵ apportent une protection à tous les travailleurs. L'élimination du travail dangereux des adolescents peut aider à améliorer la sécurité et la santé de tous les travailleurs, ce qui est l'objectif ultime.

Lorsque des adolescents âgés de 15 à 17 ans travaillent dans des secteurs ou des métiers considérés comme dangereux⁹⁶ ou dans lesquels il n'y a pas de possibilité d'améliorer les conditions de travail, les exigences politiques sont claires: il faut les retirer du travail dangereux. Dans ces cas, il est impératif qu'il y ait une stratégie en place prodiguant aux jeunes retirés des services de soutien adéquats et une deuxième chance d'obtenir un travail décent. L'atténuation du risque est une option stratégique dans les cas où les jeunes sont exposés à des dangers dans des secteurs ou des métiers qui *ne sont pas désignés comme dangereux* dans les *listes nationales des travaux dangereux* et où il y a une possibilité de changement des conditions de travail. Une telle stratégie implique des mesures pour supprimer le danger, écartier suffisamment l'enfant du danger pour qu'il n'y soit plus exposé ou pour minimiser le risque associé au danger. Promouvoir l'intégration du critère de sécurité et santé au travail (SST) et du travail dangereux des enfants dans les programmes d'organisation et de négociation collective

⁹⁴ Convention n° 155 de l'OIT sur sécurité et la santé des travailleurs (1981); Convention n° 187 de l'OIT sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail (2006).

⁹⁵ Convention n° 81 de l'OIT sur l'inspection du travail (1947), ou Convention n° 129 de l'OIT sur l'inspection du travail (agriculture) (1969).

⁹⁶ Il est important de réitérer que la Convention n° 138 et la Convention n° 182 stipulent que les types spécifiques d'emplois ou de travaux qui constituent du travail dangereux sont déterminés par les lois ou les règlements nationaux ou par l'autorité compétente. Lorsqu'ils ratifient la Convention n° 182 et la Convention n° 138, les pays s'engagent à déterminer les travaux à interdire aux personnes âgées de moins de 18 ans. L'article 4 de la Convention n° 182 précise à ce sujet que: Les types de travail visés à l'article 3 d) [travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant] doivent être déterminés par la législation nationale ou l'autorité compétente, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées, en prenant en considération les normes internationales pertinentes, et en particulier les paragraphes 3 et 4 de la Recommandation n° 190 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999).

des syndicats constituerait aussi un élément clé d'une stratégie de lutte contre le travail dangereux des adolescents. Le Tableau 1, plus loin, présente des options politiques spécifiques pour s'occuper des adolescents qui effectuent des travaux dangereux.

Intégrer l'égalité entre hommes et femmes: prendre en compte les vulnérabilités des filles et des adolescentes

Il est essentiel de tenir compte des questions de genre pour réussir les interventions précoces contre le travail des enfants et les interventions ultérieures de promotion de transitions réussies vers le travail décent. Comme indiqué à plusieurs endroits du présent rapport, les filles doivent affronter des obstacles particuliers en termes d'exercice de leur droit à l'éducation et à la protection contre le travail des enfants, à cause de facteurs comme le mariage précoce, la demande de prise de responsabilités domestiques au sein de leur propre ménage et la répartition traditionnelle des rôles. Cette situation met en lumière le besoin primordial de stratégies éducatives inclusives, dont des écoles favorables aux filles, adaptées et adéquates aux défis scolaires qu'elles doivent affronter. Elle requiert également des interventions ciblées sur les divers facteurs culturels, sociaux et économiques qui rendent les filles particulièrement vulnérables à certains types de travail des enfants, dont l'exploitation sexuelle commerciale et le travail domestique.

Dans bien des régions les adolescentes souffrent d'un accès limité aux opportunités du marché du travail et rencontrent plus de difficultés lors de la transition vers du travail décent. Elles sont aussi souvent confinées dans un éventail plus étroit de possibilités professionnelles que les garçons. Les trajectoires professionnelles des jeunes femmes peuvent être gravement limitées en raison des attentes sociétales et familiales, à savoir: quitter leur travail après le mariage ou après la naissance du premier enfant. Cette position désavantageuse des filles sur le marché du travail souligne le besoin d'efforts continus pour assurer l'égalité des chances et un traitement égal des femmes et des hommes jeunes dans l'éducation et le travail. Le Tableau 1 présente des options politiques spécifiques pour intégrer la question de l'égalité entre hommes et femmes.

Assurer l'élaboration de politiques informées: *combler les lacunes de connaissances concernant le travail des enfants et l'emploi des jeunes*

En dépit des progrès significatifs réalisés dans l'élaboration d'une base de données factuelles dans les domaines du travail des enfants et de l'emploi des jeunes, le présent rapport montre que d'importantes lacunes de connaissances persistent, ce qui constitue une contrainte importante pour la formulation des politiques. Ces lacunes comprennent:

- l'incidence spécifique du travail des enfants sur les futurs résultats du marché du travail et sur la manière dont cette incidence peut varier en fonction des différents types de travail des enfants et de la manière dont le travail des enfants est combiné avec la fréquentation scolaire;
- les types spécifiques de travaux dangereux effectués par les jeunes et les facteurs qui sous-tendent leur participation à des travaux dangereux. L'élaboration de critères de mesure adéquats pour les travaux dangereux est une priorité importante dans ce cadre;
- le rôle des conditions du marché du travail des jeunes et des bénéfices de l'éducation - ainsi que les *attentes* dans ces domaines - dans les décisions des ménages relatives à la scolarisation et au travail des enfants au début du cycle de vie;
- l'incidence des politiques et des interventions relatives au travail des enfants et à l'emploi des jeunes. Davantage de données factuelles sont nécessaires, *entre autres* sur l'incidence des politiques visant les travaux dangereux chez les jeunes, l'incidence des politiques d'emploi des jeunes sur le travail des enfants et l'incidence des politiques de lutte contre le travail des enfants sur l'emploi des jeunes.

Tableau 1. Politiques de lutte contre le travail des enfants et de promotion du travail décent pour les jeunes

Politique	Objectif	Mesures possibles	Questions conceptuelles
Intervention précoce: retirer les enfants du travail et les scolariser	Assurer une éducation gratuite, obligatoire et de qualité jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi	• Augmentation du nombre d'écoles et de classes	Critères fondés sur les besoins pour garantir que les groupes désavantagés et mal desservis soient atteints. Requiert d'importantes ressources supplémentaires (augmentation de la part des dépenses dans l'éducation dans le PIB).
		• Abolition des frais de scolarité	Doit être compensée par des mesures supplémentaires, comme des bourses, pour assurer des ressources adéquates à la prestation de services d'éducation.
		• Transferts conditionnels en espèces	Des mesures de sauvegarde devraient être prises pour assurer que l'augmentation des revenus ne crée pas une demande supplémentaire de travail des enfants de la part des ménages.
		• Introduction de stratégies d'éducation intégratrice	Devrait être adaptable et soutenir les besoins d'apprentissage divers des enfants.
		• Réforme des programmes	Devrait viser une pertinence accrue et la prestation de fondements adéquats pour l'apprentissage au niveau supérieur et l'acquisition de compétences. Il faut s'assurer que le programme est adapté aux besoins divergents des contextes rural et urbain.
		• Améliorer la formation pour avoir un corps enseignant mieux qualifié	Il y a insuffisamment d'enseignants en termes de compétences, professionnalisme et motivation, notamment dans les zones rurales.
	Elargir la protection sociale pour éviter que le travail des enfants ne soit utilisé comme une stratégie de survie des ménages pour faire face à la vulnérabilité économique et sociale	• Etablir des socles de protection sociale (SPS) adéquats	Les interventions mixtes doivent être adaptées aux conditions locales; elles devraient inclure les transferts conditionnels et inconditionnels en espèces, les programmes d'alimentation scolaire, les plans d'emplois publics, les allocations familiales, l'assurance maladie.
Sensibiliser , afin de créer un consensus élargi en faveur du changement	• Mener des campagnes de communication sur les dangers du travail des enfants et les avantages de l'école	Les efforts devraient viser tant les normes sociales que les considérations économiques qui sous-tendent le travail des enfants. La communication devrait exploiter les canaux traditionnels et non-traditionnels, afin d'atteindre le plus grand nombre.	

Politique	Objectif	Mesures possibles	Questions conceptuelles
	Renforcer les cadres législatifs et politiques , en tant que fondement et guide des actions contre le travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la législation nationale 	<p>La législation nationale doit être cohérente avec les normes légales internationales relatives au travail des enfants.</p> <p>L'âge minimum d'admission à l'emploi doit être cohérent avec l'âge minimum de fin de scolarité.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du suivi et de l'application de la loi 	<p>Doit comprendre des dispositions pour des inspections et le retrait des enfants travailleurs vers des lieux sûrs. Il faut faire attention aux personnes difficiles à atteindre dans les zones reculées et l'économie informelle.</p> <p>Les systèmes d'observation et suivi du travail des enfants (SSTE) peuvent être efficaces pour renforcer les systèmes formels d'inspection.</p>
Faciliter la transition de l'école vers le monde du travail: promouvoir les possibilités de travail décent pour les jeunes.	Poursuivre une croissance et un développement économiques forts et durables qui soutiennent la création d'emplois et l'inclusion sociale	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer des stratégies intégrées en faveur d'une croissance et d'une création d'emplois qui rendent explicite la priorité à l'emploi des jeunes 	<p>Des politiques qui proposent des incitations fiscales, soutiennent le développement des infrastructures et élaborent une réglementation favorable aux entreprises qui opèrent dans des secteurs concurrentiels avec un fort potentiel d'emploi des jeunes, peuvent offrir un large éventail de possibilités de travail. La création des réponses sectorielles spécifiques est essentielle dans ce contexte.</p> <p>De même, des incitations qui encouragent les entreprises à fournir des expériences professionnelles aux jeunes peuvent avoir une incidence significative sur les résultats en matière d'emploi des jeunes.</p>
	Investir dans l'éducation et la formation afin d'améliorer l'employabilité des jeunes travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les programmes d'éducation et de formation professionnelles Développer les conseils de compétences pour assurer le lien entre entreprises et les infrastructures scolaires 	<p>Les programmes doivent être alignés étroitement sur les besoins du marché du travail, idéalement via des enquêtes régulières destinées à identifier les compétences recherchées.</p> <p>La formation fournie doit comprendre les compétences techniques et essentielles pour l'employabilité.</p> <p>Les partenariats avec le secteur privé, sous la forme d'apprentissages et de formations, facilitent souvent la transition vers le monde du travail à la fin de la formation.</p> <p>Il est fréquemment nécessaire d'insister tout particulièrement sur l'amélioration de l'accès et de la qualité de la formation dans les zones rurales reculées.</p>

Politique	Objectif	Mesures possibles	Questions conceptuelles
	Renforcer les institutions du marché du travail afin de réduire les contraintes en matière de recherche d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les services de l'emploi, les informations sur le marché de l'emploi et l'orientation professionnelle Développer des systèmes de certification des compétentes 	<p>Ces services doivent cibler en particulier les jeunes vulnérables, qui sont généralement moins connectés et ont un désavantage particulier dans un système qui s'appuie sur les réseaux informels.</p> <p>Ceux-ci sont nécessaires pour garantir que les jeunes sont capables de signaler de manière adéquate leurs compétences aux futurs employeurs.</p>
	Adopter des politiques qui affectent la demande pour lutter contre la faiblesse de la demande de main-d'œuvre et les opportunités restreintes de création d'entreprises pour les jeunes travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable Élargir les possibilités d'entrepreneuriat des jeunes 	<p>La promotion de l'entrepreneuriat doit inclure des mesures visant l'élargissement de l'accès au crédit, la promotion d'une culture d'entreprise et l'élargissement de l'accès à des services efficaces de conseil et de soutien aux entreprises.</p>
Lutter contre le travail dangereux des adolescents: éliminer le travail des enfants parmi les adolescents âgés de 15 à 17 ans	Retirer les adolescents du travail dangereux afin qu'ils soient protégés et aient une deuxième chance d'obtenir un travail décent	<ul style="list-style-type: none"> Introduire des politiques actives du marché du travail (PAMT) pour donner aux jeunes retirés (et aux autres jeunes vulnérables) une deuxième chance de trouver un travail décent 	<p>Les adolescents retirés des situations d'exploitation peuvent aussi nécessiter un éventail de services sociaux: abri d'urgence, soins médicaux, conseils psychosociaux, appui juridique, recherche de famille et évaluation familiale, suivi de post-réintégration.</p>
	Atténuer le risque afin de garantir que les adolescents ne sont pas exposés à des dangers sur leur lieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> Introduire des mesures d'élimination du danger, écarter suffisamment l'enfant du danger pour qu'il n'y soit pas exposé ou minimiser le risque associé à ce danger 	<p>L'atténuation du risque est une option stratégique uniquement dans les cas où les jeunes sont exposés à des dangers dans des secteurs ou des métiers qui ne sont pas désignés comme dangereux dans les listes nationales des travaux dangereux et où il y a une possibilité de changement des conditions de travail.</p> <p>Dans le cadre de l'atténuation du risque, la formation et la sensibilisation en matière de sécurité et santé au travail, dont la supervision adéquate et cohérente, sont particulièrement importantes pour les employeurs et leurs jeunes employés, ainsi que pour les maîtres artisans et leurs apprentis.</p>
	Garantir les droits au travail des jeunes afin qu'ils bénéficient de l'égalité de traitement et soient protégés contre les mauvais traitements et l'exposition à des dangers	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'application de la législation du travail et les conventions collectives 	<p>La mise en œuvre de normes internationales du travail dans les zones rurales peut représenter de nouveaux défis, car les inspections du travail peuvent être moins fréquentes.</p>

Politique	Objectif	Mesures possibles	Questions conceptuelles
		<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la participation des jeunes dans les organisations d'employeurs et de travailleurs et dans le dialogue social 	<p>Instruments essentiels pour permettre aux jeunes d'exprimer leurs préoccupations et pour améliorer la qualité des emplois à leur disposition.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'intégration de la sécurité et santé au travail et du travail dangereux des enfants dans les programmes d'organisation et de négociation collective des syndicats 	
<p>Intégrer l'égalité entre hommes et femmes: prendre en compte les vulnérabilités des filles et des adolescentes</p>	<p>Assurer l'égalité d'opportunités et de traitement entre adolescentes et adolescents dans l'éducation et dans le travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir des stratégies éducatives inclusives, adaptées et favorables aux défis scolaires que les filles doivent affronter 	
		<ul style="list-style-type: none"> Concevoir et mettre en œuvre des interventions ciblées sur les divers facteurs culturels, sociaux et économiques qui rendent les filles particulièrement vulnérables à certains types de travail des enfants 	
		<ul style="list-style-type: none"> Assurer la sensibilité sexospécifique dans l'ensemble des systèmes éducatifs et de formation, ainsi qu'au sein des services d'orientation professionnelle 	<p>Les audits en matière d'égalité entre hommes et femmes des systèmes et services existants seront nécessaires pour identifier les réformes nécessaires.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des campagnes de communication destinées à changer les perceptions traditionnelles des rôles des hommes et des femmes 	<p>Les campagnes de communication exigent des données de référence sur les connaissances, attitudes et pratiques existantes.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> Revoir les lois et les pratiques pour éliminer la discrimination des femmes sur le marché du travail 	

RÉFÉRENCES

- Atkin, D. (2012). *Endogenous Skill Acquisition and Export Manufacturing in Mexico*, document de travail.
- Banque mondiale (2006). *Development and the Next Generation. World Development Report 2007* (Washington, D.C.).
- BIT (2010). *Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants. Rapport inter-agences en vue de la Conférence mondiale sur le travail des enfants de La Haye de 2010* (Genève).
- BIT (2013). *Global Employment Trends for Youth 2013: A generation at risk* (Genève).
- BIT (2013). *Rapport mondial sur le travail des enfants: Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants* (Genève).
- BIT (2014). *Les droits des jeunes au travail: Travail décent pour les jeunes – Guide et boîte à outils du facilitateur* (Genève).
- BIT (2015). *Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde: Tendances 2015* (Genève).
- Cunningham, W. et Salvagno, J.B. (2011). *Youth Employment Transitions in Latin America* (Washington, Banque mondiale).
- Elder, S. (2009). *ILO School-to-Work Transition Survey: A methodological guide* (Genève, BIT).
- Foster, A.D. et Rosenzweig, M.R. (1995). "Learning by Doing and Learning from Others: Human Capital and Technical Change in Agriculture", dans *Journal of Political Economy*, Vol. 103, No. 6, pages 1176-1209.
- Foster, A.D. et Rosenzweig, M.R. (1996). "Technical Change and Human Capital Returns and Investments: Evidence from the Green Revolution", dans *American Economic Review*, Vol. 86, No. 4, pages 931-953.
- Foster, A.D. et Rosenzweig, M.R. (2004). "Technological Change and the Distribution of Schooling: Evidence from Green-revolution India", dans *Journal of Development Economics*, Vol. 74, pages 87-111.
- Heath, R. et Mobarak, A.M. (2012). *Does Demand or Supply Constrain Investments in Education? Evidence from Garment Sector Jobs in Bangladesh*, document de travail.

- IPEC (2011). *Enfants dans les travaux dangereux. Ce que nous savons Ce que nous devons faire* (Genève, BIT).
- IPEC (2013). *Global child labour trends 2008 to 2012* (Genève, BIT).
- Jensen, R. (2010). “The (Perceived) Returns to Education and the Demand for Schooling”, dans *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 125, n° 2, pages 515-548.
- Jensen, R. (2012). “Do Labor Market Opportunities Affect Young Women’s Work and Family Decisions? Experimental Evidence from India”, dans *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 127, n° 2, pages 753-792.
- Nguyen, T. (2008). *Information, Role Models and Perceived Returns to Education: Experimental Evidence from Madagascar*, document de travail.
- Oster, E. et Millett Steinberg, B. (2013). “Do IT Services Promote School Enrolment? Evidence from India”, dans *Journal of Development Economics*, Vol. 104, pages 123-135.
- Rosenzweig, M.R. (1995). “Why Are there Returns to Schooling?”, dans *American Economic Review*, Vol. 85, n° 2, pages 153-158.
- Ryan, P. (2001). “The School-to-Work Transition: A Cross-National Perspective”, dans *Journal of Economic Literature*, 39(1): 34-92.
- Ryan, P. (2003). “The School-to-Work Transition: Problems and Indicators”, dans *Anne-Nelly Perret-Clermont et al. (éd.) Joining Society*, pages 286-299.
- Shastri, G.K. (2012). “Human Capital Response to Globalization: Education and Information Technology in India”, dans *Journal of Human Resources*, Vol. 47, n° 2, pages 287-330.
- Sparreboom, T. et Staneva, A. (2014). *Is education the solution to decent work for youth in developing economies? Identifying qualifications mismatch from 28 School-to-Work Transition Surveys*, document n° 23 Work4Youth (Genève, BIT).
- UCW (2014). *Pathways to work in the developing world: An analysis of young persons’ transition from school to the workplace*, document de travail d’UCW (Rome).
- UNESCO (2012). *Jeunes et compétences: L’éducation au travail – Rapport mondial de suivi sur l’Éducation pour Tous de 2012* (Paris).
- UNICEF (2011). *L’adolescence: l’âge de tous les possibles – La situation des enfants dans le monde 2011* (New York).

ANNEXES

Annexe 1: Sources des données

Tableau A1. Enquêtes nationales auprès de ménages utilisées à la Partie III, section: débouchés professionnels des anciens enfants travailleurs

Région	Pays	Nom de l'enquête	Année
Afrique subsaharienne	Guinée	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2010
	Madagascar	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2007
	Niger	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2009
	Togo	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2009-2010
Amérique latine et les Caraïbes	Bolivie	Enquête auprès de ménages (EAM)	2009
	Brésil	Enquête nationale auprès de ménages (PNAD)	2011
	Équateur	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE)	2012
Asie de l'Est et le Pacifique	Indonésie	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2009
	RDP lao	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2010
Asie du Sud	Mongolie	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2006-2007
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Jordanie	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2007
	Yémen	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2011

Tableau A2. Enquêtes de l'OIT sur la transition de l'école vers la vie active (ETVA) utilisées à la Partie III, section: transition de l'école vers le monde du travail

Région	Pays	Nom de l'enquête	Taille de l'échantillon (groupe d'âge de 15 à 29 ans)	géographique couverture	Période de référence
Asie et le Pacifique	Bangladesh	ETVA OIT	9 197	Nationale	janvier-mars 2013
	Cambodge	ETVA OIT	3 552	Nationale	juillet et août 2012
	Népal	ETVA OIT	3 584	Nationale	avril et mai 2013
	Samoa	ETVA OIT	2 914	Nationale	Novembre et décembre 2012
	Viet Nam	ETVA OIT	2 722	Nationale	décembre 2012 et janvier 2013
Europe de l'Est et Asie centrale	Arménie	ETVA OIT	3 216	Nationale	octobre et novembre 2012
	Kirghizstan	ETVA OIT	3 930	Nationale	juillet-septembre 2013
	Ex-RY de Macédoine	ETVA OIT	2 544	Nationale	juillet-septembre 2012
	Moldave, Rép.	ETVA OIT	1 158	Nationale	janvier-mars 2013
	Ukraine	ETVA OIT	3 526	Nationale	février 2013
Amérique latine et les Caraïbes	Brésil	ETVA OIT	3 288	Nationale	juin 2013
	El Salvador	ETVA OIT	3 451	Nationale	novembre et décembre 2012
	Jamaïque	ETVA OIT	2 584	Nationale	février-avril 2013
	Pérou	ETVA OIT	2 464	Régions urbaines	décembre 2012-février 2013
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Egypte	ETVA OIT	5 198	Nationale	novembre et décembre 2012
	Jordanie	ETVA OIT	5 405	Nationale	décembre 2012 et janvier 2013
	Territoires palestiniens occupés	ETVA OIT	4 320	Nationale	août et septembre 2013
	Tunisie	ETVA OIT	3 000	Nationale	février et mars 2013
Afrique subsaharienne	Bénin	ETVA OIT	6 917	Nationale	décembre 2012
	Liberia	ETVA OIT	1 504.*	Nationale	juillet et août 2012
	Madagascar	ETVA OIT	3 295.*	Nationale	mai et juin 2013
	Malawi	ETVA OIT	3 102	Nationale	août et septembre 2012
	Tanzanie.	ETVA OIT	1 988	Nationale	février et mars 2013
	Togo	ETVA OIT	2 033	Nationale	juillet et août 2012
	Ouganda	ETVA OIT	3 811	Nationale	décembre 2012-janvier 2013
	Zambie	ETVA OIT	3 206	Nationale	février-avril 2013

Tableau A3. Source des données utilisées à la Partie V: adolescents et travaux dangereux

Région	Pays	Nom de l'enquête	Année
Afrique subsaharienne	République centrafricaine	Enquête par grappes à indicateurs multiples 4 (MICS 4)	2010
	Guinée	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2010
	Niger	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2009
	Nigéria	Questionnaire post-planification pour des ménages représentatifs (LSMS-ISA)	2010
	Rwanda	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2008
	Sénégal	Enquête de suivi de la pauvreté (ESP)	2011
	Togo	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2009-2010
	Ouganda	ETVA OIT	2012-2013
	Zambie	Enquête sur la main-d'œuvre	2008
Amérique latine et les Caraïbes	Bolivie	Enquête nationale auprès de ménages (ENAM)	2009
	Brésil	Enquête nationale auprès de ménages (ENAM)	2011
	Costa Rica	Enquête nationale auprès de ménages (ENAM)	2012
	Équateur	Enquête sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi (ENEMDU)	2011
	El Salvador	Enquête nationale auprès des ménages à indicateurs multiples (EHPM)	2012
	Honduras	Enquête nationale auprès des ménages à indicateurs multiples (EHPM)	2011
	Jamaïque	ETVA OIT	2013
	Mexique	Enquête nationale sur l'occupation et l'emploi (ENOE) avec un module sur le travail des enfants	2011
	Nicaragua	Enquête permanente sur les ménages (ECH)	2010
Uruguay	Enquête sur les activités des enfants et des adolescents	2009	

Région	Pays	Nom de l'enquête	Année
Asie de l'Est et le Pacifique	Bangladesh	ETVA OIT	2013
	Cambodge	Enquête socioéconomique (ESE)	2009
	Indonésie	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2009
	RRP lao	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2010
	Samoa	ETVA OIT	2012
	Viet Nam	Enquête par grappes à indicateurs multiples 4 (MICS 4)	2010-2011
Asie du Sud	Bhoutan	Enquête par grappes à indicateurs multiples 4 (MICS 4)	2010
	Inde	Enquête nationale sur échantillon, 66ème phase (NSS-R66)	2009-2010
	Népal	Enquête sur la main-d'œuvre	2008
	Pakistan	Enquête sur la main-d'œuvre	2010-2011
	Sri Lanka	Enquête sur l'activité des enfants (SIMPOC)	2009
Europe de l'Est et Asie centrale	Kirghizstan	ETVA OIT	2013
	Moldova	ETVA OIT	2013
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Egypte	Enquête sur les jeunes	2009
	Jordanie	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2007
	Yémen	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (SIMPOC)	2011

Annexe 2: La liste de travaux dangereux

La Convention n° 182 de l'OIT ne définit pas ce que cette liste contient, mais laisse les pays le faire sous la forme de ce qui est généralement appelé une «liste de travaux dangereux». Cependant, la Recommandation n° 190 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999), c'est-à-dire les instructions non-obligatoires qui accompagnent la Convention n° 182, fournit quelques indications non obligatoires quant aux travaux qui doivent être interdits. Elle invite instamment les Etats membres à prêter attention aux points suivantes:

- les travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels ;
- les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés;
- les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou porter de lourdes charges;
- les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer des enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé;
- les travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple pendant de longues heures, ou la nuit, ou pour lesquels l'enfant ne peut pas rentrer tous les jours chez lui.

Lorsqu'ils ratifient les Conventions n° 182 et n° 138, les pays s'engagent à déterminer les travaux à interdire aux personnes âgées de moins de 18 ans. L'article 4 de la Convention n° 182 dit à ce sujet:

- Les types de travail visés à l'article 3 d) [travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant] doivent être déterminés par la législation nationale ou l'autorité compétente, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées, en prenant en considération les normes internationales pertinentes, et en particulier les paragraphes 3 et 4 de la Recommandation n° 190 sur les pires formes de travail des enfants (1999).
- L'autorité compétente, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées, doit localiser les types de travail ainsi déterminés.
- La liste des types de travail déterminés conformément au paragraphe 1 du présent article doit être périodiquement examinée et, au besoin, révisée en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées.

Tableau A4. Pays disposant d'une liste de travaux dangereux

Répartition mondiale des listes de travaux dangereux, à partir d'avril 2011

Régions ^(a)	Listes terminées	Aucune liste mais processus lancé	Aucune liste mais interdiction générale	Aucune liste
Total	108	47	20	8
Afrique	28 (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Namibie, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Togo, Tunisie, Zimbabwe)	13 (Algérie, Botswana, Cap Vert, Comores, Érythrée, Kenya, Liberia, Malawi, Mozambique, Rwanda, Soudan (et Sud-Soudan), Ouganda, Zambie)	9 (Angola, Djibouti, Gambie, Lesotho, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Seychelles, Swaziland, République unie de Tanzanie)	3 (Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Somalie)
Amériques	16 (Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Équateur, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, États-Unis)	14 (Antigua et Barbade, Argentine, Bahamas, Belize, État plurinational de Bolivie, Canada, Dominique, El Salvador, Jamaïque, Mexique, Saint Kitts et Nevis, Suriname, Trinité et Tobago, Uruguay)	5 (Barbade, Grenade, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, République bolivarienne du Venezuela)	0
États arabes	8 (Bahreïn, Jordan, Koweït, Liban, Qatar, République arabe syrienne, Émirats arabes unis, Yémen)	2 (Irak, Oman)	1 (Arabie Saoudite)	0
Asie et le Pacifique	14 (Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Japon, République de Corée, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam)	11 (Afghanistan, Australie, Brunei Darussalam, Kiribati, République populaire démocratique lao, Malaisie, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa, Singapour, Îles Salomon, Vanuatu)	4 (Bangladesh, Fidji, Nouvelle Zélande, Timor-Leste)	4 (Maldives, Îles Marshall, Myanmar, Tuvalu)

Régions ^(a)	Listes terminées	Aucune liste mais processus lancé	Aucune liste mais interdiction générale	Aucune liste
Europe	42 (Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Royaume-uni, Ouzbékistan)	7 (Bulgarie, Hongrie, Monténégro, Saint Marin, Serbie, Tadjikistan, ex-RY de Macédoine)	1 (Bosnie-Herzégovine)	1 (Turkménistan)

Note: (a) Selon définition des divisions administratives du BIT.
Source: IPEC (2011), op. cit.

Par souci de brièveté nous l'appelons «liste des travaux dangereux». Cette liste est extrêmement importante car, une fois inscrite dans une loi, elle sert de base à un grand nombre d'activités (plaidoyer, services, politiques et application) qui peuvent protéger les enfants et les jeunes contre l'exploitation et fournir des règles claires sur ce que les enfants au-dessus d'un âge donné peuvent ou ne peuvent pas faire. Le statut au niveau national dans l'élaboration de listes de travaux dangereux est résumé dans le Tableau A4.

RAPPORT MONDIAL SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS 2015

Le deuxième volume de la série «Rapport mondial de l'OIT sur le travail des enfants» met en évidence les liens étroits entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes, et la nécessité d'approches politiques communes pour lutter contre les défis croissants dans les pays où prévalent le travail des enfants et le chômage des jeunes.

Le rapport présente des données empiriques sur la façon dont le travail des enfants, quand il est combiné à une éducation limitée, conduit à une vulnérabilité accrue des jeunes et à de plus grandes difficultés à trouver un bon emploi. Ces données comprennent les résultats du programme du BIT «Enquêtes sur la transition de l'école vers la vie active» (ETVA), une collecte de données sans précédent permettant l'analyse des trajectoires suivies par les jeunes pour entrer dans le monde du travail dans 28 pays à faibles et moyens revenus à travers le monde. Le rapport met également en évidence la façon dont le lien travail des enfants-emploi des jeunes peut opérer dans le sens inverse, c'est-à-dire, la manière dont les difficultés rencontrées par les jeunes sur le marché du travail rendent l'investissement personnel dans l'éducation une alternative moins attrayante que le travail des enfants plus tôt dans le cycle de vie.

Le travail dangereux chez les adolescents âgés de 15 à 17 ans est un troisième volet du rapport. Les jeunes de cette tranche d'âge critique, au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi dans la plupart des pays, mais aussi toujours légalement considérés comme des enfants, sont à cheval sur les deux problèmes. Le rapport démontre qu'une part alarmante des adolescents âgés de 15 à 17 ans qui travaillent, le font dans des travaux dangereux et sont donc considérés comme étant en situation de travail des enfants.

L'ensemble des données présentées dans le rapport prouve que les défis auxquels sont confrontés les jeunes dans la recherche d'un travail décent ne sauraient être dissociés des défis posés par l'élimination du travail des enfants plus tôt dans le cycle de vie. En d'autres termes, l'élimination du travail des enfants est un objectif politique fondamental et un point de départ nécessaire pour la réalisation du travail décent pour tous.

ISBN 978-92-2-229689-7



9 789222 296897